

MAROC

3^e rapport national

TABLE DES MATIERES

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE.....	3
Informations sur la préparation du rapport	4
B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES	5
Choix de priorité.....	8
Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre	9
Objectif de 2010.....	12
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.....	55
Approche par écosystème	74
C. ARTICLES DE LA CONVENTION	77
Article 5 – Coopération.....	77
Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable.....	79
Diversité biologique et changements climatiques	83
Article 7 - Identification et surveillance.....	85
Décisions en matière de taxonomie	89
Article 8 - Conservation <i>in-situ</i>	93
[paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus].....	93
Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e)).....	94
Article 8(h) – Espèces exotiques.....	99
Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	104
TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES	105
Etat et évolution	105
Lignes directrices Akwé: Kon	106
Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales ...	106
Appui à la mise en œuvre.....	108
Article 9 - Conservation <i>ex-situ</i>	109
Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique.....	111
Diversité biologique et tourisme	116
Article 11 – Mesures d'incitation.....	118
Article 12 – Recherche et formation	121
Article 13 – Education et sensibilisation du public	124
Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes.....	130
Article 15 – Accès aux ressources génétiques.....	136
Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie	140
Programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technique ...	142
Article 17 - Exchange of information.....	144
Article 18 – Coopération technique et scientifique.....	146
Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages.....	149
Article 20 – Ressources financières	150
Secteurs	155
D. DOMAINES THEMATIQUES	152
Ecosystèmes des eaux intérieures.....	160
Diversité biologique marine et côtière.....	163
Généralités.....	164
Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.....	165
Ressources vivantes marines et côtières	166
Aires marines et côtières protégées	167
Mariculture	168
Espèces exotiques et génotypes.....	169
Diversité biologique agricole.....	170
Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole....	172

Diversité biologique des forêts	177
Généralités.....	179
Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts.....	181
Diversité biologique des terres arides et sub-humides	194
Diversité biologique des montagnes	198
E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION.....	204
F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT	206

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE

Partie prenante	Royaume du Maroc
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement
Nom et titre de l'administrateur responsable	Monsieur BOULEJIOUCH Jaâfar, Chef de la Division des Projets Pilots et des Etudes d'Impact
Adresse	Quartier Administratif, Rue Ouarzazate, Hassan, Rabat – Maroc
Téléphone	(212) 37 76 10 50
Fax	(212) 37 76 10 50
Courriel	boulejiouch@yahoo.fr
ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement
Nom et titre de l'administrateur responsable	Monsieur AMEUR Mohammed, Secrétaire Général du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement
Adresse	Quartier Administratif, Rue Ouarzazate, Hassan, Rabat – Maroc
Téléphone	(212) 37 76 10 07 / (212) 37 66 14 87
Fax	(212) 37 66 14 88
Courriel	Sg@matee.gov.ma
S O U M I S S I O N	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	P. Le Ministre Chargé de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement et par Délégation Le Secrétaire Général [original signed] Signé : Mohammed AMEUR
Date de soumission	Juillet 2005

Informations sur la préparation du rapport

Encadrement I.

Veillez fournir des informations sur la préparation de ce rapport, y compris des informations sur les parties prenantes impliquées ainsi que sur le matériel utilisé dans cette occasion.

Comme pour les deux autres rapports nationaux I et II, la rédaction du troisième rapport national sur la Biodiversité a été réalisée par le Consultant M. Menioui.

- Une première lecture a été faite des lignes directrices pour s'imprégner de l'approche proposée par le Secrétariat de la Convention;
- La seconde étape correspond à une compilation des données provenant de nombreux documents de base (Déclaration d'Adiss Abeba, Objectifs 2010, Objectifs du Millénaire, Différentes décisions, études nationales et sectorielles, etc.) nécessaires à la rédaction de ce rapport et qui ont été identifiés comme des références à prendre en considération dans le questionnaire et ce afin d'en faire une analyse fine et d'en assimiler le contenu.
- Une seconde lecture des lignes directrices visait, principalement, l'identification de la liste des personnes-ressources pouvant être mises à contribution comme sources d'informations, surtout en ce qui concerne les questions se rapportant à des informations sectorielles précises ou particulières;
- Des "tournées" ont par la suite été organisées pour s'acquérir les informations requises et ce dans différentes administrations et de nombreuses réunions et discussions ont été menées avec ces personnes ressources ainsi qu'avec d'autres représentants recommandés par leurs institutions.
- Sur la base de ces informations et après analyses comparatives avec des documents recommandés à prendre en considération (Déclaration d'Addis-abeba, Objectifs 2010, Objectifs du Millénaire, etc.), un premier rapport a été élaboré et soumis au Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement, Point Focal de la Convention sur la Diversité Biologique.
- Un premier atelier a ainsi été organisé le 08 Juin 2005 à Rabat et auquel ont été invitées toutes les institutions nationales concernées par le domaine de la biodiversité (Cf. liste en annexe), ainsi que le Comité National sur la Biodiversité. Lors de cet atelier, il était question, d'une part, de vérifier si le questionnaire, tel qu'il a été rédigé, comportait toute l'information requise et, d'autre part, d'harmoniser entre les différents paragraphes de ce questionnaire. Une période d'une dizaine de jours a été octroyée aux représentants de différentes institutions pour formuler, individuellement ou en concertation avec leurs administrations respectives, d'éventuelles remarques ou suggestions.
- Le premier document a ainsi été repris, revu et corrigé à la lumière des suggestions proposées et des remarques formulées par divers participants.
- Un second rapport a donc été produit et fourni au Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Point Focal de CDB, pour en vérifier le contenu et sa concordance avec les suggestions proposées lors du premier atelier.
- Le deuxième atelier sur le 3RN a été tenu le 15/07/2005 au même lieu pour sa validation.

B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES

Encadrement II.

Veillez donner une vue d'ensemble de l'état et évolution des différents éléments constitutifs de la diversité biologique dans votre pays selon les informations et les données disponibles.

La biodiversité marocaine est très riche. L'importance de ce patrimoine a été mise en évidence par de nombreuses études dont celle sur les aires protégées ou encore 'Etude nationale sur la Biodiversité.

1- DIVERSITE ECOSYSTEMIQUE comporte cinq unités majeures:

1. les **écosystèmes forestiers** formés principalement de formations naturelles de feuillus (chêne vert, chêne liège, chêne tauzin, arganier, etc.) et de résineux (Pin, thuya, cèdre, etc.), mais, aussi, de steppes d'Alfa qui occupent d'importantes étendues (3 186 000 ha). Les 21 essences constituant les principaux écosystèmes forestiers du Maroc seraient: les Cédraies, les Pinèdes, les Tétracinaies, les Oxycédraies, les Junipérais rouges, les Thuriférais, les Sapinières, les Cupressaies, les Chênaies vertes, les Subérais, les Chênaies caducifoliées, les Cocciférais, les Oléastraies, les Cératoniaies, les Pistaciaies, les Arganeraies, les Acaciaies, les Rétamaies et Adénocarpaies, les Steppes à xerophytes épineux, les Steppes à Alfa et, enfin, les Steppes à armoise.
2. les **écosystèmes sahariens** constitués principalement d'ergs où les formations végétales arborées sont à base d'Acacia (*A. radiata*, *A. ehrenbergiana*, *A. albida*) et les regs, qui sont des reliefs plats caillouteux, sont souvent occupés par des Chaméphytes
3. les **écosystèmes marins et côtiers** comptant près de 3450 kilomètres de côtes et un millions de km² de plan d'eau. Les milieux paraliques comptent de nombreux estuaires (Moulouya, Sebou et Oum-Er-Rbiâ, Martil, Laou, Ghis, Nkor et Kert, Loukkos, Bou Regreg, Tensift, Souss, Massa, Draâ, etc.) et de lagunes (Nador, Restinga-Smir, Moulay Bousseham, Oualidia-Sidi Moussa, Khnifiss, etc.)
4. les **écosystèmes des zones humides continentales** dont de nombreux cours d'eau (susités), des sources, des lacs permanents naturels, des lacs temporaires et, aussi, des milieux artificiels que sont les retenues des barrages.
5. les **écosystèmes des grottes** avec plus de 60 grottes dont nombreuses présentent un intérêt préhistorique, en plus de leur intérêt bioécologique.

2- DIVERSITE SPECIFIQUE dépassant les 32000 taxa et qui comporte:

1. la **Flore** avec quelques 8000 espèces au moins avec une prédominance des phanérogames terrestres constitués par près de 4500 espèces. Les champignons et les lichens sont également relativement bien représentés avec, respectivement, près de 820 et 700 espèces. L'un des groupes végétaux également les mieux représentés du Maroc est constitué par les algues pluricellulaires dont près de 700 espèces ont été recensées, avec 489 macroalgues et près de 200 espèces appartenant au phytoplancton.
2. la **Faune** compte plus de 24600 taxa très largement dominée par les arthropodes qui constituent 73 % du total des espèces recensées, soit 17893 espèces dont 13461 insectes, soit un pourcentage de près de 75%. Très loin derrière les arthropodes, se situent les mollusques et les vertébrés, qui, avec 2249 et 1718 espèces, constituent respectivement 9% et 7% du total de la biodiversité spécifique nationale.

3 – DIVERSITE GENETIQUE

1. la **Flore**. Le Maroc comporte des ressources phytogénétiques et il est, en effet, considéré comme un centre important de diversité génétique pour un grand nombre d'espèces cultivées et leurs formes sauvages apparentées. A titre d'exemple, le Maroc comporte 20 des 27 espèces fourragères connues dans le monde, du genre *Avena*. Cette diversité phytogénétique se trouve actuellement compromise à cause, essentiellement, des activités anthropiques qui occasionnent des disparitions d'habitats.
2. **Faune**. Les ressources zoogénétiques constitue également un patrimoine d'une grande importance dont chaque composante est adaptée à des conditions particulières. C'est ainsi que, par exemple, pour le cheptel ovin, le Maroc dispose de plus de 8 races locales cantonnées, chacune, dans une région plus ou moins restreinte et, par conséquent, adaptées aux conditions locales. De plus, certaines de nos races disposent de caractéristiques presque uniques à l'échelle internationale; c'est le cas, par exemple, de la race D'Man, parfaitement adaptée et résistante aux conditions rigoureuses de sécheresse des oasis du sud marocain. Elle est l'une des races ovines les plus prolifiques dans le monde, pouvant donner naissance à six agneaux viables lors de la même portée.

4 - ENDEMI S ME

Le taux d'endémisme au Maroc pourrait être considéré comme relativement important. En effet, 3624 espèces endémiques ont été recensées, ce qui représente 14.68% du total des espèces; ce qui place le Maroc parmi les pays ayant un taux d'endémisme relativement fort.

L'endémisme par milieu montre une nette dominance des formes terrestres, puisque 15% des organismes recensés dans le milieu terrestre (3252 espèces d'entre 21741) sont endémiques. Ce taux, relativement fort, reflète la particularité et l'originalité biogéographique des hautes altitudes marocaines qui comptent un grand nombre de végétaux et d'animaux inféodés aux sommets des montagnes.

Le nombre relativement important (930 espèces) de formes végétales strictement inféodées au Maroc (sur un total de 7619 espèces, soit 12,20%) permet de mettre en évidence l'origine autochtone de ces plantes, essentiellement méditerranéennes ou mésogéennes. Elle permet également de mettre en relief d'une part l'importance de l'endémisme des végétaux parmi les pays méditerranéens et d'autre part, la particularité biogéographique du Haut Atlas considéré comme l'un des principaux refuges aux taxa holarctiques.

5 - COMPOSANTES MENACEES DE LA BIODIVERSITE DU MAROC

- 1- la **Flore** marocaine comporte un grand nombre d'espèces menacées dont une algue marine (*Gelidium sesquipedale*), surexploitée un peu partout dans la région d'El Jadida-Safi et ce, malgré sa grande capacité de régénération. La méthode de prélèvement, la pollution qui sévit dans la principale zone où elle se développe (El Jadida-Safi); mais, aussi, le non des textes législatifs en cours, sont certaines des principales menaces qui pèsent sur l'espèce. D'autres algues pourraient être également considérées comme menacées dont des laminaires (*Laminaria* sp., *Sacchoriza* sp. et *Phyllariopsis* sp.) qui commencent à se faire rares dans les zones où elles pullulaient auparavant.
- 2- Pour les végétaux terrestres, 1641 plantes parmi les quelques 4500 espèces vasculaires du Maroc sont considérées comme rares ou menacées. Les deux tiers de

ces 1641 espèces sont même considérées comme très rares, autrement dit, que le nombre de localités où elles ont été rencontrées dans tout le Maroc sont inférieures à 5. Ces 1641 espèces se répartissant sur 1141 espèces très rares, 421 espèces rares, 28 espèces vulnérables et 51 espèces soupçonnées rares (selon la classification donnée dans l'Etude Nationale sur la Biodiversité). Les foyers menacés ne sont pas encore connus avec précision; cependant, il s'agit principalement des hautes montagnes et les plaines atlantiques, autrement dit, que les raisons des menaces qui pèsent sur cette flore seraient très vraisemblablement liées à la déforestation et à la dégradation du couvert végétale dues au surpâturage, aux défrichements, aux incendies, à l'érosion, etc.

- 3- la **Faune** menacée du Maroc compte quelques 590 espèces et sous espèces, est caractérisée par la grande dominance des arthropodes, avec 239 espèces (40.5%), les vertébrés, avec 212 espèces (36%) et les coraux, avec 108 espèces, comptent près de 18% du total de la faune menacée.
- 4- les **Habitats**. Comme pour les espèces et certains éléments du patrimoine génétique national, de nombreux biotopes sont également plus ou moins gravement altérés. Cependant, par rapport aux autres composantes de la biodiversité marocaine, les écosystèmes menacés ont fait l'objet de nombreux inventaires dont le plus important reste celui des "aires protégées" qui a inventorié 158 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) à protéger dont 48 de priorité "1", 50 sites de priorité "2" et 60 autres de priorité "3". Il s'agit d'une liste de milieux plus ou moins gravement menacés par les activités anthropogéniques qui se situent aussi bien dans le milieu terrestre, dans les eaux continentales que sur le littoral. Certains autres habitats ont également été listés dans l'Etude Nationale sur la Biodiversité ou dans le cadre de la convention Ramsar
- 5- **Menaces** Le Maroc est un pays jouissant, de par son histoire géologique et climatique, d'un patrimoine biodiversitaire exceptionnel à l'échelle de la Méditerranée qui, elle même, s'individualise à l'échelle mondiale par la particularité de sa faune et sa flore. Cependant, les activités humaines (pression démographique, urbanisation, littoralisation, surexploitation, etc.) ont fait que la célérité de dégradation de taxa a considérablement augmenté, compromettant leur pérennité. Au moins une dizaine d'espèces d'oiseaux ont disparu du Maroc depuis le début du siècle et une trentaine d'autres sont menacés de disparition. Six mammifères terrestres et deux marines ont disparu également. Un simple calcul montre que le taux de disparition des mammifères du Maroc a été multiplié par près de 200% lors de ce dernier siècle que lors des 139 siècles passés.

Dans le monde végétal, il suffit de savoir que, parmi les quelques 4500 espèces de végétaux vasculaires présentes sur le territoire national, près de 1000 sont menacées, pour se rendre compte de la gravité de la situation. Parmi les principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique nationale.

Parmi les menaces, il y a lieu de citer la Déforestation, la littoralisation, l'urbanisation, l'industrialisation, certaines activités comme l'agriculture, le surpâturage, la sur-pêche, l'introduction d'espèce exotique, les incendies, le tourisme de masse, le transport, etc.

Choix de priorité

1. Veuillez indiquer, par un "X" dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'application des articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et qui ont rapport aux programmes de travail de la Convention.

Article/Disposition/Programme de travail	Niveau de priorité		
	Haut	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération	x		
b) Article 6 - Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable		x	
c) Article 7 – Identification et surveillance		X	X
d) Article 8 – Conservation <i>in-situ</i>		x	
e) Article 8(h) – Espèces exotiques		x	X
f) Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes			x
g) Article 9 – Conservation <i>ex-situ</i>		x	
h) Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique			x
i) Article 11 – Mesures d'incitation			x
j) Article 12 – Recherche et formation		x	
k) Article 13 – Education et sensibilisation du public		x	
l) Article 14 - Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes		x	x
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques		x	
n) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie		x	
o) Article 17 – Echange d'informations		x	
p) Article 18 – Coopération scientifique et technique		x	
q) Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages			x
r) Article 20 - Ressources financières			x

s) Article 21 - Mécanisme de financement			x
t) Diversité biologique agricole	x	x	
u) Diversité biologique des forêts		x	
v) Diversité biologique des eaux intérieures		x	
w) Diversité biologique marine et côtière		x	
x) Diversité biologique des terres arides et sub-humides		x	
y) Diversité biologique des montagnes		x	

Difficultés et obstacles à la mise en œuvre

2. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau des difficultés rencontrées par votre pays dans la mise en œuvre des dispositions des articles de la Convention (5, 6,7, 8, 8h, 8j, 9, 10, 11,12, 13, 14, 15,16, 17, 18, 19 et 20)	
3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Articles																	
	5	6	7	8	8h	8j	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	2	2	2	1	2	2	N A	2	2	2	1	3	3	2	2	2	3	3
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	3	2	2	2	3	3	N A	2	2	3	2	2	N A	N A	1	2	N A	2
d) Absence de mesures préventives et proactives	N A	2	2	2	2	2	2	2	N A	2	1	2	3	3	1	2	3	2

e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	3	3	3	3	1	1	3	2	2	2	1	2	3	2	1	2	2	3
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	2	3	2	2	3	2	2	2	2	2	1	2	2	N A	2	2	3	2
g) Perte des connaissances traditionnelles		2	3	3	N A	2	N A	2	N A	2	2	N A	2	1	2	N A	1	1
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs		2	1	3	2	2	2	2	N A	2	1	2	2	2	2	1	2	1
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles		3	2	2	2	2	2	1	2	2	1	3	2	3	2	1	2	1
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux		2	3	2	1	2	N A	2	1	2	1	2	2	2	1	1	2	1
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées		3	3	3	3	2	2	2	N A	2	1	2	2	2	2	2	3	1
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés		3	3	2	N A	N A	2	2	N A	2	1	2	2	2	2	2	2	1
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques		3	3	3	2	1	2	3	3	3	2	2	2	3	1	1	3	N A
n) Absence de mesures incitatives économiques		3	3	2	3	3	3	3	N A	2	1	2	3	2	2	1	3	N A
o) Absence de partage des avantages		3	2	2	3	N A	3	3	2	1	2	N A	2	3	1	2	1	2

p) Manque de synergie aux niveaux national et international		2	2	2	2	2	1	3	2	3	2	2	2	2	1	2	2	2
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes		2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	1
r) Absence de partenariats effectifs		2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	1
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique		2	1	1	2	1	2	1	1	2	1	1	0	1	2	2	1	1
t) Absence de politiques et de lois appropriées		2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	3	1	1	1	1
u) Pauvreté		3	N A	2	2	2	N A	3	2	N A	2	N A	2	2	N A	N A	N A	2
v) Pression démographique		3	N A	2	2	2	N A	3	2	N A	2	N A	2	2	N A	N A	N A	2
w) Habitudes de consommation et de production non viables		2	N A	2	2	3	N A	2	1	N A	2	N A	2	2	N A	N A	N A	N A
x) Manque de capacité des communautés locales		3	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	1	2	2
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème		3	2	1	1	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	1	2	2
z) Faible capacité d'application effective		2	2	1	1	2	2	2	1	N A	2	2	2	2	2	1	2	1
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux		2	N A	N A	N A	N A	2	N A	N A	N A	N A	N A	2	N A	N A	N A	N A	2
bb) Autres (veuillez préciser)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Objectif de 2010

Dans la décision VII/30, annexe II, la Conférence des Parties a décidé de créer un cadre provisoire pour les buts et objectifs afin de clarifier l'objectif mondial de 2010 adopté en vertu de la décision VI/26, d'assister l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif, et de promouvoir la cohérence entre les programmes de travail de la Convention. Les Parties et les Gouvernements sont invités à élaborer leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et aux demandes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement III.

But 1	Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.		
Objectif 1.1	Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>Dans le cadre de la Stratégie Nationale, 3 stratégies thématiques ont été élaborées comportant, toutes, un objectif prioritaire, correspondant au but mondial susmentionné, mais dont l'intitulé change selon la nature du domaine considéré : Conservation, gestion rationnelle ou utilisation durable de la biodiversité. De plus, dans toutes les stratégies sectorielles (Aires protégées, zones humides, stratégie sur les ressources halieutiques, etc.), la composante "promotion de la conservation de la diversité biologique" est toujours présente et constante.</p> <p>En ce qui concerne l'objectif mondial 1.1 visant la protection d'au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète, des initiatives ont été dont le projet ZIP "Zones Importantes pour les Plantes" pouvant être considéré comme une ébauche pouvant conduire à cet objectif.</p> <p>D'autre part, la proposition pour inscrire 20 sites zones humides dans la liste Ramsar pourrait être considérée comme un pas vers le sens de l'objectif mondial. Il est important de signaler aussi que, inscrire ces sites dans des listes internationales ou délimiter une forêt ne signifie pas automatiquement une protection.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	Dans la mesure où chaque année on perd près de 4000 ha de terres arables, seulement à cause de l'urbanisation, sans parler de l'érosion, la salinisation, etc.
b) Eaux intérieures		X	Des 84 zones humides du pays, 4 seulement (3 littorales et 1 continentale) étaient inscrits dans la liste Ramsar (ce qui n'implique pas automatiquement une protection). 20 autres sites ont été proposés et acceptés; mais ce ne sont pas uniquement des zones
c) Marine et côtière			

			continentales mais aussi littorales saumâtres. En ce qui concerne, les aires marines protégées, une seule pourrait être considérée comme telle (Parc national d' Al Hoceima) et sa superficie est infime devant l'étendue de l'espace maritime national ou en comparaison avec les zones qui y sont importantes pour la biodiversité.
d) Terres arides et sub-humides		x	Pas d'objectif national similaire à celui mondial pour ces zones. Avec les problèmes de la salinisation, l'érosion, l'ensablement, la désertification, etc., la superficie de ce qui est conservé ou de ce qui sera conservé d'ici 2010 (programmé) sera bien inférieur à 10% malgré l'énorme effort consentis dans ce cadre. En effet, à titre d'exemple, des 5 millions de terres nécessitant un traitement anti-érosif, 400000 seulement ont été traités jusqu'à nos jours.
e) Forêts		x	De nombreuses régions forestières sont délimitées, de nombreuses forêts sont également incluses dans des SIBE's mais la superficie reste faible par rapport aux 10% de l'objectif mondial.
f) Montagnes		x	idem
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non		x	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Le but lui même est incorporé dans pratiquement toutes les stratégies sectorielles nationales, mais pas l'objectif 1.1 exprimé tel quel (chiffre de 10%).			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Près de 160 SIBE's identifiés; une vingtaine seulement sont officiellement reconnus comme aires protégées; mais la superficie totale reste inférieure aux 10% de l'objectif mondial.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Le principal indicateur utilisé est le rapport entre la superficie d'aires protégées officiellement sur la superficie totale (2,5 millions d'ha) des SIBE's proposés pour la conservation. Par exemple des 84 sites des zones humides existant supposés être les plus importantes pour la biodiversité, 4 seulement sont effectivement inscrits sur la liste Ramsar (20 autres sont proposés et récemment acceptés), le rapport serait de 5%, environ seulement.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Les principaux obstacles se traduisent essentiellement aux niveaux matériel et des capacités humaines. En effet, protéger des zones particulières nécessite des analyses diagnostiques, la mise en place de plans de gestion; soit donc, des expertises, des travaux de terrains, des			

équipements, des formations spécialisées, de la sensibilisation, des textes législatifs, etc.. L'insuffisance de coordination et de capacité de gestion, la vétusté des textes législatifs, l'insuffisance de rigueur dans l'application des textes quand ceux-ci existent, etc. ont également grandement contribué à compromettre la mise en œuvre de cet objectif.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Les 10% des régions écologiques formulés par l'objectif mondial ne sont pas atteints à l'échelle nationale; cependant, d'énormes efforts sont consentis les priorités et les besoins nationaux suggèrent des orientations, qui ne diffèrent pas dans leur but, de celles de la convention, mais qui permettent de hiérarchiser les actions à entreprendre. L'exemple pouvant être donné dans ce sens est celui de l'arganeraie qui caractérise le Maroc et pour laquelle il a fallu accorder plus d'intérêt, ce qui s'est traduit par des superficies protégées très largement supérieures à celles suggérées par l'objectif 1.1. de la Convention.

Encadrement IV.

Objectif 1.2	Les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont protégées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X		
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>Les aires d'importance particulière pour la diversité biologiques ont été, en grande partie, recensées dans le cadre d'une importante "Etude Nationale sur les Aires Protégées", une étude qui a permis de d'identifier et classer près de 160 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique et dont, chacun, d'identifie par ses spécificités floristiques, faunistiques, paysagères et culturelles.</p> <p>L'objectif mondial est donc aussi un objectif national; cependant, le Maroc pourrait-il protéger d'ici 2010 ses 160 SIBE's qui, si ils ont été choisis, c'est essentiellement pour leurs spécificités biodiversitaires.</p> <p>Certains de ces SIBE's ont effectivement été hissés au rang d'aires protégées, des plans de gestions sont également en cours d'élaboration pour nombreux sites et une Loi sur les Aires protégées a été rédigée; c'est dire qu'il y a d'importants efforts consentis à l'échelle nationale dans le sens de l'objectif mondial.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Malgré les nombreux programmes de conservation et d'utilisation durable de l'agro-système (pastoralisme, conservation des races locales, conservation du sol, etc.), le Maroc continue toujours de perdre de larges superficies de terres arables au profit de projets de développement et de l'urbanisation. L'agro-biodiversité continue de souffrir également de l'érosion, du surpâturage, de la sécheresse, etc.

b) Eaux intérieures	X	4 sites d'intérêt biologique et écologique sont inscrits sur la liste Ramsar, actuellement 20 autres sites des zones humides ont été acceptés pour leur inscription sur la liste Ramsar pour leur garantir une protection internationale. Les principaux sites importants pourraient être d'ici 2010 être déclarés aires protégées.
c) Marine et côtière	X	Des zones littorales font parties des SIBE's également (40 au total), mais ne sont pas des aires franchement marines. De plus nombreux de ces aires littorales (Jbel Moussa, Al Hoceïma, Gourougou, Moulouya, etc.) est constituée en grande partie de superficies terrestres. Il importe de signaler encore que ces 40 aires littorales ont une superficie très faible en comparaison avec la zone franchement marine d'importance particulière pour la biodiversité.
d) Terres arides et sub-humides	X	Des zones arides et subhumides ont également été choisi comme SIBE, mais pourraient-ils être tous protégés d'ici 2010?
e) Forêts	X	La forêt marocaine compte près de 6 millions d'ha toutes importantes pour la biodiversité et, plus de la moitié des SIBE's correspond à des milieux forestiers.. La superficie totale des SIBE's, comportant une forêt et qui sont effectivement protégés, est d'environ 160 000 ha qui, par rapport aux 6 millions de la forêt marocaine, correspondrait à environ 3%. La mise en protection des autres sites, permettrait peut être d'atteindre l'objectif mondial.
f) Montagnes	X	Ce qui est applicable pour les forêts l'est pour les montagnes dans la mesure où l'essentiel des forêts est située sur des montagnes.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?		
a) Non		
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X
Veuillez préciser ci-dessous.		
Toutes les institutions ayant un lien avec la diversité biologiques (Eaux et Forêts et Lutte Contre la Désertification, département de l'Environnement, Département des Pêches Maritimes, département de l'Agriculture, l'Equipement, l'Intérieur, la société civile, etc.) sont conscientes de l'importance de la conservation de la biodiversité et la protection des habitats et des zones importantes pour la diversité biologique.		

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
De grands efforts ont été fournis pour l'identification des zones marocaines ayant une certaine importance pour la biodiversité (SIBE's) dans les milieux terrestres, des eaux continentales et littorales et ce, dans le cadre de l'étude sur les aires Protégées. Des zones de migration, de nourrissage, de ponte, de rassemblement, etc. ont également été identifiées dans les eaux franchement marines par le département des pêches maritimes. La situation actuelle est telle que ces départements s'efforcent, chacun dans son domaine, d'assurer une protection optimale pour ces zones sensibles et particulières pour la biodiversité, mais il y a certainement des besoins en renforcement des capacités pour atteindre cet objectif, surtout en matière de promotion d'approche intégrée interministérielle.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
Les indicateurs utilisés sont le nombre de SIBE's présents, ceux déclarés aires protégés et ceux qui sont en instance dans l'attente de la réalisation de leurs plans de gestion.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
Les principaux obstacles correspondent à l'insuffisance des moyens pour mener les analyses diagnostiques, la mise en place de plans de gestion et la réalisation de ces plans de gestion, mais aussi la vétusté des textes législatifs, l'insuffisance de la coordination, l'insuffisance des moyens humains, etc.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement V.

But 2	Promouvoir la conservation de la diversité des espèces.	
Objectif 2.1	Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxinomiques	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?		
a) Non		
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X
Veuillez préciser ci-dessous.		
Assurer la pérennité des espèces est le souci de l'ensemble des décideurs et gestionnaires des ressources biologiques nationales. Le HCEFLCD, par exemple, a initié de nombreux programmes pour assister certaines espèces en difficulté de survie (Lion, Diverses gazelles, autruche, Mouflon, etc.) pour qu'elles puissent se reproduire (même si c'est en captivité) et en reconstituer des populations viables pouvant servir de souches pour de nouveaux repeuplements dans leurs milieux respectifs.		
Le département de l'agriculture est également instigateur de nombreuses actions dans le domaine de la conservation <i>ex situ</i> des ressources phytogénétiques et zoogénétiques du pays; ce qui est également le cas du département des pêches maritimes qui a initié des activités aquacoles visant la reproduction, en captivité, du thon rouge, du mérrou, de la palourde, des algues, etc.		

La connaissance des exigences écologiques et la maîtrise des cycles de reproduction des espèces constituent une étape fondamentale dans le processus de conservation. Des études systématiques de la faune et de la flore par l'université marocaine, l'élaboration de manuels d'identifications telle que la "flore du Maroc" (Institut Scientifique), des études physiologiques, comme pour l'arganeraie ou la subéraie, etc., sont certaines des actions qui, de toute évidente, ont pour principal objectif de soustraire certaines espèces animales ou végétales à l'extinction.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Les principaux objectifs nationaux dans le cadre de cet article sont: - la conservation in situ et ex situ des ressources phytogénétiques; - la conservation des races animales locales ovines, bovines, etc.; - la conservation des ressources pastorales;
b) Eaux intérieures	X		Les principaux objectifs nationaux dans le cadre de cet article sont: - la protection des écosystèmes des espèces migratrices, en particulier les oiseaux; - la pisciculture dans les eaux continentales de poissons d'eau douce.
c) Marine et côtière	X		Le principal objectif national dans le cadre de cet article pour le milieu marin est la maîtrise de cycles de reproduction d'espèces menacées (thons rouge, mérours, palourdes, algues, etc.)
d) Terres arides et sub-humides	X		Mêmes objectifs que pour le domaine agricole
e) Forêts	X		Le principal objectif national dans le cadre de cet article pour le milieu marin est de réussir les programmes de régénération des forêts, les reboisements, la conservation in situ de nombreuses espèces animales (en particulier des grands mammifères) et végétales, la reproduction assistée et la restauration - réhabilitation, etc.
f) Montagnes	X		Même objectifs que pour l'agriculture et la forêt.

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X

Veuillez préciser ci-dessous.

L'objectif mondial de restaurer, stabiliser et réduire le déclin des espèces, qui est également un objectif national, est pris en considération dans pratiquement toutes les stratégies nationales en rapport avec la biodiversité; mais, aussi, dans les programmes sectoriels tels que le PAN, le PANE, le Plan National de Reboisement, le Plan National de Désertification et Environnement, etc.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

La situation actuelle est telle que de nombreux projets de reproduction assistée de végétaux ou d'animaux menacés ont été menés avec succès; mais des efforts sont encore à consentir pour de nombreuses autres formes de vie (Cf liste des espèces menacées dans l'Etude Nationale sur la Biodiversité) qui sont toujours menacées, non seulement à l'échelle nationale mais aussi internationale, et pour lesquelles peu de choses ont été réalisées, ce qui est le cas de certaines plantes vasculaires, de mammifères marins, de tortues marines, de poissons d'eau douce, etc.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Les indicateurs utilisés sont essentiellement des listes fournies par des spécialistes dans le cadre d'études stratégiques, dans des études à caractère scientifique ou encore dans les programmes menés par certaines institutions.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Nombreux sont les obstacles qui, à l'échelle nationale, entravent une mise en œuvre satisfaisante de cet objectif. L'un de ces obstacles est l'absence d'une vision stratégique et spécifique donnant une certaine priorité aux espèces plus ou moins gravement menacées qui risquent de s'éteindre dans un proche avenir; mais il y a aussi l'insuffisance de coordination entre les départements chargés de la gestion et/ou la protection de cette biodiversité menacée et en moyens matériels et humains, dans la mesure où les opérations de reproduction assistée coûtent relativement cher. D'ailleurs, la liste elle-même des espèces menacées demande à être actualisée.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement VI.

Objectif 2.2	Améliorer l'état d'espèces menacées d'extinction
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	x
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	x
Veuillez préciser ci-dessous.	
Toutes les stratégies nationales concernées par la biodiversité et les ressources naturelles ont, parmi leurs priorités, d'améliorer les conditions de vie des espèces menacées de disparition.	
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer	

tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		Tous les programmes de stockage dans des banques de gènes menés par des instituts de recherche (INRA, IAV, ENA, etc.), rentrent dans ce cadre. Il en est de même des opérations in situ ou ex situ menées dans des parcelles d'essais sur de nombreuses espèces végétales et des races animales domestiquées.
b) Eaux intérieures	x		Dans le domaine des eaux continentales, l'empoissonnement des rivières, l'aquaculture expérimentale menée aussi bien par le HCEFLCD que le département de l'agriculture visent, entre autres, ce même objectif.
c) Marine et côtière	x		Le département des pêches maritime a mené des opérations aquacoles dans l'espoir restaurer et de sauver, de l'effondrement, certaines espèces soumises à une intense exploitation (Cf. liste plus haut).
d) Terres arides et sub-humides	x		Ce sont des milieux relativement moins riches, mais hautement plus spécialisés, que les autres écosystèmes, mais avec une faune très particulière et spectaculaire comme les gazelles, les autruches, les houbaras, etc. parmi lesquelles le HCEFLCD a réussi de nombreuses expériences de reproduction assistée.
e) Forêts	x		Dans le domaine forestier, le parc zoologique national, en plus de son rôle récréatif et de sensibilisation – éducation, a également ce rôle vital de recherche visant à assister certaines espèces menacées à reconstituer des populations viables avant d'en repeupler leurs milieux respectifs. Les aires protégées, les régénérations naturelles, les boisements et reboisements, etc. vont également dans le sens d'une protection de nombreuses espèces afin d'en assurer la pérennité.
f) Montagnes	x		ême objectifs que pour les forêts et l'agro-système.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			x
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			x
Veuillez préciser ci-dessous.			
C'est un objectif intégré dans toutes les stratégies et plans en rapport avec la biodiversité et son utilisation durable dont le PAN, le PANE, le Plan National de Reboisement, le Plan National de Désertification et Environnement, etc.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet			

objectif.
Comme montré plus haut, malgré les efforts menés sur le terrain, de nombreuses formes végétales et animales voient leurs populations s'éroder de façon catastrophique et pour les quelles des actions de sauvegarde s'avèrent urgentes.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
Liste IUCN, listes des espèces menacées de l'étude nationale sur la biodiversité, des aires protégées, instruments juridiques dans le cadre de la CITES, etc.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
L'obstacle majeur correspond à l'insuffisance de moyens, l'absence de stratégie spécifique pour les espèces les plus menacées du pays et aussi, l'insuffisance de la coordination entre les départements ayant un lien avec la gestion des espèces animales ou végétales.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement VII.

But 3	Promouvoir la conservation de la diversité génétique.	
Objectif 3.1	La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?		
a) Non		
b) Oui, le même que l'objectif mondial		
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		x
Veuillez préciser ci-dessous.		
<p>Dans la stratégie Nationale sur la biodiversité, la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques aussi bien végétales qu'animales constitue l'une des principales priorités. Les régions de l'agriculture traditionnelle et la diversité phylogénétique, la collecte et conservation des ressources génétiques des plantes cultivées, la Conservation aux champs, la conservation des graines, les installations de stockage, l'identification des SIBE's visant la protection in situ des ressources sylvogénétiques, les périmètres d'amélioration pastorale, le plan moutonnier, etc. sont certains des programmes menés justement pour la conservation du patrimoine local.</p> <p>Pour les espèces marines, il est difficilement concevable de protéger la diversité génétique des espèces cibles dans la mesure où tout est pris sur "le sauvage" et le stockage des ressources ichtyogénétiques (et en générale de toutes les ressources aquatiques) n'est pas chose aisée sur les plans technique et technologique.</p> <p>En ce qui concerne la seconde partie de l'objectif mondial, en l'occurrence la préservation du savoir local en matière des ressources génétiques, il est certain qu'il y a encore beaucoup à faire. Toutes les études montrent qu'il y a un certain savoir local, cependant il n'est pas encore réellement recensé pour pouvoir le préserver, le capitaliser et le valoriser; à l'exception de quelques tentatives comme pour les plantes médicinales ou aromatiques pour lesquelles un Institut national a été spécialement créé.</p>		

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		La conservation dans des banques de graines ou de gènes est un pas vers la réalisation de l'objectif mondial, mais il y a lieu de redéfinir à nouveau le statut des ressources menacées pour pouvoir les protéger (actuellement il n'y a pas de liste officielle actualisée). Les connaissances traditionnelles sont nombreuses dans différentes régions du pays, mais il faut les recenser pour mieux les capitaliser.
b) Eaux intérieures	x		Dans les eaux intérieures, certaines restrictions des prélèvements effectués dans les populations de certaines espèces de poissons (civelles, alose!!!) peuvent également être considérées comme des actions allant dans le même sens que l'objectif mondial. En effet, ces espèces sont devenues si rares qu'on craint pour elles une insuffisance génétique ne permettant pas l'induction de populations viables.
c) Marine et côtière	x		Dans le domaine marin, ce sont principalement les périodes de repos biologique et des plans d'aménagements pour certaines espèces très menacées (corail, poulpe, etc.) qui permettent de se positionner par rapport à cet objectif mondial; mais de nombreuses autres ressources nécessitent encore une attention particulière.
d) Terres arides et sub-humides	x		Même objectifs que pour l'agriculture.
e) Forêts	x		Le plan directeur des aires protégées, les programmes et plans de reboisement, etc. vont dans le sens d'une diminution (élimination) de la pression sur les ressources génétiques sylvopastorales.
f) Montagnes	x		Mêmes objectifs que pour les forêts et l'agriculture

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	x
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	x

Veuillez préciser ci-dessous.

Cet objectif mondial fait partie de toutes les stratégies nationales et sectorielles concernées par les ressources génétiques (domaine agricole, domaine pastoral, forêts, ressources halieutiques, etc.). Des exemples de plans, de projets, etc. sont donnés dans la question II.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
<p>Des efforts considérables ont été fournis et sont toujours fournis dans le bon sens de la conservation des ressources phytogénétiques et zoogénétiques et leur utilisation durable. Pour les ressources végétales, la création d'une banque de gène à l'INRA (Settat), l'existence d'autres banques de graines dans des instituts de recherche, l'identification de SIBE's pour les ressources sylvogénétiques, l'amélioration des périmètres pastoraux, la caractérisation des races ovines et bovines dans un but de conservation du patrimoine génétique, la création d'associations de protection de races canines locales, etc. constituent, toutes, certaines des initiatives montrant l'intérêt porté par le pays aux patrimoine génétique national ainsi qu'à leur développement. Cependant, force est de constater que malgré tout, les destructions des habitats par diverses activités humaines ainsi que les périodes de sécheresses de plus en plus fréquentes, continuent à faire perdre aux pays d'importantes potentialités génétiques pouvant éventuellement être utilisées pour des améliorations de plantes cultivées ou d'animaux domestiqués.</p> <p>Sur le plan diversité culturelle et du savoir traditionnel, si il est actuellement connu et reconnu que les populations rurales détiennent de riches informations sur le savoir faire traditionnel en matière de plantes aromatiques et médicinales, de conduites de troupeau, d'irrigation ancestrale, etc., très peu d'actions (à l'exception de l'Institut National des Plantes Aromatiques et Médicinales) sont menées pour conserver ces connaissances, pour les développer, pour les capitaliser et les valoriser.</p>
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
Les indicateurs utilisés concernant cet objectif sont essentiellement les listes des formes déposées dans des infrastructures de conservation, des espèces disparues, la perte des pratiques traditionnelles et des espaces, etc.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
Ce sont toujours les mêmes obstacles qui se retrouvent à tous ces niveau de conservation des ressources naturelles et patrimoniales du pays, autrement dit l'insuffisance des moyens humains et financiers pour mener des campagnes de collecte, de motivations et d'incitations, des infrastructures de stockage à moyen et long termes, et aussi d'initiatives pour rassembler et éditer les activités traditionnelles ayant un certain intérêt dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement VIII.

But 4	Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.	
Objectif 4.1	Les produits à base de diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?		
a) Non		
b) Oui, le même que l'objectif mondial		

c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>La conservation et la gestion durable des ressources biologiques est une composante centrale dans toutes les stratégies nationales et sectorielles; les plans de gestion des ressources halieutiques, le plan d'action pour la lutte contre la désertification, le programme forestier national, la stratégie nationale sur les zones humides, la stratégie nationale pour la conservation des oasis, la stratégie et le plan d'action nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, etc. ne sont que certains des outils ayant été élaborés dans le principal but de rationaliser l'utilisation des ressources et de pérenniser leurs populations. Cependant, sur le plan spécifique ou écosystémique (flore, faune, etc.) très peu de choses sont faites dans le cadre d'une utilisation rationnelle de leurs populations.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		<p>De ombreuses recommandations, fruit de programmes et d'études élaborés à l'échelle nationale ont été adoptées. Elles se rapportent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la conservation et valorisation de la diversité des ressources génétiques des plantes au Maghreb ; - les notes techniques du Plan d'Action National de l'Environnement (PANE): ONEM / Département de l'Environnement : Eau et Environnement, Sol et Environnement, Agriculture et Environnement - les ressources phytogénétiques et développement durable; - le projet de Développement Agricole du Moyen-Atlas; - les zonages agro-écologiques; - les projets agro-écologiques PAC; - les inventaires pastoraux; - le plan National d'irrigation; - le plan National de l'aménagement des bassins versants; - le plan national de reboisement; - le programme national des irrigations; - la stratégie de mise en valeur des terrains de parcours; - le plan National de gestion conservatoire des terres agricoles; - les plans directeurs régionaux des ressources hydrauliques; - l'évaluation des Ecosystèmes des oasis de Tafilalet. Utilisation durable des écosystèmes et Bien-être de l'Homme .

b) Eaux intérieures	X	<p>Pour la biodiversité des zones humides intérieures, certains programmes sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la stratégie nationale sur les zones humides; - le projet d'inscription de 20 sites dans la liste Ramsar; - la stratégie et le plan d'action de la biodiversité des zones humides; - la stratégie et plan d'action nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.
c) Marine et côtière	X	<p>Certains programmes pour la biodiversité marine et côtière ont également été élaborés dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de gestion de la pêche au poulpe; - plan de gestion de la pêche au corail; - plan de gestion de la pêche des algues; - divers arrêtés sur le repos biologique.
d) Terres arides et sub-humides	X	<p>Pour les terres arides, il existe également certains programmes dont le Plan d'Action National pour la lutte contre la désertification, en plus de ceux relatifs à l'agriculture.</p>
e) Forêts	X	<p>Des programmes spécifiques dans le domaine forestier ont également été élaborés dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l' Etude Nationale sur les Aires Protégées ; - le Programme Forestier National ; - les Stratégies du Développement Forestier ; - l'Etude du Bois de Feu au Maroc ; - l'Inventaire Global des Bois Marocains; - l'Inventaire Forestier du Maroc; - le Projet de Développement Forestier; - la Lutte contre les Incendies Forestiers; - le Projet d'Etude de Révision de l'Aménagement de la Forêt de la Maâmora; - l'Utilisation des Images Satellites pour le Suivi de la Déforestation au Maroc; - le Développement Forestier et Lutte contre l'Erosion; - la valorisation de la forêt et de la faune; - l'amélioration, Multiplication et Conservation d'Espèces Forestières; etc.

f) Montagnes	X	<p>Les programmes relatifs aux montagnes sont les mêmes que les stratégies relatives à la forêts puisque de nombreuses forêts sont situées dans des montagnes et un certain nombre de projets dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Projet GEF de gestion des aires protégées; - le Projet de développement et de la protection de l'environnement de montagne (région de Haouz du Haut Atlas et du Rif) (Financement du FEM en partie); - le Projet de conservation de la biodiversité des parcours du Haut Atlas, étude de faisabilité en cours; - le Projet de développement intégré des zones forestières et périforestières d'Ifrane (Financement du FEM en partie); - le Projet de la conservation de la Biodiversité par la transhumance dans le versant sud du Haut Atlas; - le Projet de conservation in situ de la biodiversité biologique agricole dont une partie couvrant une zone montagneuse d'Azilal et le Rich (Projet de partenariat entre l'INRA et IPGRI); - la stratégie de protection et de développement des zones de montagnes; - la stratégie et le plan d'action nationaux sur la biodiversité; - la stratégie nationale de protection de l'environnement : dans le domaine de la montagne vise la mise en place d'un programme de développement socio-économique intégré des populations de montagne et la valorisation des produits de montagne. Ainsi, cinq actions ont été retenues : <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'élaboration d'une loi spécifique pour la protection et le développement de la montagne; ✓ l'amélioration l'état des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes de montagnes; ✓ le plan de développement des écosystèmes montagnards du Maroc et création d'un observatoire de montagne; ✓ l'étude stratégique pour le développement du Moyen Atlas; etc.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?		
a) Non		
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X	
Veillez préciser ci-dessous.		
<p>L'objectif mondial est effectivement intégré dans la stratégie et le plan d'action nationaux sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Il a été adopté également, bien avant l'élaboration de cette stratégie et de ce plan d'action dans pratiquement toutes les stratégies thématiques et sectorielles de la grande majorité des secteurs productifs concernés par la biodiversité: Forêt, Ressources marines, zones humides, agro-système.</p>		

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
De nombreuses actions ont été menées sur le terrain, soit pour évaluer la situation de l'utilisation de la biodiversité pour en élaborer des plans de gestion (projet MedWetCoast, Projet GEF sur 5 SIBE's, etc.), soit pour y mettre sur place des mesures visant une meilleure gestion de ces ressources (pan de gestion du poulpe, des algues, etc.).
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
Les indicateurs utilisés correspondent principalement à des statistiques de prélèvements et à l'état des ressources traduites par des études thématiques.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
Dans la majorité des cas, les obstacles rencontrés se rapportent directement aux utilisateurs de ces espèces/espaces ciblés par les plans de gestion. Il s'agit des populations pour lesquelles il fallait et il faudrait, soit trouver d'autres alternatives pour subvenir à leurs besoins, soit leur fixer des quotas, soit les intégrer complètement dans le processus de gestion de la ressource en les responsabilisant sur l'utilisation de cette ressource <i>via</i> des ONG's notamment (ce qui est généralement recommandé).
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement IX.

Objectif 4.2	La consommation/exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
La quasi-totalité des actions visant la gestion rationnelle des ressources biologiques est destinée, d'une part, à réduire les effets nocifs de la surexploitation sur ces ressources et, d'autre part, à garantir une utilisation durable des ressources.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Parmi les nombreux programmes adoptés dans le domaine agricole par divers départements sectoriels: - les Ressources phytogénétiques et développement durable; - le Développement Agricole du Moyen- Atlas; - les Zonages agro-écologiques;

			<ul style="list-style-type: none"> - les Projets agro-écologiques PAC; - les Inventaires pastoraux; - le Plan National d'irrigation; - le Plan National de l'aménagement des bassins versants; - le Plan national de reboisement; - le Programme national des irrigations; - Stratégie de mise en valeur des terrains de parcours; - le Plan National de gestion conservatoire des terres agricoles; - les Plans directeurs régionaux des ressources hydrauliques; - l'Évaluation des Ecosystèmes des oasis de Tafilalet. Utilisation durable des écosystèmes et Bien-être de l'Homme.
b) Eaux intérieures	X		<p>Parmi les principaux programmes pour la biodiversité des zones humides intérieures, il y a lieu de citer:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Stratégie Nationale sur les Zones Humides; - le Projet d'inscription de 20 sites dans la liste Ramsar; - la Stratégie et Plans d'Action nationaux sur la Biodiversité.
c) Marine et côtière	X		<p>De nombreux programmes ont été élaborés dans le domaine marin dont les plus récents sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Plan de gestion de la pêche au poulpe, - le plan de gestion de la pêche au corail rouge; - le plan de gestion de la pêche aux algues.
d) Terres arides et sub-humides	X		<p>De nombreux programmes sont également connus sur les terres arides et subhumides dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Plan d'Action National pour la lutte contre la désertification; - les Inventaires pastoraux; - le Programme d'Amélioration Pastorale; - le Plan National d'irrigation; - le Plan National de l'aménagement des bassins versants; - le Plan National de Reboisement; - le Programme national des irrigations; - la Stratégie de mise en valeur des terrains de parcours; - le Plan National de gestion conservatoire des terres agricoles; - les Plans directeurs régionaux des ressources hydrauliques; - l'Évaluation des Ecosystèmes des oasis de Tafilalet. Utilisation durable des écosystèmes et Bien-être de l'Homme.
e) Forêts	X		<p>Certains des programmes dans le domaine forestier en rapport avec cet objectifs sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Étude Nationale sur les Aires Protégées ; - le Programme Forestier National ; - les Stratégies du Développement Forestier ; - l' Étude du Bois de Feu au Maroc;

		<ul style="list-style-type: none"> - l'Inventaire Global des Bois Marocains; - l'Inventaire Forestier du Maroc; - le Projet de Développement Forestier ; - la Lutte contre les Incendies Forestiers; - le Projet d'Etude de Révision de l'Aménagement de la Forêt de la Maâmora; - l'Utilisation des Images Satellites pour le Suivi de la Déforestation au Maroc; - le Développement Forestier et Lutte contre l'Erosion; - la Valorisation de la Forêt et de la Faune.
f) Montagnes	X	Les programmes développés sur les montagnes sont, en grande partie, les mêmes que ceux relatifs à la forêt puisque la majorité des forêts est localisée sur des montagnes.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?		
a) Non		
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X
Veuillez préciser ci-dessous.		
L'objectif mondial fait partie de la stratégie nationale sur la biodiversité et dans son plan d'action. Il a été adopté également, bien avant l'élaboration de cette stratégie et de ce plan d'action, dans pratiquement de toutes les stratégies thématiques de la majorité des secteurs productifs concernés par la biodiversité (Forêt, Ressources marines, zones humides, agro-système, etc.).		
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.		
C'est la même situation que pour l'objectif précédent.		
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif		
Les indicateurs utilisés correspondent principalement à des statistiques de prélèvements et à l'état des ressources tel que figurant dans des études spécifiques.		
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.		
Ce sont les mêmes obstacles que pour l'objectif précédent		
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.		

Encadrement X.

Objectif 4.3	Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée par le commerce international
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	X

b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>Au Maroc, les espèces pour lesquelles on craint le commerce international sont essentiellement des formes considérées, par diverses études, comme déjà menacées. Il en découle que interdire le commerce d'espèces menacées, suggère l'existence d'une liste qualifiée comme telle par les autorités compétentes; autrement dit, "une liste rouge nationale interdite au commerce"; Or, jusqu'à présent, on ne dispose pas dans le pays de liste rouge nationale d'espèces menacées, bien que chaque étude stratégique en matière de ressources naturelles, ne fait souvent que transcrire des listes antérieures relatives à des espèces "dites menacées" qu'il importe, dans tous les cas, d'actualiser, de compléter et d'officialiser. Il est certain que le Maroc, faisant partie de la CITES, a élaboré une liste d'"espèces-CITES", mais la grande majorité n'est pas sujette au commerce ni intérieur ni international.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		x	Pas de liste officielle exhaustive
b) Eaux intérieures		x	Pas de liste officielle exhaustive
c) Marine et côtière		x	Pas de liste officielle exhaustive
d) Terres arides et sub-humides		x	Pas de liste officielle exhaustive
e) Forêts		x	Pas de liste officielle exhaustive
f) Montagnes		x	Pas de liste officielle exhaustive
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			x
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>On ne peut interdire le commerce d'éléments qui ne sont pas reconnus comme étant menacés, autrement dit, comme faisant partie d'une liste reconnue par les autorités compétentes comme telle. Dans ce cadre, l'élaboration de listes rouges a été identifiée comme action prioritaire dans la stratégie et plan d'action nationaux sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. La lutte contre le braconnage y a également été évoquée.</p>			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Le pays est loin de cet objectif			

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Les listes CITES-Maroc, celles des espèces menacées, l'absence de liste rouge nationale et de législation pour lutter efficacement contre le commerce illicite des espèces menacées constituent les principaux indicateurs.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Le principal problème est certainement la polycéphalie qui régit la gestion des ressources naturelles au Maroc et l'insuffisance de coordination entre les gestionnaires. Qui prendra la responsabilité et qui prendra l'initiative ? Pourtant, ce n'est pas une action qui nécessite un budget colossal.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XI.

But 5	Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.		
Objectif 5.1	Ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
De nombreuses actions ont été proposées dans diverses stratégies nationales et thématiques pour que soit réduit l'impact des activités humaines sur la biodiversité et ses habitats.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		De nombreux programmes ont été élaborés par le ministère de tutelle pour réduire les impacts nuisibles sur les habitats et dont la grande majorité est citée ci-dessus. - la Stratégie de Développement Rural intégré : Cette stratégie élaborée en 1974 a adopté une démarche guidée par trois principes fondamentaux, notamment la protection de l'environnement et des ressources naturelles, intégration des actions en vue de réhabiliter les zones intégrées et mise en valeur écologiquement rationnelle des ressources; - la Stratégie de Développement Agricole, d'assurer une gestion durable des ressources naturelles.

b) Eaux intérieures	X	<p>Considérant l'élément eau comme support (habitat) pour la biodiversité aquatique, les efforts de réduction de la perte des habitats des zones humides se liraient essentiellement dans:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la stratégie nationale sur la biodiversité; - l'inscription de certains sites dans des listes internationales en particulier Ramsar; - la loi sur l'eau; - le Plan National d'Aménagement des bassins versants; - le Plan National de lutte contre les Inondations; - le Plan National de Protection de la Qualité des Ressources en Eaux; - le Plan National de l'Eau.
c) Marine et côtière	X	<p>Pas de dispositions particulières pour la biodiversité, sinon quelques textes législatifs généraux tels que la loi sur les études d'impact, la loi sur la valorisation de l'environnement, ou encore certains plans de gestions de quelques ressources marines, mais il s'agit plus de protéger la ressource que son habitat.</p> <p>L'inscription de certains sites côtiers parmi les SIBE's ou dans la liste Ramsar pourrait être également considéré comme une mesure pour la conservation des habitats littoraux.</p>
d) Terres arides et sub-humides	X	<p>Pour les zones arides, il y a essentiellement le Plan d'Action sur la Lutte contre la désertification.</p>
e) Forêts	X	<p>En ce qui concerne les milieux forestiers, les mesures pour la protection des habitats se liraient, entre autres, dans:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la stratégie nationale pour la protection de l'environnement et du développement durable renfermant les plans et les programmes pour la conservation et l'utilisation durable des composantes de la biodiversité dans les écosystèmes; - la stratégie et le plan national sur la biodiversité qui propose des actions visant la protection et l'utilisation durable de la diversité biologique des écosystèmes forestiers; - le Plan National de la Lutte contre la Désertification où les secteurs du pastoralisme et d'approvisionnement en combustibles ligneux, à impact direct sur la forêt, ont été privilégiés par les actions pertinentes; - le Plan d'Aménagement des Bassins Versants qui, finalisé en 1996, il propose l'adoption d'un concept de développement des zones de montagne basé sur des programmes conçus selon une approche participative; - le Plan Directeur de Reboisement, finalisé en 1997, propose une stratégie pour le reboisement capable de fournir une réponse durable aux divers besoins en produit forestiers selon une approche participative; - le Plan Directeur des Aires Protégées qui a été

		<p>élaboré en 1995 et qui a défini la stratégie nationale pour les aires protégées. La mise en œuvre de cette stratégie est traduite par le lancement de plusieurs projets visant le renforcement des efforts du pays en matière de la conservation de la biodiversité et de la promotion du développement durable local et participatif;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Programme Forestier National achevé en 1999 et qui a arrêté un programme prioritaire, sur une échéance de 20 ans, axé sur la protection de la biodiversité et le développement socio-économique des populations rurales; - le Programme d'Electrification Rural Globale qui prévoit l'électrification de près de 1.500.000 et qui a pour but de limiter les prélèvements du bois pour l'approvisionnement en énergie; - le Plan national Energétique (bois de feu) mené en 1994, et qui a permis d'évaluer le besoin et l'offre en bois et d'analyser l'équilibre entre offre et demande et recommande des actions à mettre en œuvre; - le Plan Stratégique pour le Développement d'Energie Renouvelable. Il a, parmi ses objectifs, la protection du couvert forestier par la promotion de l'utilisation des ressources d'énergie renouvelable (production du gaz par la technique de biométhanisation, utilisation de four spéciale, etc.).
f) Montagnes	X	<p>Des programmes sur les montagnes ont également été élaborés et concernent, entre autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet de loi sur la protection et la mise en valeur de l'environnement adopté par les deux chambres traitant spécialement la protection et la gestion de la montagne et ses écosystèmes. Les articles 25 et 26 qui sont consacrées à la montagne prévoient la protection, la conservation et la mise en valeur des écosystèmes de montagne. Des dispositions législatives sont prises pour assurer leur gestion intégrée et durable et prévenir toute dégradation des ressources naturelles et de la qualité de l'environnement durable; - un projet de loi sur les études d'impact sur l'environnement adopté par la deux chambres soumis toutes infrastructures touristiques situées en montagne à une étude d'impact sur l'environnement; - le Décret n°2-97-546 du 28 octobre 1997 fixant les modalités d'application de la loi n°0-96 du 25 janvier 1997 portant statut des accompagnateurs de tourisme, des guides de tourisme et des guides de montagne. En vertu de l'article 6 de ce texte, il est institué un comité technique consultatif des accompagnateurs de tourisme, des guides de tourisme et des guides de montagne; comité chargé de donner son avis sur toute demande d'agrément; - le Département des eaux et Forêts exécute également certains programmes et s'emploie à actualiser la législation relative au domaine forestier,

		<p>à la défense et à la restauration des sols, à la faune sauvage et aux aires protégées, ainsi que la pêche et l'aquaculture continentale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - un projet d'une politique nationale de montagne est en cours. Il suggère d'adopter, comme stratégie juridique, une démarche progressive qui repose, dans une première phase, sur des mesures de nature réglementaire; - le projet de loi sur les aires protégées; - la stratégie de protection et de développement des zones de montagnes; - la stratégie et le plan d'action nationaux sur la biodiversité; - la stratégie nationale de protection de l'environnement : dans le domaine de la montagne vise la mise en place d'un programme de développement socio-économique intégré des populations de montagne et la valorisation des produits de montagne.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?		
a) Non		
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X
Veuillez préciser ci-dessous.		
L'action des activités anthropiques sur la fragmentation des habitats et la nécessité d'y faire face sont des préoccupations de presque toutes les stratégies.		
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.		
Des efforts importants de conservation sont déployés, mais avec toujours d'importants taux de disparition des habitats.		
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif		
Les indicateurs utilisés sont essentiellement les taux de disparition ou de dégradation de divers écosystèmes nationaux avancés par les départements concernés.		
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.		
Les principaux obstacles à l'atténuation des pressions sur les habitats sont connus et se résument aux besoins de développement socio-économique (urbanisation, industrialisation grands œuvres, etc.) et, aussi, à l'insuffisance de visibilité et, parfois, de conscience, quant à l'importance de ces habitats pour ledit développement.		
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.		

Encadrement XII.

But 6	Surveiller les risques poses par les espèces exotiques envahissantes.		
Objectif 6.1	Les voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes sont surveillées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>Les voies potentielles d'accès des espèces exotiques envahissantes dans le domaine agricole sont effectivement contrôlées. La Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes (DPVCTRF) dispose au niveau des points d'entrées de spécialistes expérimentés dans la reconnaissance des produits importés pouvant comporter des espèces exotiques nuisibles. Cependant, il importe de signaler que, si d'importants moyens sont déployés pour limiter (interdire le cas échéant) l'entrée accidentelle d'espèces exotiques dans le pays, avec la petitesse de certaines formes parasites exotiques et envahissantes, le risque zéro ne peut en aucun cas être atteint.</p> <p>Pour les espèces aquatiques, si la quarantaine est appliquée aux organismes importés pour des fins divers (aquaculture, espèces gibiers, etc.), l'impact de la mise en place de ces espèces sur le milieu naturel n'est souvent pas évalué.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Dans le domaine agricole, il y a de nombreuses mesures pour parer à l'entrée des espèces exotiques dans le pays; mesures techniques supervisées par la Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes (DPVCTRF) dont la loi de 1929 qui, constitue un cadre législatif pour les restrictions ou interdictions d'entrées d'espèces nuisibles dans le pays.
b) Eaux intérieures	X		Mêmes dispositions que pour l'agriculture
c) Marine et côtière	X		Mêmes dispositions que pour l'agriculture
d) Terres arides et sub-humides	x		Mêmes dispositions que pour l'agriculture
e) Forêts	x		Mêmes dispositions que pour l'agriculture
f) Montagnes	x		Mêmes dispositions que pour l'agriculture
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et			

stratégies nationales?	
a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
L'objectif mondial est effectivement intégré depuis 1929 dans les stratégies et plans d'actions nationaux thématiques sur la biodiversité, en particulier dans le domaine agricole et forestier. Le contrôle de l'entrée des espèces exotiques ou envahissantes agricoles dans le pays constitue une activité au quotidien dans ces points d'entrée, en particulier le port de Casablanca. Cette opération est supervisée par le MADRPM et plus particulièrement sa Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes (DPVCTRF);	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
La situation actuelle est que les voies aux points d'entrées sont effectivement contrôlées, ce qui n'empêche que des formes allochtones pourraient être amenées par les eaux de ballastage, fixées sur les coques des bateaux, sur les carrosseries de véhicules, etc. ce qui suggère des renforcements de capacités humaines et matériels pour plus de sécurité.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Les indicateurs adoptés correspondent à des listes-annexes internationales de la Commission internationale de la protection des végétaux relatives aux espèces nuisibles ainsi que les textes législatifs en la matière.	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
Pas d'obstacles particuliers à l'exception de l'insuffisance de moyens humains et matériels nécessaires pour l'identification et l'action sur place pour certaines de ces espèces.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	
La Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes (DPVCTRF); ambitionne la mise en place de projets utilisant les Nouvelles Technologies de l'Information et la communication comme des caméras sur place reliés à des centres de recherche permettant d'identifier, à partir des points d'entrées, et en temps réel, l'identification des espèces suspectes.	

Encadrement XIII.

Objectif 6.2	Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	

c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>Pour les espèces pouvant être véhiculées vers l'intérieur du pays <i>via</i> des denrées alimentaires, la DPVCTRF dispose d'une liste internationale actualisée; cependant, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de plans de gestions préventifs au cas où l'une des espèces causerait accidentellement des dégâts à l'intérieur du pays. La raison est que le problème de prolifération de ces espèces à l'intérieur du pays ne se pose pas.</p> <p>Par contre, pour le criquet, des plans, des commissions et de nombreux mécanismes ont été mis en place et sont déclenchés automatiquement chaque fois que le besoin se fait sentir.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		<p>Le Département de l'agriculture est concerné au premier plan par cet objectif et a mis en place des programmes, en particulier pour la lutte anti-acridienne.</p> <p>Des plans de battues systématiques sont également organisés dans les zones touchées par la prolifération du sanglier ravageant les cultures, chaque fois que le besoin se fait sentir.</p> <p>Ce département a également ses programmes pour lutter contre les "mauvais herbes" et les ravageurs des cultures qui, chaque fois que les conditions climatiques le favorisent, y causent des dégâts importants.</p>
b) Eaux intérieures		X	Il n'y a pas d'espèces envahissantes ni de plans de gestion particuliers.
c) Marine et côtière		X	On ne connaît pas d'espèces envahissantes pour le moment dans le domaine marin et, par conséquent, il n'y a pas de plans de gestion urgents d'élaborés. Le cas des algues rouges ou eaux colorées est particulier et les plans de gestions les concernant favorisent plus des mesures préventives par l'interdiction de la consommation des fruits de mer infestés que la lutte contre ces algues qui, dans tous les cas, constituent un phénomène tout à fait naturel.
d) Terres arides et sub-humides	X		Mêmes dispositions que pour l'agriculture
e) Forêts	X		Ce qui affecte les plantes utilisées en agriculture affecte, à quelques différences près, celles du domaine forestier. Le HCEFLCD a ainsi également ses propres moyens et dispositions pour lutter contre les ravageurs, les sangliers, etc.; moyens qui deviennent communs avec les autres départements dans le cas d'espèces - fléaux tel que le criquet.

f) Montagnes	x	Mêmes dispositions que celles appliquées à la forêt et à l'agriculture
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?		
a) Non		
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		x
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		x
Veuillez préciser ci-dessous.		
Des plans de gestions nationaux et des plans de gestion sectoriels sont disponibles pour les espèces les plus importantes (criquet, sanglier, insectes ravageurs, etc.) et chaque département a ses propres moyens et sa propre stratégie; moyens et stratégies qui sont mis en commun et renforcés en cas de besoins majeurs.		
Dans ce cadre, il importe de s'intéresser à d'autres espèces ou d'autres situations, moins "nuisibles" dans l'immédiat, mais dont on connaît pas l'ampleur dans les années à venir sur les formes autochtones. Il s'agit, entre autres, de la morelle jaune ou les espèces marines transportées sur les coques des bateaux ou encore celles utilisées en aquaculture.		
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.		
La situation actuelle est telle que les problèmes liés aux espèces envahissantes sont gérés au cas par cas. Les espèces envahissantes sont connues et les plans pour lutter contre le sont également. Le seul fardeau dans ce sens reste le criquet et le pays, dans sa stratégie nationale ou régionale, assure une surveillance continue de cette espèce et de ses déplacements.		
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif		
Données de terrain des administrations concernées.		
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.		
Pas d'obstacles majeurs		
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.		
-		

Encadrement XIV.

But 7	Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.
Objectif 7.1	Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	

c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X (mais pour la sécheresse)	
Veuillez préciser ci-dessous			
Très peu d'études ont été réalisées pour analyser d'éventuels impacts des changements climatiques sur les ressources naturelles du pays. Cependant, il y a lieu peut être de citer les expériences menées par des instituts et écoles de recherches agronomique et forestière pour sauver la palmeraie, pour l'amélioration génétique de certaines plantes pour les rendre plus résistantes à la sécheresse, elle-même induite dans la majorité des cas par les changements climatiques, etc.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		En terme d'agronomie plusieurs programmes ont été élaborés dans le cadre de la lutte contre les effets de la sécheresse, une des traductions des changements climatiques dont divers programmes d'amélioration génétique des plantes pour résister à la sécheresse, la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse, etc.
b) Eaux intérieures	X		Certains des outils pour lutter contre les effets de la sécheresse, les changements climatiques et leurs impacts sur les ressources en eau sont: - le Plan National de l'eau; - la Loi sur l'eau; - le Plan Directeur d'aménagement intégré des ressources en eau; - le Conseil National de l'Eau et du Climat; - le Conseil National de l'Environnement; - etc.
c) Marine et côtière	X		Quelques initiatives ont été menées pour mettre en évidence l'impact des changements climatiques sur le milieu marins dont la plus importante reste le projet « Evaluation de l'Impact et de l'Adaptation aux Changements Climatiques (AIACC) dans les zones côtières du Maroc » mais qui ne concerne pas la biodiversité plus spécialement.
d) Terres arides et sub-humides	X		Pour les zones arides, de nombreux programmes ont été mis en place dont: - le programme d'Action National de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse; - le programme de Périmètre de Mise en Valeur en Bour; - le programme de Périmètre d'Amélioration Pastorale; - le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants; - le Plan National de Reboisement.
e) Forêts	X		Certains programmes ont été mis en place dont: - le Reboisement à l'aide des essences mieux adaptées au climat (sélection et amélioration génétique des essences destinées pour le

		<ul style="list-style-type: none"> reboisement et modernisation des pépinières); - l'installation d'un réseau de surveillance et de suivi des dépérissements de la Cédraie du Moyen Atlas; - la conduite d'opérations de nettoyage et d'assainissement phytosanitaire dans les forêts touchées par les maladies, les ravageurs, les dépérissements, etc; - la mise en place à l'échelle nationale d'un réseau de santé des forêts; - Les mesures entreprises pour la lutte contre les incendies; - la lutte contre les effets de la sécheresse : ce programme avait parmi ces objectifs la protection de la forêt par limitation de la pression des populations rurales avoisinantes et de son bétail sur les ressources forestières à travers la création de l'emploi d'une part, et l'approvisionnement en aliments de bétail et à des prix abordables d'autre part; - le Plan National de Lutte contre les Inondations; - le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants.
f) Montagnes	X	<p>Pour les montagnes, on recense, entre autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Projet de renforcement du Réseau National des Aires Protégées avec création de trois parcs nationaux et de dix réserves (Financement du FEM en partie); - le Projet de développement et de la protection de l'environnement de montagne (région de Haouz du Haut Atlas et du Rif) (Financement du FEM en partie); - le projet de conservation de la biodiversité des parcours du Haut Atlas, étude de faisabilité en cours. - Protection et gestion participative des écosystèmes forestiers du Rif; - le projet de la conservation de la Biodiversité par la transhumance dans le versant sud du Haut atlas.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?		
a) Non		
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X
Veuillez préciser ci-dessous.		
Cet objectif est incorporé dans plusieurs stratégies, mais pas tel que formulé dans l'énoncé du formulaire. Les changements climatiques sont souvent utilisés sous leur forme "sécheresse" et/ou "désertification".		
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.		
De nombreuses études ont été faites sur les "changements climatiques" (en terme de sécheresse ou désertification) et leur impact sur les grands écosystèmes susmentionnés. De nombreux projets sont également réalisés ou en cours de réalisation sur leurs impacts ainsi que sur les moyens d'atténuer ces impacts sur des espèces particulières ou des habitats		

vulnérables (Cf. plus haut).

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Les indicateurs utilisés sont essentiellement des résultats d'études, des surveillances régulières d'habitats ou d'espèces, d'analyses diagnostiques de SIBE's, de variations des étendues de zones humides, etc.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique à s'adapter aux changements climatiques suggère une profonde connaissance du phénomène et de différentes formes d'impact sur les milieux et leurs composantes. En fait, c'est généralement ce sont les formes "sécheresse" et "désertification" de ce phénomène qui portent le plus préjudice à la biodiversité nationale et, par conséquent, c'est via ces deux formes des changements climatiques, qu'on extrapole les impacts des changements climatiques sur la biodiversité marocaine. Pour le milieu marin la tâche est relativement plus difficile à mener.

Un renforcement des capacités en approches d'analyses du phénomène et de ses impacts est capital pour une meilleure compréhension des interactions entre ce phénomène et l'évolution des écosystèmes.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

-

Encadrement XV.

Objectif 7.2		Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
Le même objectif fait également partie de la stratégie nationale sur la biodiversité, des stratégies thématiques (marine, terrestre et des zones humides) et sectorielles (secteurs de l'eau, des forêts, des pêches maritimes, etc.). La volonté des autorités d'atteindre cet objectif s'est traduite par l'adoption d'une loi sur les études d'impacts, ainsi que d'autres textes dont ceux sur la pollution atmosphérique, sur la protection et la valorisation de l'environnement, etc.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Si pollution il y a dans le domaine agricole, celle-ci proviendrait principalement de l'utilisation des produits phytosanitaires. Pour en réduire l'impact, il n'y a pas de programmes spécifiques et le seul cadre réglementaire reste le texte de 1922 qui, avec divers amendements, ne peut actuellement qu'obliger les

			usagers à "faire une déclaration" de ce qu'ils détiennent comme produits phytosanitaires, mais pas pour en réduire l'utilisation. Le seul moyen pour atténuer l'impact de ce genre de pollution sur la biodiversité agricole et sur l'environnement, en général, et la santé humaine, entre autres, reste la sensibilisation des utilisateurs.
b) Eaux intérieures	X		Pour les eaux intérieures, de nombreuses lois et procédures pourraient aider à la réduction des effets de la pollution sur la biodiversité, en particulier la loi sur l'eau, celle sur les études d'impact et celle sur la protection et la valorisation de l'environnement, sans parler de certains outils de consultation tels que le Conseil Supérieur de l'Eau, le Conseil National de l'Environnement, etc.
c) Marine et côtière	X		Pour le milieu marin, les dispositifs de surveillance constituent le principal moyen de limiter les impacts de la pollution sur l'environnement et la biodiversité. Dans ce sens, l'INRH dispose de plusieurs antennes le long de la côte marocaine et qui, avec le LPEE et le laboratoire du département de l'environnement, effectuent des campagnes d'évaluation de l'état de salubrité des plages nationales et de certaines ressources littorales.
d) Terres arides et sub-humides	X		Réduire l'impact de la pollution dans les zones arides peut actuellement se faire <i>via</i> la loi sur la protection et la valorisation de l'environnement, la loi sur l'eau et celle sur les études d'impact.
e) Forêts	X		Dans le domaine forestier, la réduction de l'impact de la pollution peut se faire également <i>via</i> la loi sur la protection et la valorisation de l'environnement, la loi sur l'eau et celle sur les études d'impact.
f) Montagnes	X		Mêmes dispositifs que pour la forêt puisque plus de la moitié des forêts se situe dans les régions montagneuses.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			

Le problème est évoqué essentiellement à l'échelle nationale et non sectorielle. Dans le cadre de ces lois, la notion de "biodiversité" reste noyée dans celle d'"environnement" et peut ne pas être considérée dans certaines évaluations dans la mesure où il n'existe pas de normes nationales ou internationales en matière de biodiversité.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Actuellement, très peu de choses sont faites pour tenir compte de la composante "Biodiversité" quant à l'impact de la pollution. Dans le domaine agricole, chaque agriculteur se sert comme il peut dans les intrants. La principale pollution dans les forêts vient du ciel (pluies acides) et du sous sol (eaux polluées) mais on ne peut arrêter directement ni l'une ni l'autre. Pour les eaux continentales, à l'exception des barrages, les oueds sont souvent des égouts à ciel ouvert. Quand au domaine marin, ce n'est malheureusement que lorsque le problème survient que l'on peut agir.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Les principaux indicateurs utilisés sont les résultats d'analyses physico-chimiques, d'analyses de la faune et flore, etc.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

Le principal obstacle pour tenir compte de la biodiversité dans les "études d'impact" est l'interprétation que fait chacun du terme "Biodiversité" face à une source de pollution. C'est ainsi qu'il est indispensable que soient fixées des normes "biodiversitaires" dans les études d'impact comme elles existent pour l'oxygène, le Nitrite, le Nitrate, les métaux lourds, etc.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

-

Encadrement XVI.

But 8	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.		
Objectif 8.1	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Toutes les dispositions visées par la conservation <i>in situ</i> , de repeuplement, ainsi que les plans d'aménagements et les stratégies de repos biologique, etc. sont, en fait, destinés à préserver et consolider la capacité des différents écosystèmes à continuer à fournir ses biens et services.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions

a) Agriculture	x	De nombreux programmes sont développés pour la conservation du sol, de l'eau, etc. supports des activités agricoles, mais pour des améliorations génétiques afin d'avoir des cultures plus résistantes à la sécheresse, à la salinisation, aux ravageurs, etc.
b) Eaux intérieures	x	La loi sur l'eau, le plan national de l'Irrigation, le plan d'aménagement des bassins versants, le programme national des irrigations, les plans régionaux des ressources hydrauliques, etc. sont certains des programmes destinés à pérenniser les services de l'écosystème aquatique.
c) Marine et côtière	x	Les programmes destinés à s'assurer les besoins et services du domaine marin et sa biodiversité consistent principalement à la politique des périodes de repos biologiques appliquée à certaines ressources halieutiques nationales.
d) Terres arides et sub-humides	x	Pour les terres arides et subhumides, des programmes sont destinés à assurer la survie de ces systèmes face aux aléas climatiques et actions anthropiques. Le plan national de reboisement, le plan directeur de gestion conservatoire des terres, les opérations d'amélioration foncière et de conservation des terres, etc. en sont certains.
e) Forêts	x	La forêt, elle aussi, a ses multiples projets visant la pérennité de ses services et de ses capacités à produire des biens pour les populations et le pays dont: le Programme Forestier National, l'Inventaire Forestier National, Plan Directeur des Aires Protégées, Plan d'Aménagement et de Gestion des Forêts, Plan Directeur de Reboisement, etc.
f) Montagnes	x	Pour les montagnes, de nombreux projets sont également mis en place pour que ce système puisse continuer à vivre et faire vivre plus ou moins normalement les populations qui en dépendent. Il s'agit, entre autres <ul style="list-style-type: none"> - du projet de développement et de la protection de l'environnement de montagne (région de Haouz du Haut Atlas et du Rif) (Financement du FEM en partie); - du projet de conservation de la biodiversité des parcours du Haut Atlas, étude de faisabilité en cours; - du projet de développement intégré des zones forestières et périforestières d'Ifrane (Financement du FEM en partie); - du projet de la conservation de la Biodiversité par la transhumance dans le versant sud du Haut atlas; - du projet de conservation in situ de la biodiversité biologique agricole dont une partie couvrant une zone montagneuse d'Azilal et le Rich (Projet de partenariat entre l'INRA et IPGRI).

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
Pratiquement toutes les stratégies ont pour principal objectif la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et pouvoir, donc, profiter du milieu sans compromettre sa pérennité et ce en luttant contre diverses formes de nuisances (surexploitation, sécheresse, pollution, etc.).	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
D'énormes efforts sont fournis pour que différents systèmes naturels du Maroc continuent, malgré la fréquence des périodes de sécheresse et malgré la surexploitation, à fournir biens et services. Seulement, il y a lieu de constater que malgré tout, le pays continue à perdre près de 31000 ha de forêts annuellement, près de 4000 ha de terres arables à cause de l'urbanisation, etc.; ce qui n'est pas sans conséquences sur la diversité biologique et ses capacités à continuer à fournir ce dont les populations ont besoin.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Les indicateurs utilisés sont les statistiques sur ces écosystèmes fournies par divers départements.	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
On ne peut malheureusement pas arrêter, dans le contexte international actuel, ni les changements climatiques ni la sécheresse ni la désertification, qui sont les obstacles majeurs pour que les milieux continuent à produire normalement. Cependant, un renforcement des capacités en matière de recherche pour faire face aux répercussions de ces phénomènes, de textes législatifs plus dissuasifs contre le braconnage des ressources, de politique respectueuse de la nature et des habitats, etc. est l'une des nécessités pour faire face à ces obstacles.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XVII.

Objectif 8.2	Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X
Veuillez préciser ci-dessous	
Plusieurs exemples pourraient être pris comme exemples pour l'illustration de l'importance donnée par la Maroc à cet objectif, dont le plus significatif est celui des ressources phytogénétiques et zoogénétiques stockées et améliorées dans des institutions nationales de recherches et qui ont pour principale devise: (1) Acquisition, (2) maintenance, (3) caractérisation, et (4) conservation	

et (5) utilisation.

Ceci est également le cas des ressources halieutiques dont la grande majorité de leurs plans d'aménagements vise leur préservation et, donc, d'une part, la préservation de leur valeur sociale (plus de 400000 personnes travaillant dans ce domaine et, donc, au moins autant de familles), d'autre part, l'approvisionnement du marché national en protéines d'origine animale et, aussi, la contribution de ces ressources au développement de l'économie nationale.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		De nombreux programmes spécifiques ont été élaborés en matière de conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des espèces, de variétés et de races ayant un grand intérêt socio-économique.
b) Eaux intérieures	X		Quelques programmes de préservation en relation avec les anguilles, l'alose ou l'empoisonnement de rivières.
c) Marine et côtière	X		Des plans de gestions et des dispositions de restrictions temporaires (repos biologique) pour conserver les stocks de certaines ressources plus ou moins menacées.
d) Terres arides et sub-humides	X		Même programmes que pour l'agriculture.
e) Forêts	X		Comme pour le Département de l'agriculture, le HCEFLCD a initié de nombreux projets de conservation sylvopastorale des espèces et variétés ayant un certain intérêt socio-économique à l'échelle nationale ou locale.
f) Montagnes	X		Même programmes que pour l'agriculture et les forêts

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X

Veuillez préciser ci-dessous.

Dans la stratégie nationale sur la biodiversité, les objectifs relatifs aux "projets alternatifs et incitatifs" ainsi que les orientations concernant "les ressources génétiques", les "ressources et espèces menacées", etc. vont dans le même sens que l'objectif mondial.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

De nombreux projets et programmes visant la réalisation de cet objectif sont réalisés ou en cours de réalisation; cependant la situation ne semble pas s'améliorer de façon substantielle, puisque les mêmes pertes de terres, de sol, de forêts, etc. sont toujours enregistrées.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
Les principaux indicateurs adoptés correspondent aux chiffres et aux rapports annuels sur l'état des ressources élaborés dans des rapports d'expertises ou des activités de divers départements.
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
On ne peut parler d'obstacles pour la préservation des ressources biologiques indispensables à la subsistance des populations humaines puisque cette subsistance dépend actuellement, du moins pour le secteur agricole, plus des formes importées que celles locales. Les ressources marines pour lesquelles on peut parler effectivement de "ressources locales", le marocain n'en consomme qu'environ 7 Kg par an.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.
-

Encadrement XVIII.

But 9	Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales.		
Objectif 9.1	Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
L'objectif mondial est aussi un objectif national, mais c'est l'une des études qui devraient en principe être faite dans le cadre de l'Etude Nationale sur la Biodiversité, mais qui n'a pu l'être. Il n'existe donc pas d'étude nationale compilant les données sur les connaissances, les innovations, les pratiques traditionnelles et le savoir faire ancestral, sauf certains documents sectoriels où il est possible de trouver des informations sur les plantes médicinales, par exemple, ou aromatiques.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Objectif national mais pas d'informations exhaustives
b) Eaux intérieures	X		Objectif national mais pas d'informations exhaustives
c) Marine et côtière	X		Objectif national mais pas d'informations exhaustives

d) Terres arides et sub-humides	X		Objectif national mais pas d'informations exhaustives
e) Forêts	X		Objectif national mais pas d'informations exhaustives
f) Montagnes	X		Objectif national mais pas d'informations exhaustives
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Il est presque partout fait allusion à l'inventaire de ces connaissances traditionnelles, à l'importance vitale de leur valorisation et à leur capitalisation surtout en matière de pratiques agricoles et dans des approches participatives de conservation et d'utilisation durable de diverses composantes de la biodiversité nationale.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Il n'existe pas d'inventaire exhaustif mais seulement des données éparses.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Le principal indicateur utilisé est l'absence de données sur ce sujet.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Il n'y a pas d'obstacle majeur sinon l'immense lacune d'informations de base malgré la grande richesse des données due à la grande diversité culturelle de notre pays.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
-			

Encadrement XIX.

Objectif 9.2	Protéger les droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			

Rien dans les lois ou les pratiques coutumiers nationaux ne dépossède les populations locales de leurs traditions ou leur savoir faire en matière d'utilisation traditionnelle de la biodiversité. Bien au contraire, pleinement convaincu de la pertinence de l'approche participative adoptée à l'échelle internationale, le Maroc essaye dans tous ses projets de conservation et de développement, de préconiser cette approche et d'utiliser les connaissances locales, quand elles existent, pour accompagner ses mesures de conservation et d'utilisation durable. Mais, faut-il préciser qu'il n'existe pas de compilation de ces connaissances à l'échelle nationale.

La stratégie nationale sur la biodiversité et les stratégies sectorielles mentionnent toutes l'importance de cet outil de gestion locale, mais, il n'y a pas d'informations de base pour la réalisation de ces objectifs.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	C'est l'un des domaines où les connaissances et le savoir faire traditionnels sont les plus riches et, malgré la pauvreté des informations dont disposent les décideurs, des actions sont menées dans le cadre de projets au profit des populations locales et, aussi, dans le cadre des activités de l'Institut National sur les Plantes Médicinales et Aromatiques.
b) Eaux intérieures		X	Pas d'objectif spécifique sans données de base
c) Marine et côtière		X	Pas d'objectif spécifique sans données de base
d) Terres arides et sub-humides		X	Pas d'objectif spécifique sans données de base
e) Forêts		X	Pas d'objectif spécifique sans données de base
f) Montagnes		X	Pas d'objectif spécifique sans données de base

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X

Veuillez préciser ci-dessous.

Toutes les stratégies donc celle sur la biodiversité en parlent et en font une priorité, directement ou indirectement; cependant, il n'y a pas encore d'études dans ce sens.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Il n'y a pas encore d'inventaire de ces connaissances, donc pas encore de mesures de protection

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Seul indicateur est l'absence quasi générale de données sur ce domaine.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

L'obstacle majeur est l'absence de maître d'œuvre pour mener l'action et, aussi, la polycéphalie dans la gestion des ressources génétiques. L'insuffisance des moyens n'est certainement que très secondaire, puisque l'étude elle-même ne demande pas des fonds exorbitants.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

-

Encadrement XX.

But 10	Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.		
Objectif 10.1	Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			x
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
De nombreuses espèces animales et végétales continuent de transiter vers l'étranger à travers les frontières nationales; des scientifiques, des naturalistes et des touristes étrangers qui s'approvisionnent en plantes et en animaux au Maroc.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		x	Pas d'objectif spécifique sans cadre législatif
b) Eaux intérieures		x	Pas d'objectif spécifique sans cadre législatif
c) Marine et côtière		x	Pas d'objectif spécifique sans cadre législatif
d) Terres arides et sub-humides		x	Pas d'objectif spécifique sans cadre législatif
e) Forêts		x	Pas d'objectif spécifique sans cadre législatif
f) Montagnes		x	Pas d'objectif spécifique sans cadre législatif
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et			

stratégies nationaux?	
a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
C'est un "souhait" exprimé dans pratiquement toutes les stratégies concernées par les ressources génétiques; cependant, atteindre cet objectif passe incontestablement par un texte législatif réglementant l'accès aux ressources génétiques nationales et le partage équitable des bénéfices tirés de ces ressources.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
Il n'existe pas de textes législatifs sur l'accès aux ressources génétiques et sur le partage des bénéfices tirés de ces ressources.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Pas d'indicateurs	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
L'obstacle majeur est l'absence de maître d'œuvre pour mener l'action et, aussi, la polycéphalie dans la gestion des ressources génétiques. L'insuffisance des moyens n'est certainement que très secondaire, puisque l'étude elle-même ne demande pas des fonds exorbitants.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XXI.

Objectif 10.2	Avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournissant lesdites ressources	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?		
a) Non		X
b) Oui, le même que l'objectif mondial		
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		
Veuillez préciser ci-dessous		
Il est difficile de dire que le Maroc tire des avantages des "ressources génétiques" provenant d'autres pays, puisque la grande majorité des semences utilisées ne correspond pas à des ressources génétiques dans le vrai sens du terme; mais une "marchandise internationale" circulant à travers les frontières. Et même si les tomates, par exemple, les agrumes, etc. que la Maroc exporte, correspondent à un patrimoine génétique des pays exportateurs de semences, on est peut être en droit de se poser la question si les "bénéfices" tirés de ces exportations pourraient être qualifiés d'"avantages" et si les prix payés par le Maroc pour		

l'achat de ces semences ne serait pas déjà un "partage des bénéfices" avec ces pays.
 Un grand nombre de questions pour lesquelles des réponses claires ne peuvent être données dans les nuances qui caractérisent ces notions de "ressources génétiques" et de "partage équitable des avantages".

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	Pas d'objectif spécifique sans cadre législatif
b) Eaux intérieures		X	Pas d'objectif spécifique sans cadre législatif
c) Marine et côtière		X	Pas d'objectif spécifique sans cadre législatif
d) Terres arides et sub-humides		X	Pas d'objectif spécifique sans cadre législatif
e) Forêts		X	Pas d'objectif spécifique sans cadre législatif
f) Montagnes		X	Pas d'objectif spécifique sans cadre législatif

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	

Veuillez préciser ci-dessous.

Pas d'objectifs national ou sectoriels, sinon l'élaboration d'une loi pour la protection du patrimoine national.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Pas de textes réglementaires et pas de vision claire.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Pas d'indicateurs particuliers.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

L'obstacle majeur est l'absence de maître d'œuvre pour mener l'action et, aussi, la polycéphalie dans la gestion des ressources génétiques. L'insuffisance des moyens n'est certainement que très secondaire, puisque l'étude elle-même ne demande pas des fonds exorbitants.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

-

Encadrement XXII.

But 11	Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention.		
Objectif 11.1	Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>Depuis la signature de la convention, des structures ont été créées, mais elles sont restées quasiment les mêmes, sinon moins imposantes que par le passé.</p> <p>Dans le cadre de la CDB, les travaux utilisés étaient faits grâce à des financements extérieurs et, jusqu'à présent, il n'y a pas de renforcements de capacités nationales pour la mise en œuvre de la CDB ni de la stratégie et plan d'action élaborés pour sa mise en œuvre.</p> <p>Il importe de signaler que, pour la biodiversité, certains projets, en dehors du cadre de la CDB, ont mené ou mènent encore certaines actions visant le renforcement des capacités nationales pour des opérations de conservation, de surveillance, etc.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		x	Pas d'actions dans le cadre de la CDB
b) Eaux intérieures		x	Pas d'actions dans le cadre de la CDB
c) Marine et côtière		x	Pas d'actions dans le cadre de la CDB
d) Terres arides et sub-humides		x	Pas d'actions dans le cadre de la CDB
e) Forêts		x	Pas d'actions dans le cadre de la CDB
f) Montagnes		x	Pas d'actions dans le cadre de la CDB
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			x

c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
Les seuls renforcements des capacités se traduisent par la mise en place d'un cadre institutionnel, par le recensement des données de base, la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et l'élaboration et la mise en place d'une base d'informations.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
La situation actuelle est telle que tout les dispositions à l'échelle nationale sont prises, mais la mise en œuvre effective de la stratégie nationale nécessite des renforcements de capacités sur les plans financiers et techniques.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Le principal indicateur est l'état d'avancement de la mise en œuvre de la convention.	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
Pas d'obstacles majeurs à l'exception de l'insuffisance des moyens humains et matériels pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux sur la biodiversité.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	
-	

Encadrement XXIII.

Objectif 11.2	La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de son article 20	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?		
a) Non		
b) Oui, le même que l'objectif mondial		x
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		
Veuillez préciser ci-dessous		
C'est un objectif qui peut être appliqué plus à l'échelle national qu'international, en effet:		
<ul style="list-style-type: none"> - certains départements d'états ont des services techniques et/ou de vulgarisation qui capitalisent les données scientifiques et les transfèrent, en tant que savoir faire, vers les populations locales (fiches techniques agricoles, l'utilisation de fours améliorés pour préserver le bois des forêts, apiculture, capriculture, etc.) permettant à ces populations, d'une part, de contribuer à la conservation et la protection des ressources naturelles, surtout les plus menacées et, d'autre part, d'assurer des revenus financiers plus ou moins stables pour ces populations; - vis-à-vis de certains pays, en particulier africains, le Maroc contribue, selon ses moyens, au transfert de technologies soit directement (agriculture, pêche, etc.) soit indirectement (formations d'ingénieurs) vers ces pays; 		

- en ce qui concerne les pays développés, c'est principalement dans le cadre de projets de recherche que des scientifiques nationaux acquièrent de l'expérience et la compétence dans des institutions étrangères ou reçoivent du matériel leur permettant de contribuer, d'une façon ou d'une autre, à la préservation de la nature et de sa biodiversité.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		C'est l'un des domaines où le transfert de technologies vers les populations locales est le plus spectaculaire et où les scientifiques nationaux profitent le plus de la coopération étrangère pour l'amélioration de leurs compétences et leurs conditions de travail.
b) Eaux intérieures	X		Peu de transfert de technologies, sauf, peut être dans les domaines des barrages et de l'irrigation.
c) Marine et côtière	X		Le transfert de technologie s'opère principalement dans le domaine de l'aquaculture.
d) Terres arides et sub-humides	X		Des techniques d'arboriculture, d'apiculture, d'irrigation (goutte à goutte), etc. sont certaines des technologies transférées aux populations locales
e) Forêts	X		Sylviculture et exploitation, formation d'ingénieurs étrangers; un transfert de technologie qui se fait dans les deux sens: vers certains pays africains et de pays développés vers le Maroc
f) Montagnes	X		C'est un domaine profitant des transferts des technologies en matière d'agriculture, d'irrigation et de sylviculture, etc.

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X

Veuillez préciser ci-dessous.

C'est essentiellement dans deux volets principaux que cet objectif mondial est souvent mentionné et ce, aussi bien dans la stratégie sur la biodiversité que les stratégies sectorielles:

- volet de sensibilisation-éducation où la demande en renforcement des capacités des populations locales en transferts de données, de connaissances et de technologies, est importante;
- volet coopération internationale où est souvent développé le renforcement des capacités nationales matérielles et humaines

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Le transfert des technologies vers les populations locales se fait quasiment à tous les

niveaux; cependant, de l'étranger vers l'intérieur du pays, les besoins restent importants.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
Les besoins et les lacunes mentionnés par diverses études sectorielles ou nationales
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
Pas d'obstacle particulier
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.
-

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Dans la décision VI/9, annexe, la Conférence des Parties a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Les Parties et les gouvernements sont invités à définir leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. La Conférence des Parties a décidé de considérer la Stratégie comme une approche pilote pour l'utilisation d'objectifs pragmatiques au titre de la Convention. Dans la décision VII/10, la Conférence des Parties a décidé d'intégrer les objectifs de la Stratégie dans le cadre établi pour la présentation des troisièmes rapports nationaux. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et requêtes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement XXIV.

Objectif 1. Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
De nombreuses listes de plantes ont été élaborées, soit dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique comme l'Etude Nationale sur la Biodiversité, soit dans le cadre de projets de recherche (Flore pratique du Maroc, thèses et mémoires, etc.). De nombreuses listes ont ainsi été dressées aussi bien dans le domaine terrestre, marin ou des eaux continentales.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
La liste nationale des espèces végétales émane de l'Etude Nationale sur la Biodiversité, de l'Etude sur les Aires Protégées, etc. et l'accès à ces listes est facilité par le CHM-Maroc qui en a diffusé le contenu via son site Web.	

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Pour les plantes vasculaires et les algues macroscopiques (macroalgues), en particulier benthiques, de nombreuses études sont disponibles, mais il y a encore beaucoup à faire concernant un certain nombre d'autres groupes dont les champignons, les lichens, les bryophytes, le phytoplancton, etc. Pour certains de ces groupes, le Maroc dispose de listes mais anciennes, alors que pour d'autres, tout pratiquement reste à faire.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
C'est un objectif qui fait partie intégrante des stratégies de toutes les institutions travaillant sur le domaine végétal; mais, l'effort a été fourni pour les grands groupes essentiellement.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Les indicateurs sont les listes bibliographiques, les thèses, mémoires, etc. qui sont réalisés dans différentes institutions du pays.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
L'insuffisance de spécialistes nationaux et le manque de programmes précis et financés, empêchent, d'une part, la formation de spécialistes systématiseurs dans certains groupes taxonomiques et, d'autre part, l'actualisation des listes existantes.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
-	

Encadrement XXV.

Objectif 2. Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Dans l'Etude Nationale sur la Biodiversité, l'Etude sur les Aires Protégées ou encore des études sectorielles, un état des lieux a été établi sur le statut (espèces vulnérables, menacées, rares, etc.) des espèces végétales (plantes vasculaires) du pays. D'autres projets comme celui ZIP correspond à une autre lecture de certaines espèces quant à leur statut. Des efforts restent cependant à faire pour les végétaux marins (algues et phanérogames) et pour certains groupes peu étudiés au Maroc (bryophytes, champignons, etc.).	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	

Via ses programmes de la création d'aires protégées, de Zones Intéressantes pour les Plantes (ZIP), de la conservation et la valorisation des ressources phytogénétiques, les institutions concernées ont, presque toujours, comme principal souci, l'identification des espèces ou groupements d'espèces menacées pour les prendre en considération dans les programmes de conservation.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

D'importantes données sont disponibles, en particulier sur les plantes vasculaires, cependant, il y a encore beaucoup à faire pour les végétaux marins et pour les groupes pour lesquels il n'existe pas de spécialistes. Un effort est également à faire sur les ressources phytogénétiques dans la mesure où, les campagnes de collecte sont moins fréquentes qu'avant et le statut de nombreuses espèces ou variétés mérite d'être actualisé.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Certaines mesures ont été prises dont certaines dans le cadre de la convention comme l'inventaire et le statut des espèces végétales nationales, d'autres dans des programmes et des projets sectoriels (travaux de recherche, analyses diagnostiques de sites, etc.); mais d'autres mesures doivent être prises pour déterminer le statut des espèces appartenant aux groupes ci-dessus mentionnés.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Il n'y a pas de progrès majeurs dans le cadre de la Convention, mais dans d'autres cadres comme celui de la mise en place d'aires protégées au Maroc ou encore celui des études universitaires, des listes d'espèces végétales sont également disponibles et leurs statuts définis.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

L'obstacle pour la réalisation de cet objectif est l'absence de stratégie globale, et certainement aussi de moyens, pour continuer l'inventaire des espèces végétales du pays et pour actualiser leurs statuts

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

-

Encadrement XXVI.

Objectif 3. Développement de modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et les expériences acquises.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

b) Non

X

Veuillez préciser

Le Maroc a, jusqu'à présent, du mal à conserver les richesses végétales dont il dispose. Investir dans des protocoles et des modèles nouveaux de conservation nécessite une vision claire et à long terme ainsi que des mécanismes adaptés à des besoins particuliers. Cependant il importe de signaler que des recherches sont menées sur certaines ressources phytogénétiques notamment (Arganier, palmier, cèdre) qui ont abouti à des résultats prometteurs, entre autres, de germination *in vivo*, d'amélioration génétique et de lutte contre les ravageurs; résultats pouvant conduire, à moyen et long termes, à des actions de valorisation dans des actions de conservation.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

b) Non

X

Veillez préciser

Des modèles nouveaux de conservation ne constituent pas une priorité nationale puisque, adéquatement utilisées, les anciennes approches sont, au moins pour le moment et en fonction des moyens existants, tout aussi satisfaisantes pour la conservation de la majorité des espèces. Cela n'empêche que certaines institutions et certaines universités ont, parmi leurs objectifs, la recherche expérimentale de solutions à des problèmes particuliers dans leurs régions respectives: Problème de la palmeraie, de l'arganeraie, de la cédraie, la lutte contre les criquets, etc.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

La conservation est faite généralement selon les modèles et les approches classiques (*in situ*, *ex situ* dans des banques de gènes, jardins botaniques, jardins d'essais, etc.); cependant, des études et des recherches se font dans le but d'adopter d'autres méthodes plus adaptées aux conditions locales.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Les principales mesures prises sont la mise en commun de moyens par certaines institutions et la recherche de financements pour mener ces recherches; mais en dehors du cadre de la convention.

Il y a lieu peut être de citer la mise en place pour les plantes médicinales et aromatiques d'un Institut National des Plantes Aromatiques et Médicinales qui, convenablement équipé, pourrait apporter des approches nouvelles de conservation rentrant dans le cadre de ses prérogatives.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Des résultats ont été obtenus pour faire germer *in vivo* les graines de l'arganier, des progrès ont également été faits dans le cadre de la lutte contre le "Beyoud" du palmier et l'INRA, l'IAV et d'autres institutions font des avancées dans l'amélioration de nombreuses ressources phytogénétiques pour qu'elles soient plus résistantes et mieux adaptées aux conditions locales; des trouvaillles ont été réalisées dans le domaine de la conservation de la cédraie, etc.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Le besoin ne se fait pas sentir pour toutes les plantes du Maroc d'en développer des modèles nouveaux de conservation; cependant, pour de nombreuses autres formes à caractère local (sapin, arganier, palmier, cèdre de l'Atlas, etc.), des capacités de recherche sont à renforcer pour en identifier les approches les plus pertinentes.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXVII.

Objectif 4. Conservation effective d'au moins 10% de chacune des zones écologiques de la planète.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

b) Non

x

Veuillez préciser

Près de 160 Aires protégées représentant différents écosystèmes du Maroc ont été identifiées; elles totalisent une superficie totale de 2,5 millions d'hectares et dont presque la moitié correspond à des écosystèmes forestiers. La superficie réellement protégée reste bien en deçà de l'objectif mondial.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

b) Non

x

Veuillez préciser

L'objectif principal du pays est tout d'abord de hisser ces 160 SIBE's au rang d'aires effectivement protégées. Cependant, certains projets tel que celui du ZIP, pourraient être considérés comme une ébauche pour s'aligner à l'objectif mondial.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

une vingtaine de site sont officiellement déclarés comme aires protégées et leur superficie totale est bien loin des 10% de celle des 160 SIBE's proposés.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

La priorité actuellement est donnée à la création d'aires protégées dans les SIBE déjà identifiés. Le HCEFLCD fournit d'importants efforts pour drainer les moyens nécessaires à la mise en place au moins des SIBE identifiés comme tels.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Jusqu'à présent une vingtaine d'aires protégées ont été créées, une vingtaine de sites viennent d'être acceptés comme sites Ramsar, la procédure est également déjà lancée pour la création de certaines autres aires protégées; mais nous restons loin des 10% de l'objectif mondial. Il est, pour ainsi dire, primordial que les capacités du HCEFLCD soient renforcées pour qu'il puisse créer davantage de zones où la biodiversité peut se reconstituer et se développer.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
C'est essentiellement l'insuffisance des moyens, d'une part pour mener les analyses diagnostiques nécessaires et, d'autre part, pour équiper ces zones en moyens humains et matériels.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente
-

Encadrement XXVIII.

Objectif 5. Protection de 50% des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
L'Etude Nationale sur les Aires Protégées a effectivement identifiées un certain nombre de Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique et importantes pour la biodiversité végétale; cependant, tous ces SIBE's, ou du moins ceux intéressants pour les plantes, ne sont pas effectivement protégés et on est encore loin de l'objectif mondial.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
A l'échelle nationale, les autorités compétentes fournissent des efforts louables pour préserver les régions les plus importantes pour la biodiversité; cependant, l'objectif mondial ne peut être atteint sans un soutien international à ces efforts.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
160 SIBE's sont déclarés comme tels, autrement dit, au moins 160 zones qui sont importantes pour la biodiversité et, jusqu'à présent, une vingtaine seulement sont déclarés aires protégées; le reste, soit près de 140 autres attendent donc des renforcements de capacités pour des analyses diagnostiques, des plans de gestion, etc.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
A l'échelle nationale, les autorités compétentes continuent leurs efforts pour trouver les moyens nécessaires pour la mise en place d'autres aires protégées.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Une vingtaine d'aires protégées sont effectivement déclarées ou en cours de diagnostic	

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
L'obstacle majeur est l'insuffisance des moyens nécessaires pour la mise en place d'autres aires protégées.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente
-

Encadrement XXIX.

Objectif 6. Gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
<p>L'objectif national et les objectifs sectoriels visent la conservation du sol et des terres arables, mais sans pour autant être liées au chiffre de 30% proposé par l'objectif mondial. C'est ainsi que, par exemple, 400000 ha ont bénéficié d'un traitement anti-érosif (30000 contre l'ensablement), 99 000 de reboisement, 24 000 ha de plantations fruitières, 70000 ha d'amélioration pastorale, etc.).</p> <p>C'est ainsi que sur les 5 millions d'ha qui nécessitent une intervention, 400000 en ont bénéficié, alors que 4600000 ha restent à faire et il est évident qu'on est encore loin des 30% de l'objectif mondial, du moins pour cet aspect de l'agro-système.</p>	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Le Maroc a mené et mène de nombreux programmes pour conserver les terres productives; cependant les contraintes sont multiples. Sécheresse, salinisation, pollution, surpâturage, désertification, urbanisation, etc. sont certaines de ces contraintes.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Moins de 10% des terres seulement ont subi des traitements anti-érosifs. Mais il n'y a pas que les facteurs érosifs qui sont responsables de la dégradation des conditions dans le système agricole, mais il y a également l'urbanisation qui fait perdre au Maroc 4000 ha par an, la salinisation, la pollution, le surpâturage, etc.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	

Parmi les mesures prises dans le cadre de la réalisation des objectifs nationaux, il y a lieu de citer des opérations de reboisement, (10 000 à 15 000 ha par an), d'amélioration pastorale, de mise en place des systèmes de drainages pour réduire l'impact de la salinisation, de traitements anti-érosifs, etc.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

D'importants progrès à l'échelle nationale ont été réalisés dont plus de 700 000 ha équipés pour l'irrigation, 400 000 ha traités, plus de 690 ha de dunes stabilisés, plus de 530 000 ha reboisés, etc.. Cependant, on reste encore loin de l'objectif mondial.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Les contraintes sont, entre autres, naturelles dont principalement les périodes de plus en plus fréquentes de sécheresse, mais il y a aussi le coût élevé des aménagements (aménagement d'1 km linéaire contre l'ensablement peut coûter 50 000 Dh), l'insuffisance des moyens humains, etc.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

-

Encadrement XXX.

Objectif 7. Conservation in situ de 60% des espèces végétales menacées dans le monde.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Il n'y a pas d'objectif national correspondant à celui mondial tel qu'il est formulé dans le questionnaire. Cependant, dans l'étude nationale sur la biodiversité, celle des aires protégées et la stratégie et plan d'action nationaux relatifs à la biodiversité, il a toujours été recommandée la protection des quelques 1600 espèces végétales menacées, correspondant, en fait, à plus que ce qui a été défini par l'objectif mondial.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Dans toutes les études, il est presque toujours recommandé de protéger les quelques 1600 espèces considérées comme menacées et, si cet objectif est réalisé on aurait atteint, pour notre pays, la protection de presque 100 % des espèces menacées.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

La situation actuelle est telle que aucune espèce végétale terrestre n'est réellement protégée. De plus, il n'y a même pas de listes officielles nationales d'espèces menacées reconnues comme telles.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Aucune mesure n'est prise dans le cadre de la CDB, cependant dans certains programmes dont celui des ressources phytogénétiques, des aires protégées, de l'amélioration des ressources pastorales, de nombreuses espèces jouissent d'un certain intérêt et sont plus ou moins protégées, soit *in situ* dans des aires protégées, soit *ex situ* dans des banques de gènes.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Il n'y a pas de progrès dans le cadre de la biodiversité puisque aucune espèce n'est réellement protégée à l'exception de l'algue *Gelidium sesquipedale* qui est réglementée, mais pas réellement protégée.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Il n'y a pas d'obstacle particulier, des listes sont considérées par les scientifiques comme étant menacées, les autorités compétentes devraient en principe se pencher sur cette question pour en statuer et identifier une liste rouge officielle et réglementer l'exploitation de ses composantes.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

-

Encadrement XXXI.

Objectif 8. Placement de 60% des espèces végétales menacées dans des collections *ex situ* accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, et inclusion de 10% d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

b) Non

X

Veuillez préciser

C'est un objectif qui ne figure pas dans les programmes actuels; cependant, il importe de signaler que certaines institutions tentent, avec leurs propres moyens et en dehors du cadre de la convention, de placer des espèces en particulier phytogénétiques, sylvopastorales ou fruitières dans des banques de gènes en vue de leur conservation, leur amélioration pour des besoins définis et leur utilisation ultérieure.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

b) Non

X

Veuillez préciser

Il n'y a pas d'objectifs similaires dans les programmes nationaux	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
De nombreuses espèces et variétés sont effectivement conservées <i>ex situ</i> dans des banques de gènes, des jardins botaniques et des jardins d'essais; cependant, selon les listes publiées, on reste loin des 60% figurant dans l'objectif mondial.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Aucune mesure n'est prise pour atteindre l'objectif mondial.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Aucune initiative n'est prise dans le cadre de la convention, mais certains programmes sectoriels s'efforcent pour conserver le maximum possible de ces ressources.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
En réalité, il n'y a pas d'obstacles majeurs, mais il faut tout d'abord que les autorités compétentes prennent l'initiative et s'engagent à dresser la liste des espèces à protéger, celle à conserver in situ ou ex situ et ce n'est qu'après cette étape que se préciseront les obstacles pour les opérations de conservation et de régénération. Ainsi pour cette première phase le problème est essentiellement d'ordre organisationnel et de coordination.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
-	

Encadrement XXXII.

Objectif 9. Conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique et préservation des connaissances autochtones et locales connexes.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Il n'y a pas d'objectif national visant la conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées d'une grande valeur sur le plan socio-économique dans la mesure où il n'y a pas de liste des ressources phylogénétiques pour pouvoir en prendre les 70% prioritaires	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	

Il est question dans les rapports nationaux et études sectorielles de la conservation des ressources génétiques sans précisions de nombres d'espèces existantes ou de variétés prioritaires.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Les ressources phytogénétiques du Maroc sont riches et diversifiées et de nombreuses espèces sont étudiées pour des améliorations génétiques. Les formes conservées diffèrent en chiffres et en qualité selon les institutions. Jusqu'à présent, si on connaît le nombre des plantes vasculaires (pastorales, sylvatiques agricoles, etc.) on ne dispose pas de chiffres précis sur celles qui sont considérées comme réellement "ressources phytogénétiques".

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Des efforts sont consentis par diverses institutions pour la conservation de ressources phytogénétiques, mais pas de mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique; cependant, de nombreux programmes sont en cours de réalisation dans des institutions spécialisées (IAV, INRA, ENA, Universités, etc.) pour conserver un maximum d'espèces.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Aucun progrès accompli dans le cadre de la mise en œuvre de la CDB.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Aucun obstacle majeur pour l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif, sinon l'insuffisance de coordination entre les structures travaillant dans ce domaine comme jadis dans le Comité Nationale des Ressources Phytogénétiques et ce, au moins pour dresser, dans un premier temps une liste nationale des ressources phytogénétiques.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

-

Encadrement XXXIII.

Objectif 10. Mise en place de plans de gestion d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales et les habitats et les écosystèmes qui leur sont associés.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

b) Non

X

Veuillez préciser

Il n'y a pas d'objectif national fixé dans le cadre de la mise en œuvre de la CDB visant l'élaboration de plans de gestions de 100 espèces exotiques nuisibles. Ces espèces, quand ils parviennent à entrer dans le pays et se déclarer nuisibles, elles sont traitées au cas par cas, sauf pour le criquet dont des plans de gestion sont mis en place.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Il n'y a pas d'objectif national ou sectoriel visant l'élaboration de plans de gestion pour 100 espèces exotiques.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Aucun programme visant la réalisation de cet objectif n'est projeté.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Aucune mesure n'est prise à l'état actuel pour l'élaboration de ces plans de gestion.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Aucun progrès n'est accompli dans l'accomplissement de cet objectif mondial.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Aucun problème majeur sinon l'insuffisance des informations scientifiques et fiables sur la présence de ces espèces, dans quelles régions et l'ampleur des dégâts; puis ce n'est que ces étapes franchies que l'on peut se poser réellement la question d'obstacles pour réaliser un objectif tel que celui-ci.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
-	

Encadrement XXXIV.

Objectif 11. Aucune espèce de flore sauvage ne sera menacée du fait du commerce international.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Des objectifs sont formulés dans la Stratégie Nationale sur la Biodiversité et dans bien d'autres programmes sectoriels pour lutter contre le braconnage et des propositions ont été faites pour des formations continues au profit des verbalisateurs et des contrôleurs douaniers et, aussi pour des programmes de sensibilisation au profit des populations locales et des braconniers. C'est dans ce sens que cet objectif mondial est pris en considération dans les stratégies nationales. Autrement, il n'y a pas de lois encore qui interdisent l'accès à ces ressources végétales, ni leur transport transfrontalier.	

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Cet objectif n'est pas pris en considération dans les plans, programmes et stratégies pertinents. Un certain nombre est inscrit dans la liste CITES, mais il est regrettable de ne pas y trouver des espèces aussi menacées que les endémiques, par exemple.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Aucune restriction à l'accès aux ressources, aucune interdiction, aucune texte réglementant l'accès à ces espèces sauvages.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Pas de mesures conséquentes prises pour la réalisation de cet objectif, sauf peut être une liste CITES qui, dans tous les cas doit être actualisée en fonction des priorités nationales.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Pas de progrès notables.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Aucune contrainte majeure ne s'oppose à à l'accomplissement de progrès pour atteindre cet objectif et il suffit que les autorités compétentes prennent en charge ce dossier vital.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
-	

Encadrement XXXV.

Objectif 12. 30% des produits d'origine végétale proviendront de sources gérées de façon durable.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
C'est un objectif qui ne figure pas parmi les priorités nationales	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	

Cet objectif ne figure pas dans les plans, programmes et stratégies pertinents

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

La quasi-totalité de la production nationale, du moins sur le plan qualitatif, provient de ressources importées et/ ou exotiques. Le problème ne se pose donc pas pour les espèces utilisées pour l'alimentation humaine.

Pour les nombreuses espèces végétales utilisées dans le domaine sylvo-pastoral, la question est différente, mais peu de choses sont réellement faites pour que les produits d'origine végétale proviennent de sources gérées de façon durable.

En ce qui concerne le milieu marin, la totalité des produits végétaux provient de ressources sauvages et l'utilisation de ces ressources (*Gelidium sesquipedale*) ne peut être considérée comme réellement durable.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Il n'y a pas de mesures notables pour la réalisation de cet objectif.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Il n'y a pas de progrès notables pour la réalisation de cet objectif.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Pas de contrainte majeure. Il s'impose une étude pour identifier avec précision la production végétale basée, effectivement, sur le patrimoine végétal national avant d'élaborer une stratégie pour que cette production soit gérée de façon durable et que cette dernière atteigne les 30% .

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

-

Encadrement XXXVI.

Objectif 13. L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes, qui sous-entendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé sera enrayeré.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

X

Veuillez préciser

La grande majorité des connaissances et pratiques traditionnelles en matière de biodiversité n'est pas connue. Les moyens, en terme de ressources végétales, pour la subsistance des populations locales proviennent principalement de ressources "exotiques". Cependant, les politiques nationales forestière, agricole ou halieutique versent toute vers une approche écosystémique et participative pour que, d'une part, soient conservées les ressources végétales locales et, d'autre part, soient pleinement intégrés les connaissances et savoir faire locaux. Les approches ex situ sont également adoptées surtout pour les ressources phytogénétiques menacées.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Réduire les menaces sur les ressources végétales faisant partie du patrimoine national pour que ces dernières continuent de fournir biens et services et, faire participer les populations locales par leurs connaissances et par leurs savoir faire, ont toujours été deux priorités dans les politiques de conservation des départements concernés par la biodiversité.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Actuellement les ressources végétales nationales utilisées pour des fins agricoles constituent un centre d'intérêt de nombreuses institutions nationales et internationales; mais celles de "grande consommation" sont en grande partie exotiques. Malheureusement, avec la perte de grandes surface de la forêt marocaine, de terres arables, de ressources phytogénétiques et de variétés végétales locales au profit de formes exotiques plus lucratives, contribue à une importante érosion des ressources végétales nationales. Quant au savoir faire et les connaissances des populations locales, beaucoup reste à faire, car seulement quelques études ont pu être faites sur les plantes médicinales et aromatiques.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Il n'y a pas de mesures franches pour la réalisation de cet objectif, mais pour certains objectifs nationaux ayant les mêmes finalités que l'objectif mondial, des projets de conservation in situ et ex situ, des projets d'organisation des populations locales, des projets d'alphabétisation, de transfert de technologies, etc. et qui sont en cours de réalisation; pourraient, dans tous les cas, contribuer à poursuivre les efforts vers l'atteinte de l'objectif mondial.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Les 160 sites identifiés pour la préservation des ressources naturelles, dont des ressources végétales phytogénétiques, des banques de gènes et de graines pour sauver celles les plus menacées; la création d'associations locales pour la conception et la réalisation de projets locaux sur le développement et l'utilisation durable de la biodiversité, l'octroi de subventions pour certaines d'entre elles, etc. sont certaines des actions menées pour atteindre cet objectif. Cependant quasiment rien n'est fait pour les connaissances traditionnelles, à l'exception de la création d'Institut national pour les Plantes Aromatiques et Médicinales.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Les contraintes sont nombreuses, mais la plus importante est relative aux menaces qui pèsent sur les ressources végétales nationales par l'importation de variétés exotiques plus lucratives. Pour l'approche participative, d'énormes progrès ont été faits, mais le taux d'alphabétisme, les conditions de vie précaires dans les campagnes, la pauvreté, etc. ne laissent au populations plus de possibilités pour s'adonner aux activités traditionnelles devant les bénéfiques pouvant être tirées de certaines pratiques dites "modernes" et avec du matériel exotique.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXVII.**Objectif 14. L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver seront prises en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui	X
b) Non	

Veuillez préciser

Actuellement, dans de nombreux livres scolaires nationaux (primaires et secondaires), la diversité végétale est plus ou moins mentionnée. Elle l'est davantage dans les programmes universitaires des facultés ayant pour vocation l'enseignement de matières en rapport avec le règne végétal.

Récemment, le Département de l'environnement a élaboré un travail sur l'éducation environnementale (EDUC V) où l'importance de la composante "biodiversité", dont celle végétale, est bien mise en évidence.

La Diversité végétale (ressources phytogénétiques, forêts, agro-système, etc.) constitue également l'essentiel des formations dispensées dans de nombreuses écoles supérieures (ENFI, IAV Hassan II, ENA, etc.) des départements de l'agriculture ou des Eaux et Forêts.

En matière de communication et de sensibilisation, de nombreux programmes sur les ressources végétales du pays ont été élaborés et diffusés soit via la radio nationale, des fiches-dépliants ou encore par des agents sensibilisateurs formés pour réaliser ce travail.

De plus, dans pratiquement toutes les stratégies et programmes nationaux touchant de près ou de loin la diversité végétale (Programme Forestier national, PAN pour la lutte contre la désertification, Stratégie sur la Biodiversité, etc.), la composante ISEC (Information, Sensibilisation, Education et Communication) est toujours prise en considération.

Un autre canal de sensibilisation d'une grande importance est celui des Organisations Non Gouvernementales qui, chacune dans sa région, élaborent des programmes de sensibilisation d'ordre général ou focalisés sur des ressources végétales (ou animales) locales et ciblées.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui	x
b) Non	

Veuillez préciser

De nombreuses formes de la diversité végétale du pays (ressources phytogénétiques, espèces, écosystèmes entiers, etc.) sont, selon de nombreuses études sectorielles, menacées ou très menacées, ce qui a incité les autorités compétentes à élaborer un certain nombre de programmes éducatifs, de communication et de sensibilisation pour faire adhérer les populations locales aux approches de conservation et d'utilisation durable.

Il est important de signaler que l'intégration de la problématique de la communication / sensibilisation / éducation dans les préoccupations sectorielles s'est souvent traduit par la création au sein de ces départements d'Etat de services spécialisés pour la communication, pour la sensibilisation, pour l'éducation ou encore la vulgarisation. C'est effectivement ce qui peut être lu dans les organigrammes de certains départements concernés par la notion de la biodiversité tels que celui des eaux et forêts, l'agriculture, l'environnement, etc.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

La situation actuelle est telle que de nombreux programmes de sensibilisation, éducation, communication, etc. sont développés par certains départements d'état dans leurs domaines respectifs se rapportant directement ou indirectement aux ressources végétales. Cependant, des efforts sont encore à déployer pour capitaliser les nouvelles données sur la biodiversité nationale et les potentialités des uns et des autres des départements pour élaborer des programmes nationaux visant la mise en évidence de l'importance vitale de la biodiversité nationale et l'importance de sa conservation et de son utilisation durable.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Il est difficile de se prononcer sur toutes les actions proposées pour intégrer les approches de ISEC dans les processus de conservation de la biodiversité végétales, mais quelques exemples pourraient illustrer cet intérêt:

- le programme EDUC V, a terminé l'élaboration d'un "fascicule" sur l'environnement qui traite, entre autres, de la biodiversité végétale et de l'importance de sa préservation.
- le Programme d'Action National sur la lutte contre la désertification propose parmi ses priorités la formation des jeunes ruraux, un référentiel participatif, des programmes pour l'implication de la femme, un projet BAJ 1 éducatif. Etc.
- Création du service de la Communication et de l'Approche Participative au sein du HCEFLCD,
- des formations spécifiques pour les médias relatives à la biodiversité;
- des séquences publicitaires télévisées pour la conservation et la protection de l'environnement.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

De nombreux programmes sur la sensibilisation et l'éducation du public ont été élaborés, de nombreuses actions sont également menées sur le terrain (organisation des usagers, programmes participatifs et incitatifs) et, aussi, de nombreuses ONG's ont été créées et appuyées pour mener des programmes d'Education, de sensibilisation et de communication.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

La principale contrainte à la réussite des actions menées sur l'éducation-sensibilisation est d'ordre matériel. En effet, l'organisation des usagers, l'élaboration des programmes et des actions de sensibilisation, la mise en place de ces actions, etc. nécessitent des moyens matériels et humains assez conséquents.

L'autre contrainte qui a son importance également dans ce processus, est le niveau d'instruction de la majorité des populations cibles (rurales en particulier) qui, ajouté aux conditions de pauvreté, de besoins vitaux, etc; ne permettent pas d'impliquer pleinement ces populations dans diverses étapes des processus de sensibilisation, d'information et d'éducation programmés et souhaités.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

En plus de nombreux programmes télévisés ou diffusés sur des chaînes radio, il y a une prise de conscience quasi-générale de l'importance de l'environnement et des ressources naturelles dans le développement socio-économique du pays. Ceci s'illustre par le nombre important d'associations créées récemment et dont un grand nombre s'intéresse à l'environnement et aux ressources naturelles; mais, aussi, par la création au Maroc d'un parti politique "des verts" traduisant la recherche de solutions politiques à divers problèmes environnementaux.

Encadrement XXXVIII.

Objectif 15. Augmentation du nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes, en fonction des besoins nationaux, afin d'atteindre les objectifs de la présente stratégie.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
En matière de Formation des ressources humaines sur la diversité végétale (foresterie, Biologie végétale, physiologie, écosystèmes, biologie moléculaire, etc.) le problème ne se pose réellement pas, dans la mesure où le Maroc dispose de nombreuses institutions supérieures (IAV Hassan II, Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs, Ecole Nationale d'Agronomie, des Facultés des Sciences, etc.) qui dispensent à leurs étudiants toutes une gamme de disciplines en relation avec la diversité végétale. Cependant, le problème qui se pose est que les lauréats de ces formations ne sont pas forcément recrutés pour travailler dans le domaine et, donc, contribuer à une meilleure connaissance et une meilleure conservation des plantes. D'autre part, les moyens pour pouvoir travailler convenablement sont généralement insuffisants et les responsables font souvent appel aux moyens de bord pour accomplir leurs tâches.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Dans quasiment toutes les études et stratégies sectorielles, il est presque toujours question de l'insuffisance des moyens humains et la nécessité de la formation et l'intégration des lauréats dans le circuit de la recherche scientifique pour renforcer les efforts de la conservation et la gestion durable des ressources végétales.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
De nombreuses institutions de formation sur les ressources végétales existent dans le pays et le besoin se fait toujours sentir en grande partie par manque de stratégie de capitalisation des lauréats pour renforcer les équipes existantes.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Pas mesure particulière	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Pas de progrès notables	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

L'insuffisance de postes budgétaires octroyés aux institutions de recherche est l'une des principales contraintes à la réalisation de cet objectif; mais il y a aussi l'insuffisance de visibilité et d'action quant aux objectifs ciblés en matière de conservation des végétaux, en matière de valorisation, etc.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

-

Encadrement XXXIX.

Objectif 16. Création de réseaux pour la conservation des plantes, aux niveaux national, régional et international, ou renforcement de ceux qui existent.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

La majorité des scientifiques nationaux travaillent en réseaux et/ou en équipes plus ou moins organisées dans des services, départements, etc. Parmi les nombreux exemples pouvant être cités dans ce cadre:

- le comité national des ressources génétiques, par exemple, a été créé pour assurer une certaine coordination entre les scientifiques travaillant sur les ressources phytogénétiques et leur préservation;
- le Pôle de compétence sur les plantes médicinales, autre exemple, travaille en collaboration avec des scientifiques dans différentes institutions nationales dans le but de mieux connaître et mieux valoriser les plantes médicinales et aromatiques;
- le programme Nafrinet est un autre réseau, régional cette fois-ci, regroupant des scientifiques des pays nord africains autour de la question de la systématique.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Actuellement la politique nationale sur la recherche scientifique encourage le travail au sein d'équipes pluridisciplinaires et sous forme de réseaux. C'est ainsi qu'on distingue dans le pays 17 réseaux ou pôles de compétences travaillant dans des domaines de la recherche scientifique dont, entre autres, celui sur les plantes aromatiques et médicinales ayant pour principal objectif la conservation et l'utilisation rationnelle de ces ressources phytogénétiques.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

La situation actuelle est telle que des équipes se sont organisées en réseau, d'autres travaillent sur des projets communs limités dans l'espace et dans le temps; cependant, il est important de signaler que, par insuffisance de motivation professionnelle, insuffisance de moyens de travail de terrain et de laboratoire et/ou insuffisance de coordination, d'autres réseaux qui étaient très actifs dans le passé, sont actuellement "en voie de disparition".

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures

législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
Des encouragements de la part de certaines autorités compétentes, mais pas de mobilisation nationale visant l'organisation des scientifiques en réseaux d'affinités communes et la création de synergies entre les ressources scientifiques nationales par la mise en commun de leurs moyens et leurs compétences.
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
Des réseaux ont été créés, mais le besoin est important quant à la mise en commun des moyens matériels et humain.
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
Pas de contraintes majeures, il faut, cependant, une évaluation de la situation sur le plan potentiels matériel et humain et à la lumière de ces données encourager des redéploiements des ressources humaines en fonction des spécialités et des moyens existants.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente
-

Encadrement XL.

<p>Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les résultats et les impacts des actions entreprises ; b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre.

Approche par écosystème

L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a affirmé que l'approche par écosystème était le principal cadre d'action au titre de la Convention (décision II/8). A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties a approuvé la description de l'approche par écosystème et les directives opérationnelles et recommandé l'application des principes et d'autres directives concernant l'approche par écosystème. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a reconnu qu'il importait à l'heure actuelle de faciliter la mise en œuvre de l'approche par écosystème. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions ci-dessous.

3. ?¹ Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème en tenant compte des principes et directives énoncés dans l'annexe à la décision V/6? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais son application est en cours d'examen	
c) Oui, certains aspects sont appliqués	X
d) Oui, elle est largement appliquée	
4. ? Votre pays met-il au point des applications pratiques de l'approche par écosystème pour les besoins des politiques et législations nationales, ainsi que pour des activités d'application appropriées, avec une adaptation aux conditions locales, nationales et régionale? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais cette mise au point est en cours d'examen	
c) Oui, des applications pratiques de certains principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	X
d) Oui, des applications pratiques de la plupart des principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	
5. Votre pays renforce-t-il les capacités pour l'application de l'approche par écosystème, et fournit-il un appui technique et financier à cette fin? (décision V/6)	
a) Non	
b) Oui, au niveau national	X
c) Oui, y compris un appui à d'autres Parties	
6. ? Votre pays a-t-il promu la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème ? (décision V/6)	

¹ Veuillez noter que toutes les questions identifiées par le signe ? ont été posées précédemment dans le deuxième rapport national ou l'un des rapports thématiques.

a) Non	
b) Oui, une coopération informelle (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, une coopération officielle (veuillez préciser ci-dessous)	X
Détails sur la coopération régionale pour l'application transfrontalière de l'approche par écosystème.	
<p>La coopération régionale pour l'application transfrontalière de l'approche par écosystème est appliquée au Maroc dans le cadre de l'écosystème marin. Ses eaux frontalières Sud (avec la Mauritanie) et Nord (avec les pays méditerranéens et européens) comportent des ressources halieutiques et des espèces menacées qui, de plus, sont pour leur grande majorité migratrices. De nombreux accords ont été ainsi signés pour une gestion rationnelle de ces stocks (poissons) ou la préservation des espèces menacées (cétacés, tortues, phoque moine etc.) selon des approches qui ne peuvent être qu'écosystémiques dans un système aussi vaste que l'océan.</p> <p>Toujours dans le même cadre, un projet de "réserve de biosphère" transfrontalière est en cours de finalisation entre l'Espagne et le Maroc.</p>	

7. Votre pays facilite-t-il l'échange de données d'expérience, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème? (décisions VI/12 et VII/11)	
a) Non	
b) Non, mais quelques programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques programmes ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la facilitation de l'échange de données d'expériences, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème.	
<p>L'une des principales actions en matière d'échange de données d'expériences est la diffusion et la publication des résultats de l'Etude Nationale sur les Aires Protégées et la communication auprès de diverses institutions de " la lettre des aires protégées" où sont diffusées les informations récentes sur d'autres études et analyses écosystémiques.</p> <p>Dans ce même cadre, de nombreuses études diagnostiques ont également été menées sur le terrain pour la mise en place de plans de gestions des certains Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique sur les bases d'approches écosystémiques et qui étaient menées en étroite collaboration avec des bailleurs de fonds et d'experts internationaux. Cette coopération avait pour objectif, de renforcer les capacités nationales ainsi que l'échange d'informations et d'expériences en matière d'aires protégées et d'approches écosystémiques.</p>	

8. Votre pays crée-t-il des conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème, notamment par ;'établissement de cadres institutionnels adéquats ? (décision VII/11)	
a) No	
b) No, but relevant policies and programmes are under development	X

c) Yes, some policies and programmes are in place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Yes, comprehensive policies and programmes are in place (please provide details below)	
<p>Détails sur la création de conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème.</p> <p>Les conditions institutionnelles favorables pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la conservation correspond tout d'abord à la création d'un Haut Commissariat Chargé des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) qui relève directement de la primature. C'est au sein de ce HCEFLCD qu'a été créé un service chargé des "Aires Protégées" comportant toutes les zones protégées du Royaume aussi bien terrestres, des eaux continentales ou marines. Cette mesure sera renforcée par la "Loi sur les Aires Protégées" en cours de finalisation.</p>	

C. ARTICLES DE LA CONVENTION

Article 5 – Coopération

9. ? Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, programmes internationaux (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner préciser ci-dessous)	
<p>Détails sur la coopération avec les autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.</p> <p>La fin du 20^{ème} siècle a connu un tournant qualitatif important en matière de relations de coopération internationale sur l'environnement. Plusieurs conventions et accords ont été signés et ratifiés par le Maroc dans l'objectif de préserver le patrimoine international environnemental commun dont la Diversité Biologique. La CDB, celles des changements climatiques et de Barcelone, la Convention Internationale pour la Conservation des thonidés en Atlantique, la Convention Internationale sur la Responsabilité Civile pour les dommages dus à la Pollution par Hydrocarbures, la Convention Internationale sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la Convention Ramsar, celle de la CITES, etc. (et elles sont nombreuses) visent, évidemment toutes, la protection d'un patrimoine Internationale s'abritant parfois dans des zones situées au-delà de la juridiction nationale.</p>	

10. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour mettre en place des mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention ? (décision VI/27 A)
--

a) Non	
b) Non, mais des consultations sont en cours	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes et de réseaux ont été mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, les mécanismes existants ont été renforcés (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la mise en place de mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention.	
<p>Un certain nombre de mécanismes régionaux ont effectivement été, soit créés, soit choisis par le Maroc pour accompagner l'effort international pour la conservation et l'utilisation durable des différentes composantes de la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le réseau Nafrinet sur la taxinomie en Afrique du Nord est un exemple de cette coopération régional; - la création d'un Conseil Général des Pêches pour la Méditerranée est un autre cadre choisi par le Maroc pour la conservation de ses ressources halieutiques faisant partie de stocks méditerranéens. - le Protocole concernant les aires spécialement protégées en Méditerranée; - la convention régionale relative à la coopération halieutique entre les Etats africains riverains de l'Océan Atlantique; - l'Association maghrébine des Sciences de la Mer; - le Réseau Nord Africain des Zones Humides, ROSELT, - etc. <p>sont certains mécanismes régionaux permettant au Maroc de contribuer à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité nationale et régionale et, par la même occasion, la mise en œuvre de la Convention.</p>	

11. Votre pays a-t-il pris des mesures pour harmoniser, sur le plan national, les politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives régionales pertinentes ? (décision VI/20)	
a) Non	
b) Non, mais les mesures sont sous considération	X
c) oui, quelques mesures sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
d) oui, des mesures complètes sont en cours (veuillez préciser ci-dessus)	
Détails sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.	
<p>Un projet, en cours de réalisation (projet ANCRE) tente de mettre en place des mécanismes de synergie entre les trois conventions de Rio, en l'occurrence les changements climatiques, la désertification et la biodiversité. Dans le même sens, un atelier a été organisé à Marrakech pour tenter d'harmoniser les approches de travail de ces trois conventions.</p> <p>Certains projets parrainés, entre autres, par le HCEFLC, le MATEE, etc. sont conçus dans ce même sens.</p>	

Encadrement XLI.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;

De nombreux projets ont été élaborés et financés sur la protection et la conservation de la biodiversité nationale et ce grâce à la coopération entre le Maroc et des organismes internationaux. Des financements pour la mise en place de plans de gestion d'aires protégées, des programmes de sensibilisation, etc. ont, en effet, été financés par des fonds drainés via divers mécanismes de la coopération.

- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;

La coopération a grandement contribué à la mise en œuvre de certains volets de la vision stratégique nationale sur la biodiversité, en particulier pour les analyses diagnostiques de certains sites d'intérêt biologique et écologique, la mise en place de Plans de gestion, des programmes d'éducation, de sensibilisation, d'organisation des usagers, de repeuplements, etc.

- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;

La coopération a permis, de par son aide technique ou financière, de contribuer à la réalisation, à des degrés divers, de nombreux projets pouvant être inscrits dans pratiquement les 9 buts des objectifs 2010.

- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;

La coopération a contribué à la réalisation de nombreux programmes visant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marocaine.

- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

La coopération, qu'elle soit technique ou financière, a contribué, dans le cadre des objectifs pour le millénaire, à faire d'importants progrès en matière de lutte contre la pauvreté, l'éducation et la sensibilisation, la promotion de l'égalité des sexes en particulier dans les milieux ruraux, la protection de l'environnement et, aussi, de renforcer les liens de coopération avec des pays et des organismes internationaux.

- f) contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre

Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable

12. Votre pays a-t-il mis en place des stratégies, des plans et des programmes efficaces pour fournir un cadre national aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention ? (But 3.1 du Plan stratégique)

a) Non

b) Non, mais des stratégies, plans et programmes pertinents sont en cours d'élaboration

c) Oui, un certain nombre de stratégies, plans et programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, des stratégies, plans et programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur les stratégies, plans et programmes mis en place aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention.	
<p>Le Maroc a élaboré, dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique, Une Stratégie et un Plan d'Action Nationaux pour la Conservation et l'Utilisation Durable de la Biodiversité. Toujours dans le même cadre, trois stratégies et plan d'actions thématiques ont été élaborés et concernent les domaines terrestre, celui des zones humides et marin et côtier, en plus d'un document sur les indicateurs pouvant être utilisés pour la surveillance de l'évolution de différentes composantes de la Biodiversité marocaine.</p> <p>Dans ces stratégies il a été tenu compte, dans la mesure du possible, de divers articles de la convention, mais aussi des besoins nationaux en matière de conservation et d'utilisation durable de la Biodiversité.</p> <p>En dehors du cadre de la convention, un certain nombre d'analyses sectorielles sont disponibles telles que l'Etude Nationale sur les Aires Protégées, la Stratégie Nationale sur les Zones Humides, des programmes de reboisements, de mise en valeur des terres, etc.</p>	

13. ? Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique ? (décisions II/7 et III/9)	
a) Non	
b) Non, cibles mesurables sont encore à la première étape de développement	
c) Non, mais cibles mesurables sont à une étape avancée de développement	x
d) Oui, cibles pertinentes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, rapports sur la mise en œuvre des cibles pertinentes disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les cibles établies dans le cadre de stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.	
<p>Dans la stratégie globale marocaine pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et plus particulièrement dans le plan d'action de cette stratégie, il a été tenu compte de la majorité des cibles majeures constituant un patrimoine national et qui, sous la pression des activités zooanthropiques risquent de s'éteindre.</p> <p>Certaines espèces ont été citées nominativement (phoque moine, arganier, Ibis chauve, Grande nacre, diverses espèces de gazelles, etc.), d'autres dans leurs écosystèmes respectifs (Baie de Dakhla, Arganeraie, Palmeraie, etc.).</p> <p>Dans d'autres stratégies sectorielles (Eaux et Forêts, Pêches maritimes, agriculture, etc.) des secteurs ou régions entières sont ciblées dans le cadre de protections intégrales par écosystèmes.</p>	

14. Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Non, mais la révision est en cours	
c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées dans ses stratégies et plans d'action nationaux.

Le Plan d'Action Nationale a été conçu de manière à permettre de distinguer parmi les quelques 260 actions proposées, celles qui sont à court terme, moyen ou long termes; mais, il a été donné également deux listes séparées: Une liste des actions prioritaires et urgentes, appelée liste "A" et, une seconde liste, appelée "B" relative aux actions pouvant être réalisées à moyen et long termes.

15. Votre pays a-t-il intégré la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Oui, dans certains secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, dans les secteurs importants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.

C'est dans le cadre de l'approche participative, de la sensibilisation et l'éducation, que cette question a été traitée pour le partage des avantages à l'échelle nationale. Intégrer les populations locales dans les programmes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour qu'ils puissent exprimer leurs besoins et contribuer effectivement et efficacement à la gestion rationnelle des ressources, constitue la meilleure garantie pour s'assurer un partage équitable des biens, avantages et services de la biodiversité à l'échelle nationale. L'un des exemples pouvant être cités en est les recettes forestières octroyées en partie aux communes (ententes menées en dehors du cadre de la Convention sur la Diversité Biologique).

En ce qui concerne les niveaux régional et international, il n'y a pas encore, à l'échelle du pays, de cadres législatifs ni institutionnels réglementant l'accès aux ressources naturelles et le partage équitable des bénéfices découlant de leur utilisation.

16. Votre pays intègre-t-il les espèces migratrices et leurs habitats dans ses stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP)? (décision VI/20)

a) Oui	X
b) Non	

I) Si **OUI**, veuillez décrire brièvement la mesure dans la quelle il intègre

<p>(a) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratrices</p>	<p>Les espèces migratrices pouvant être rencontrées au Maroc sont généralement soit des espèces marines soit appartenant à l'ornithofaune.</p> <p>Pour la conservation de ces espèces et leur utilisation durable, le Maroc dispose de certains instruments dont des textes sur la chasse, la pêche continentale ou encore, plus récemment, la loi sur les études d'impacts. Certains exemples des actions menées dans le cadre de cet objectif sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les navires de recherche pétrolière souhaitant faire des prospections dans les eaux marocaines sont tenus de prendre en considération les impacts de ces recherches sur les espèces marines migratrices <i>via</i> sous forme de rapport rédigé par un observateur scientifique marocain à bord du navire. - le Maroc est également signataire de la convention sur les espèces migratrices; - Il est signataire du programme de pêche du thon rouge en Atlantique, programme visant l'utilisation rationnelle de cette espèce migratrice. - les licences de chasse sont conditionnées par des quotas pour préserver, justement, le gibier migrateur; - il existe des textes réglementant la pêche des anguilles et des aloses également migratrices.
<p>(b) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratrices, y compris les aires protégées</p>	<p>Le Maroc a inscrit dès 1980 quatre sites dans la liste Ramsar pour préserver ces zones humides utilisées comme habitats par les oiseaux migrants;</p> <p>En 2005 il a proposé et obtenu l'inscription de 20 autres sites sur la liste Ramsar, ce qui renforcerait certainement les efforts déployés par le Maroc pour la conservation des habitats de l'ornithofaune migratrice.</p> <p>Par ailleurs, 160 sites d'intérêt Biologique et Ecologiques, correspondant à des habitats (parfois uniques) de nombreuses espèces migratrices, en particulier des oiseaux.</p> <p>Des efforts restent certainement à faire en ce qui concerne les espèces migratrices marines pour lesquelles peu de choses ont été faites, sinon l'identification de SIBE's littoraux (baie de Dakhla, entre autres) pouvant constituer des lieux de repos, de reproduction ou de nourrissage.</p>
<p>(c) La minimisation ou l'élimination des barrières ou obstacles à la migration</p>	<p>Les plans de gestion élaborés et exécutés dans de nombreuses aires protégées sont certaines mesures pour minimiser l'impact des activités humaines sur les déplacements des espèces migratrices.</p> <p>Les élevages d'espèces gibiers peuvent également être interprétés comme une mesure pratique pour alléger le poids de la menace sur</p>

	<p>les espèces cynégétiques dont des espèces migratrices.</p> <p>Des efforts sont à consentir quant aux frontières imposées par les constructions d'ouvrages hydrauliques réduisant à néant les déplacements des espèces aquatiques entre la mer et les amonts des rivières.</p>
(d) La recherche et la surveillance des espèces migratrices	<p>Chaque année, des recensements d'oiseaux d'eau, essentiellement migrateurs, sont organisés par des équipes de scientifiques.</p> <p>Chaque décennie, des recensements de cigognes sont également réalisés et des programmes spécifiques aux oiseaux migrateurs terrestres (cailles, tourterelles des bois, etc.) sont entrepris depuis 1988.</p> <p>A l'occasion, des campagnes océanographiques sont réalisées pour les recensements des mammifères marins, des tortues marines ou encore des oiseaux du large.</p>
(e) Les mouvements transfrontières	<p>Les mouvements transfrontières ne constituent pas, à l'heure actuelle, une priorité nationale. Cependant, deux cas pourraient être cités comme exemples de certaines actions menées dans ce cadre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exemple des sauterelles pour les quelles des plans de gestions sont élaborés à l'échelle nationale mais aussi régionale; - l'exemple du phoque moine diavec une population "disloquée" entre la Mauritanie, le Maroc, Madère et les îles des Canaries et pour laquelle des programmes ont récemment été élaborés sur le plan régional (Maroc, Mauritanie, Espagne et Portugal).
II) Si NON, veuillez indiquer brièvement ci-dessous	
(a) La mesure dans laquelle votre pays intègre les espèces migratrices au niveau national	-
(b) La coopération avec d'autres Etats des aires de répartition depuis 2000	-

Diversité biologique et changements climatiques

17. Votre pays a-t-il mis en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/15)	
a) Non	
b) Non, mais un certain nombre de projets et programmes sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observation sur les projets d'adaptation aux changements climatiques et les projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique

Il est difficile, à l'heure actuelle, de parler de projets visant l'adaptation aux impacts des changements climatiques sur la biodiversité, puisque ce qui est plus nuisible dans cette tendance au réchauffement global, c'est plutôt la fréquence des périodes de sécheresse. Aussi peu de choses ont été développées sur les changements climatiques et leurs impacts sur la biodiversité. Par contre, ce dont on peut parler, c'est surtout la sécheresse, une des traductions des changements climatiques, pour laquelle un certain nombre d'actions ont été menées ou sont menées. Parmi ces actions:

- la sauvegarde du cheptel sur la base d'un système d'information visant à combler une partie du déficit fourrager;
- l'alimentation en eau potable des zones urbaines et du milieu rural les plus touchés, et l'approvisionnement en eau du bétail;
- le financement des activités agricoles touchées par la sécheresse et l'approvisionnement en semences en vue de la campagne suivante;
- l'accroissement de l'emploi, dans la mesure où la perte d'emplois saisonniers agricoles et les risques d'émigration rurale, représentent certains des impacts majeurs de la sécheresse;
- l'organisation des structures institutionnelles conduisant à une plus grande efficacité des actions de lutte contre les effets de la sécheresse;
- la mise en place d'outils d'aide à la décision incluant: les outils qui vont permettre de déclencher un programme d'urgence visant à atténuer les effets de la sécheresse et les outils permettant de mieux intégrer les risques de "sécheresse" dans la planification économique des activités des zones rurales et permettant de mieux définir des stratégies à moyen et long termes;
- des programmes de recherches sur les ressources phytogénétiques visant l'amélioration de la résistance des plantes cultivées ou pastorales aux conditions de sécheresse.

18. Votre pays a-t-il facilité la coordination afin que les projets d'adaptation et d'atténuation soient conformes aux engagements de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification? (décision VII/15)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours de développement	X
c) Oui, des mécanismes pertinents sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la coordination visant à ce que les projets d'atténuation et d'adaptation soient conformes aux engagements de la CCNUCC et de la CNULCD

Actuellement un projet visant la coordination entre les trois conventions de Rio, la désertification, les changements climatiques et la biodiversité est en cours de réalisation. Ses conclusions permettraient certainement d'apporter une contribution au développement d'une vision ayant pour objectif de trouver des interactions et des synergies entre deux "facettes" des changements climatiques (la sécheresse et la désertification) et leurs impacts sur la biodiversité.

Encadrement XLII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;

La première des actions dans ce sens est l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action visant la mise en œuvre de la convention tenant compte de ses trois principaux objectifs. Dans cette stratégie, et dans d'autres stratégies sectorielles, il est explicitement tenu compte des menaces qui pèsent sur les espèces migratrices.

En ce qui concerne les liens entre les changements climatiques et la biodiversité, nombreuses initiatives dont le projet "Ancre" tentent actuellement de d'identifier des programmes permettant de dégager les interactions entre les trois conventions de Rio.

- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;

Tous les buts de la convention sont pris en considération dans la stratégie nationale et le plan d'action national sur la biodiversité ainsi que dans certaines autres stratégies sectorielles.

- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;

Les progrès réalisés dans le cadre de cet article concernent les 9 buts de l'objectif 2010.

- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;

De nombreuses actions ont été réalisées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité nationale dont des espèces migratrices; cependant, les projets relatifs aux interactions entre la biodiversité et les changements climatiques sont encore à l'état embryonnaire.

- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

Dans le cadre de cet article, seuls les objectifs 1, 2, 3, 7 et 8 pourraient être considérés comme étant pris en considération.

- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Pas de problème particulier, sinon l'insuffisance des moyens humains et matériels pour mieux connaître et mieux agir.

Article 7 - Identification et surveillance

19. ? Sur l'article 7(a): votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire et/ou surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes?	
a) Non	
b) Oui, seulement des programmes sélectifs/partiels au niveau génétique, des espèces et écosystèmes	X
c) Oui, des programmes complets au niveau des écosystèmes et des inventaires sélectifs/partiels au niveau génétique et/ou des espèces (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes d'inventaires en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes.	
<p>L'inventaire le plus exhaustif à l'échelle nationale reste l'Etude Nationale sur la Biodiversité et sur les écosystème celle des Aires Protégées. Quant aux ressources génétiques, il n'y a pas de listes précises et exhaustives mais, celles-ci sont citées dissimulées parmi les autres inventaires de la flore et la faune ou encore dans certaines listes détenues par des organismes de recherche tels que l'INRA, l'IAV, l'ENA, etc., et qui correspondent à des variétés stockées dans des banques de gènes.</p> <p>On peut également trouver dans la stratégie nationale sur la biodiversité, une liste des variétés végétales et races animales utilisées pour des fins socio-économiques.</p> <p>Quant à la surveillance, elle se fait à différents niveaux: pour les écosystèmes, des programmes de surveillances et de contrôles sont réalisés dans des milieux forestiers et des zones humides. L'écosystème marin est essentiellement surveillé pour ses algues toxiques, pour la salubrité des ressources marines et de l'environnement marin (Réseau de surveillance de la salubrité du littoral), Roselt, etc.</p> <p>Les plages font également l'objet de surveillances périodiques par la mise en commun des moyens de plusieurs laboratoires appartenant à des départements ministériels différents.</p> <p>En ce qui concerne les espèces, la surveillance concerne principalement les oiseaux d'eau dans les zones humides et les ressources halieutiques plus ou moins menacées.</p>	

20. ? Sur l'article 7 (b) : quels éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés conformément à l'annexe I de la Convention sont couverts par des programmes de surveillance systématique en vigueur?	
<p>a) Au niveau des écosystèmes (veuillez fournir un pourcentage fondé sur la superficie couverte)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les milieux forestiers, - Les zones humides avec des suivis annuels de leurs faunes ornithologiques; - les barrages, leurs niveaux et leurs faunes ornithologiques; - Le milieu marin avec principalement les blooms phytoplanctoniques et la salubrité; - Les zones arides et les problèmes de désertification.
<p>b) Au niveau des espèces (veuillez fournir le nombre d'espèces par groupe taxinomique et le pourcentage du nombre total d'espèces connu dans chaque groupe)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les principales essences forestières; - les oiseaux d'eaux; - certaines espèces d'oiseaux (cigognes, Ibis chauve, etc.); - espèces envahissantes (criquet, entre autres, etc.);

c) Au niveau génétique (veuillez indiquer le nombre et l'axe des programmes de surveillance)	Il n'y a pas de programmes nationaux de surveillance systématique des ressources génétiques, ce qui n'exclue pas des recensements plus ou moins réguliers de ressources phytogénétiques.
Autres observations sur les programmes de surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes.	
Certains programmes de surveillance sont menés par certains départements d'Etat (Forêts, pêches maritime, agriculture, recherche, etc.) ou par des ONG's; cependant, à l'exception de quelques rares réseaux qui opèrent de façon plus ou moins continue, il n'existe généralement pas de programmes élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de la CDB pour la surveillance et l'évaluation continue de la biodiversité nationale et des actions menées pour la conservation et l'utilisation durable de cette dernière.	

21. ? Sur l'article 7 © : votre pays dispose-t-il de programmes de surveillance systématique des principales activités qui menacent la diversité biologique énumérées ci-dessous?	
a) Non	X
b) Oui, les espèces exotiques envahissantes (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, les changements climatiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, la pollution/eutrophisation (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, les changements de l'occupation des sols / la dégradation des terres (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, la surexploitation et l'utilisation irrationnelle (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les principales activités qui menacent la diversité biologique.	
<p>De nombreux programmes existent, en effet, pour la surveillance des espèces exotiques et envahissantes en particulier dans le domaine de l'agriculture. Une liste est publié dans le bulletin officiel n°5022. Le criquet fait également l'objet d'une étroite surveillance soit à l'échelle nationale soit encore en collaboration avec d'autres pays voisins susceptibles d'être touchés par la prolifération de cette espèce.</p> <p>Dans le domaine aquatique, il y a également des programmes de surveillance de la pollution développés par un certain nombre d'organismes nationaux soit dans le cadre de leurs activités respectives, soit dans le cadre de programmes internationaux (MedPol, entre autres). Les analyses physico-chimiques, celles des polluants, de l'eutrophisation, sont certaines des activités des contenus de ces programmes. Cependant, il ne s'agit pas de programmes spécifiques sur la biodiversité, mais, généralement élaborés dans un but sanitaire, ce qui n'exclue pas des interprétations sur le plan biodiversité. Parmi ces organismes, il y a lieu de citer, entre autres, L'INRH, l'ONEP, les Agences de Bassins Hydrauliques, le Département de l'Environnement, le département de la santé, celui de l'eau, celui de l'équipement, etc.</p> <p>Le Département de l'Agriculture et le HCEFLD disposent également de séries chronologiques de données traduisant les changements des affectations du sol, les surfaces déboisés, défrichées, ou reboisés, etc.</p> <p>Cependant, il importe de signaler qu'il n'y a pas de programmes de surveillance systématiques des principales activités qui menacent la diversité biologique.</p>	

22. ? Sur l'article 7 (d) : votre pays dispose-t-il d'un mécanisme propre à maintenir et organiser les données d'inventaires et de programmes de surveillance et coordonner la collecte et la gestion de l'information au niveau national?

a) Non	
b) Non, mais certains mécanismes sont à l'étude	
c) Oui, certains mécanismes sont en train d'être établis	X
d) Oui, certains mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui un système relativement complet est en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres information sur la coordination de la collecte et la gestion d'information.

Chaque institution a ses propres mécanismes et les informations sont généralement publiées parmi les activités de l'institution ou dans le cadre de coopération avec des organismes internationaux. Certains programmes, plus transversaux, pourraient cependant être cités dont le CHM-Maroc ou le Réseau National de Recensement des Oiseaux d'Eau ou encore l'Observatoire National de l'Environnement, etc.

23. ? Votre pays utilise-t-il des indicateurs nationaux de diversité biologique? (décision III/10)

a) Non	
b) Non, mais l'identification des indicateurs potentiels est en cours (veuillez décrire)	
c) Oui, quelques indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire)	x
d) Oui, un ensemble relativement complet d'indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire et fournir, si possible, l'adresse du site Internet sur laquelle les données sont résumées et présentées)	

Autres observations sur les indicateurs identifiés.

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale en matière de Biodiversité, un document entier a été dédié aux indicateurs de surveillance et de suivi. Aussi, une liste relativement complète d'indicateurs a été élaborée, inventoriée et validée à l'échelle nationale et ce, pour chacun des grands écosystèmes nationaux: terrestre, marin et côtier et celui des zones humides.

C'est généralement parmi ces indicateurs que se trouvent, les indicateurs utilisés pour des opérations de surveillances systématiques de la biodiversité et de son environnement.

Parmi ces indicateurs on retrouve des:

- Indicateurs de surveillance de la **biodiversité forestière** (Indicateurs d'Etat, I. de Pression et I. de réponse)
- Indicateurs de surveillance de la **biodiversité agricole** (Indicateurs d'Etat, I. de Pression et I. de réponse)
- Indicateurs de surveillance de la **biodiversité des zones arides** (Indicateurs d'Etat, I. de Pression et I. de réponse)
- Indicateurs de surveillance de la **biodiversité des zones humides** (Indicateurs d'Etat, I. de

Pression et I. de réponse)

- Indicateurs de surveillance de la **biodiversité marine** (Indicateurs d'Etat, I. de Pression et I. de réponse)
- Indicateurs de surveillance des **espèces menacées** (Indicateurs d'Etat, I. de Pression et I. de réponse)
- Indicateurs de surveillance des **mesures d'accompagnement** dont **la recherche, la législation, la sensibilisation, etc.** (Indicateurs d'Etat, I. de Pression et I. de réponse)
- Autres indicateurs tels que ceux liés au développement humain (pauvreté, alphabétisation, etc.) et qui de près ou de loin influe sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Il convient également de préciser que les indicateurs proposés ne sont pas tous utilisés puisque, si il y a eu un consensus sur la pertinence de ces indicateurs, il n'y a pas encore de programme national de la surveillance de la biodiversité dans le cadre de la CDB, mais chaque département a ses propres indicateurs de suivi.

Encadrement XLIII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010
- d) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) résultats et impacts des actions entreprises ;

Le principal résultat réalisé dans le cadre de la CDB est l'élaboration d'indicateurs pouvant être utilisés pour la surveillance aussi bien de la biodiversité nationale que des actions menées pour sa conservation. Cependant, il importe de signaler que, dans d'autres cadres, certains programmes de surveillance sont menés et visent le suivi de l'évolution des paramètres abiotiques de certains écosystèmes ou encore des composantes de la biodiversité tels que les oiseaux, etc;

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;

c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010

d) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;

On ne peut parler de progrès accomplis dans le cadre de l'objectif 2010 dans la mesure où ni des réseaux de surveillance n'ont été constitués ni de programmes élaborés, ni d'objectifs identifiés.

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

Il n'y a pas encore de réalisations dans le cadre des objectifs pour le millénaire.

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La principale contrainte est l'insuffisance de coordination entre les organismes concernés par la biodiversité nationale et l'absence de visibilité pour la mise en œuvre de cet article.

Décisions en matière de taxonomie

24. ? Votre pays a-t-il développé un plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1? (décision IV/1)	
a) Non	x
b) Non, mais un plan en cours de développement	
c) Oui, un plan est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, rapports sur l'application disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur le plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1.	
<p>Tout ce qui a pu être fait dans le sens de la décision IV/1, c'est la création d'un réseau nord africain (Nafrinet) et un rapport pour la CBD relatif à l'état des lieux sur la taxonomie au Maroc.</p>	

25. ? Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays? (décision IV/1)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres informations sur l'investissement à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays.	
<p>Certaines institutions dont l'Institut Scientifique, l'INRA, l'IAV Hassan II, etc. disposent d'importantes collections biologiques pouvant être utilisées pour des fins taxonomiques. L'Institut Scientifique, par exemple, est considéré comme le Muséum National d'Histoire Naturelle, censé développer des infrastructures appropriées pour les collections taxonomiques nationales.</p> <p>Il importe, cependant, de préciser qu'il n'y a pas d'investissement à long terme pour l'amélioration des infrastructures de la majorité des ces collections, sauf peut être la banque de gènes dont le principal but est plus socio-économique que taxonomique.</p>	

26. ? Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie, et œuvre-t-il à renforcer ses capacités de recherche en la matière? (décision IV/1)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres informations sur les programmes de formation en matière de taxonomie et les efforts déployés pour renforcer les capacités de recherche taxonomique.	
<p>Il n'existe pas de formation spécifique ni de politique élaborée dans le cadre de la décision IV/1. Tout ce qui se fait actuellement au Maroc concerne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des cours de faunistique et floristique où les étudiants se familiarisent avec les principaux et grands groupes systématiques; - des UFR d'écologie et de biodiversité qui, par la recherche, assurent certaines formations taxonomiques en particulier les groupes aquatiques continentaux; - des formations classiques dans le cadre de thèses se rapportant au domaine de 	

l'écologie où les étudiants, sous le contrôle de leurs Directeurs de thèses, sont amenés, dans la mesure du possible, de se forger des connaissances permettant de reconnaître les principales espèces ou taxa des milieux étudiés.

27. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques? (décision IV/1)

a) Non	
b) Non, mais des mesures sont sous considération	
c) Oui, pour certaines institutions	X
d) Oui, pour toutes institutions principales	

28.*² Votre pays collabore-t-il avec les initiatives nationales, régionales, sous-régionales et mondiales en cours, ainsi que les partenariats et les institutions en place afin de mettre en œuvre le programme de travail, y compris l'évaluation des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional? (décision VI/8)

a) Non	
b) Non, mais des programmes de collaboration sont en cours de développement	
c) Oui, des programmes de collaboration sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux)	x
d) Oui, des programmes de collaboration complets sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux et de l'identification des priorités au niveau régional)	

Autres informations sur la collaboration que votre pays a mise en place pour appliquer le programme de travail pour le l'Initiative taxonomique mondiale, y compris l'évaluation des besoins régionaux et l'identification des priorités au niveau régional.

Le Maroc est actuellement impliqué dans le réseau nord africain sur la taxonomie Nafrinet. Cependant, faute de moyens, les activités de ce réseau se trouvent très limitées.

² Les questions identifiées par le signe * dans la présente section sont semblables aux questions contenues dans le format de rapport sur la mise en œuvre du programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale. Les pays qui ont présenté un tel rapport ne sont pas obligés de répondre à ce questions, à moins qu'ils souhaitent fournir des informations actualisées.

29.* Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités en matière de taxonomie au niveau national pour l'application de la Convention? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	
b) Oui, évaluation de base faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	x
c) Oui, évaluation complète faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	
Autres commentaires sur l'évaluation nationale des besoins et capacités en matière de taxonomie.	
Deux rapports sur l'état de base de la taxonomie au Maroc ont été faits. Le premier concerne l'Initiative mondiale de taxonomie et il a été envoyé à la CBD et le second dans le cadre du Réseau Nord africain de taxonomie Nafrinet.	

30.* Votre pays travaille-t-il, en collaboration avec d'autres Parties, à renforcer les capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	
b) Oui, des programmes pertinents en cours de développement	
c) Oui, certaines activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, beaucoup d'activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques global en collaboration avec d'autres Parties.	
Quelques actions ont été entreprises dans le cadre de cet article, telle que celle initiée par l'INRH en collaboration avec l'IFREMER.	

31.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention, conformément à la décision VI/8? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	x
b) Oui, pour la diversité biologique des forêts	
c) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière	
d) Oui, pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides	
e) Oui, pour la diversité biologique des eaux intérieures	
f) Oui, pour la diversité biologique des montagnes	
g) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	

h) Oui, pour la diversité biologique agricole (veuillez préciser ci-dessous)	
i) Oui, pour la diversité biologique insulaire (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'un support en matière taxonomique pour la mise en œuvre du programme de travail de la Convention.	

32.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en œuvre des questions intersectorielles de la Convention, conformément à la décision VI/8?	
a) Non	X
b) Oui, pour l'accès et le partage des avantages (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour l'Article 8(j) (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, pour l'approche par écosystème (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, pour évaluation, surveillance et indicateurs de l'impact (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
g) Oui, pour les autres questions (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement du support pour l'application des questions intersectorielles de la Convention.	

Article 8 - Conservation *in-situ* [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus]

33. ? Sur l'article 8(i): Votre pays a-t-il fait des efforts pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont en train d'être identifiées	
c) Oui, certaines mesures entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mesures prises pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.	
D'importants efforts ont été déployés pour trouver des harmonies entre l'utilisation de la	

biodiversité, sa conservation et son utilisation durable. La création d'aires protégées, l'élaboration de plans de gestion, de programmes de sensibilisation, de mesures alternatives et incitatives, etc. en sont certains exemples.

34. ? Sur l'article 8(k): Votre pays a-t-il formulé ou maintenu en vigueur les législations et/ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées?

a) Non	
b) Non, mais la législation est en cours de développement	
c) Oui, la législation et d'autres mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur la législation et/ou réglementations pour la protection des espèces et populations menacées.

La législation marocaine en matière de protection des espèces et espace est très hétérogène. Ainsi, si elle a été avant-gardiste depuis le début du siècle dernier en proposant, déjà à cette époque, la mise en place d'aires protégées, de mesures pour empêcher les espèces exotiques d'entrer dans le pays, de protéger les espèces gibiers, etc., on constate aujourd'hui que quasiment aucune espèce végétale menacée n'est réglementée, le phoque moine, l'une des espèces les plus menacées dans le monde, ne jouit non plus d'aucune protection, les grandes nacres de la Méditerranée aussi, etc. la refonte de la législation liée aux espèces et aux espaces arriverait certainement, dans le cadre de la loi sur les aires protégées, en cours de finalisation, à mieux cerner ce problème.

35. ? Sur l'article 8(l): Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner des effets adverses importants sur la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des processus et catégories pertinents sont sous considération	
c) Oui, mais à un point limité (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, à un point avancé (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur la réglementation ou gestion des processus et catégories d'activités pertinents déterminés à l'article 7 pouvant entraîner des effets néfaste importants sur la diversité biologique.

La grande majorité des activités portant préjudice à la biodiversité nationale a été identifiée dans le cadre de projets de recherches scientifiques ou de surveillances sectorielles menées par divers départements. Certains plans d'urgence ont même été élaborés et/ou mis en place tels que ceux concernant les criquets ou la pollution marine accidentelle.

Encadrement XLIV.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux ;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
Pratiquement toutes les nuisances pouvant constituer une menace pour la biodiversité nationale sont connues. Pour certaines de ces nuisances (pollutions, incendies, envahissements de criquets, sécheresse, etc.), des plans de gestions sont établis et sont déclenchés automatiquement en cas de besoin.
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
Ce sont des initiatives qui sont en conformité totale avec les objectifs de la Convention.
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
Ce sont des initiatives qui ont contribué et qui contribuent à des degrés divers à la réalisation des 9 buts de l'objectif 2010.
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux ;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
Les plans de gestions menées dans le cadre de cet article contribuent en partie à l'objectif du millénaire en particulier ses deux volets relatifs à "l'environnement durable" et "le partenariat mondial".
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
Pas de contraintes majeurs pour l'identification des menaces mais d'énormes contraintes matérielles et humaines pour les réalisations des plans de gestions pour lutte contre ces menaces.

Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))

36. Votre pays a-t-il établi, à l'échelle nationale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (décision VII/28)	
a) Non (veuillez préciser ci-dessous)	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certains objectifs et indicateurs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des objectifs et indicateurs exhaustifs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les objectifs et indicateurs pour les aires protégées.	
160 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique ont été listés dans l'Etude Nationale sur les Aires Protégées qui a identifié, pour chacun de ces sites, des objectifs adaptés et des délais	

(priorités 1, 2 et 3) pour leurs mises en place. Ces SIBE's ont été classés en 4 catégories:

- catégorie A mise en oeuvre immédiate (en 1996)
- catégorie B mise en oeuvre dans un délai de 5 ans
- catégorie C mise en oeuvre possible avant 8 ans (à partir de 1996)
- catégorie D mise en oeuvre possible à l'échelle de la décennie

37. Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur les mesures prises pour établir ou élargir des aires protégées.

Les SIBE eux-mêmes ont été identifiées sur ces bases, autrement dit, de grandes zones naturelles peu morcelés ou irremplaçables ou, encore, abritant des espèces gravement menacées. Des oasis, des zones humides, certaines essences forestières, etc. font partie de ces entités.

38. Votre pays a-t-il pris des mesures propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non applicable	
c) Non, mais des mesures pertinentes sont à l'étude	
d) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.

Dans cette liste de 160 SIBE's, désignés pour constituer des aires protégées, 41 sites sont littoraux, 43 sont des zones humides continentales et le reste est terrestre. Il importe de signaler que 20 autres sites marocains (zones humides) ont récemment été intégrés de la liste Ramsar.

39. Votre pays a-t-il identifié et mis en œuvre des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des mesures pratiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures ont été identifiées et mise en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, un grand nombre de mesures a été identifié et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.

Certaines mesures ont effectivement été prises pour intégrer certaines zones marocaines dans des contextes politiques et paysagers plus vastes. Il s'agit, entre autres, de la création de la réserve Arganeraie-MAB de l'Unesco ou encore la palmeraie (même cadre international). Actuellement le HCEFLCD a initié un projet "réserve-biosphère" comportant le nord du Maroc et la région andalouse espagnole.

Le Plan d'Aménagement Côtier, la stratégie nationale pour la conservation de la biodiversité marine méditerranéenne du Maroc (PASBIO) entrent également dans ce cadre.

40. Votre pays appliqué-t-il des lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à tout plan ou projet d'évaluation des effets sur les aires protégées? (décision VII/28)

a) Non	
b) No, mais des lignes directrices sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des lignes directrices sont appliquées à certains projets ou plans (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, des lignes directrices sont appliquées à tous les projets ou plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur l'application de lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à des projets ou plans d'évaluation des effets sur les aires protégées.

Actuellement des lois ont été adoptés concernant plus particulièrement "la protection et la valorisation de l'environnement"; les "études d'impact" la "loi sur l'eau", et, en cours, de finalisation d'une loi sur les aires protégées. Cet arsenal est applicable, donc, à toutes les situations d'évaluation des effets sur les aires protégées. Il est à préciser que pour la loi sur les "études d'impact", il n'y a pas encore de textes d'application de ladite loi. Il importe de préciser aussi que six directives ont été élaborées dans certains domaines dont ceux de l'industrie, de l'agro-alimentaire, des projets linéaires, les infrastructures, etc.

41. Votre pays a-t-il identifié des lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certaines lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un grand nombre de lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'identification de lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées.	
De nombreuses lacunes en particulier et institutionnelles ont été identifiées, ce qui se traduit par la polycéphalie qui régit la gestion des ressources contenues dans les aires protégées nationales.	

42. Votre pays a-t-il entrepris des évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées et élaboré des programmes de renforcement des capacités? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours de développement	
c) Oui, une évaluation de base entreprise et des programmes élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, une évaluation exhaustive a été entreprise et des programmes complets élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités	
L'étude nationale sur les aires protégées comporte en elle-même des requêtes de renforcement de capacités. Aussi, la mise en place de chaque Aire Protégée est précédée d'une analyse diagnostique de l'existant, l'analyse les besoins en renforcement de capacités et la proposition des équipements adéquats.	
Un autre projet, en cours de réalisation (projet Ancre), a été conçu dans le principal but d'autoévaluation de ce qui a été réalisé dans le cadre des trois conventions de Rio, mais aussi d'estimer les besoins en matière de renforcement des capacités, d'une part, au niveau de chacune de ces trois conventions et, d'autre part, pour des actions communes aux dites conventions.	

43. Votre pays met-il en œuvre des plans financiers durables au niveau national qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	X
b) Non, mais des plans financiers sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un plan pertinent est en place(veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un plan pertinent a été mis en œuvre (veuillez préciser ci-	

dessous)	
Autres observations sur la mise en oeuvre de plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées.	
Les financements des principales actions proposées dans le cadre de la stratégie nationale sur la biodiversité dépendent essentiellement de la coopération internationale.	

44. Votre pays applique-t-il des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance? (décision VII/28)	
a) Non	X
b) Non, mais des méthodes, normes, critères et indicateurs sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs nationaux élaborés sont appliqués et des méthodes, normes, critères et indicateurs internationaux élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les méthodes, normes, critères et indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance.	
Actuellement, il n'y a pas de méthodes ni de normes pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées.	

Encadrement XLV.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:	
<ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en oeuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre. 	
a) résultats et impacts des actions entreprises ;	De nombreux progrès ont été réalisés dans le cadre de cet article dont l'élaboration d'un réseau de sites d'intérêt biologique et écologique, la mise en place d'aires protégées dont des parcs et des réserves, des études diagnostiques pour valoriser certains SIBE's en aires protégées, une loi en cours sur les aires protégées, etc. Les impacts sont tout aussi importants puisque dans certaines régions, il y a une importante réduction des menaces qui pesaient avant sur la biodiversité de ces écosystèmes.
b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;	
c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;	Les progrès réalisés dans le cadre de l'objectif 2010 se traduisent essentiellement aux niveaux de la conservation des habitats, des espèces, de certaines ressources phytogénétiques, la réduction des impacts de l'utilisation non durable et le partage juste et équitable.
d) progrès accomplis dans la mise en oeuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité	

biologique;

De progrès importants ont été réalisés en particulier en ce qui concerne la protection des espaces vitaux pour la biodiversité.

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

La contribution à la réalisation de l'objectif du millénaire se traduit aux niveaux de la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre les deux sexes, l'environnement durable et le partenariat international.

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Pas de contraintes particulières autres que les moyens financiers pour la mise en place de ces aires protégées et de leurs plans de gestion.

Article 8(h) – Espèces exotiques

45. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire et établi un système pour détecter l'introduction de ces espèces exotiques?

a) Non	
b) Oui, certaines espèces exotiques identifiées, mais aucun système de détection établi	
c) Oui, certaines espèces exotiques identifiées et système de détection établi	X
d) Oui, les plus importantes espèces exotiques menaçantes ont été identifiées et un système de détection est en place	

46. ? Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?

a) Non	X
b) Oui, mais seulement pour certaines espèces menaçantes (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'évaluation des risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

De nombreuses espèces sont introduites pour des fins agricoles et aquacoles sans études préalables des risques qu'elles présentent pour les espèces autochtones.

47. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures prises pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

La loi mère de 1927 (et ses divers amendements) correspond à une réglementation

sanitaire de police de végétaux. Les produits importés sont ainsi contrôlés aux ports d'entrées. La CITES, le Conseil national de la chasse, etc., pourraient être également considérées comme des mécanismes limitant l'entrée d'espèces exotiques dans le territoire national.

48. ? Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris l'échange de meilleures pratiques? (décision V/8)

a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale	
c) Oui, coopération régionale et/ou sous-régionale	X
d) Oui, coopération multilatérale	

49. ? Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique? (décision V/8)

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique dans le cadre du travail sur les espèces exotiques envahissantes.

Les contrôles sont quasiment systématiques dans les points d'entrées à la recherche de potentielles espèces exotiques. Mais, quand certaines formes végétales ou animales importées posent des problèmes de prolifération, les approches utilisées ont pour principal souci d'éradiquer le risque.

50. Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs? (décision VI/23)

a) Non	X
b) Non, mais les besoins et priorités sont à l'étude	
c) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et priorités identifiés)	

Autres commentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs

Deux besoins principaux se dégagent des programmes actuels de lutte contre les espèces envahissantes; le première correspond à la connaissance scientifique (sur l'espèce envahissante, ses exigences écologiques et la synécologie du système) et le second est principalement financier ne permettant pas des approches très coûteuses.

Dans tous les cas, quand une espèce est envahissante, la solution, il faut la trouver à court terme et, le moindre retard, pourrait causer des dégâts énormes.

51. Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs.	
Il n'y a pas de mécanismes fédérateurs pour l'application des programmes fédérateurs. Chacun des départements a sa propre vision de la problématique; sauf dans certaines situations à caractère national, comme le criquet ou la biosécurité, ou des comités nationaux sont créés. Parmi les tâches de ces comités, l'harmonisation des approches de lutte est centrale.	

52. Votre pays a-t-il révisé les politiques, la législation et les institutions pertinentes à la lumière des Principes directeurs, et modifié ou développé ces politiques, lois et institutions? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais révisions en cours	
c) Oui, révision complétée et modifications proposées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, ajustement et développement en cours	
e) Oui, certains ajustements et développement complétés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les révision, modification ou développement des politiques, législation et institutions à la lumière des Principes directeurs.	
Il n'y a pas de modifications des politiques et des législations nationales à la lumière des principes directeurs, mais il y a une actualisation continue et permanente dans la législation préventive contre les risques de ces espèces. C'est ainsi que dans le domaine agricole, par exemple, la lutte contre les espèces nuisibles est régie en principe par le Dahir de 1929, cependant la liste des formes de vie interdites totalement ou temporairement au Maroc est constamment actualisée; la dernière datant de 2002.	
Dans le domaine marin également, les phénomènes de blooms phytoplanctoniques (eaux colorées) donnent régulièrement lieu à des textes interdisant, par exemple, la consommation de certains fruits de mer.	

53. Votre pays a-t-il encouragé la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer la prévention, détection précoce, éradication et/ou contrôle des espèces exotiques envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont sous considération	X
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur la coopération entre les secteurs variés.

Pour certaines opérations comme la lutte contre l'invasion des criquets, il y a une parfaite coordination et coopération entre les différents départements d'Etat et secteurs concernés sous l'égide d'une commission nationale et un coordonnateur national. Par contre, pour d'autres secteurs où les risques ne sont pas d'ordre national et où les dégâts pas aussi spectaculaires, chaque secteur a sa propre approche de travail et de lutte.

54. Votre pays collabore-t-il avec ses partenaires commerciaux et pays avoisinants pour protéger la diversité biologique dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques qui traversent les frontières internationales? (décision VI/23)

a) Non, mais une collaboration est à l'étude

X

b) Oui, des programmes pertinents de collaboration en cours de développement

c) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet)

Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et pays avoisinants.

Dans certains cas, comme par exemple celui des criquets, il s'instaure, en cas d'invasion, une véritable coopération, coordination et entre-aide entre le Maroc et d'autres pays voisins (Mauritanie, Espagne, Sénégal, etc.) pour lutter contre ce fléau.

55. Votre pays développe-t-il des capacités en matière d'utilisation des évaluations de risques pour adresser les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique, et intègre-t-il ces méthodes dans les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques? (décision VI/23)

a) Non

b) Non, mais des programmes à cette fin sont en cours de développement

X

c) Oui, certains efforts pour développer la capacité dans ce domaine sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, activités pertinentes complétées (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur la capacité de développer des solutions pour adresser les menaces des espèces exotiques.

De nombreuses actions ont été préparées et menées pour lutter contre certaines espèces comme le criquet ou les algues eutrophisantes. Cependant, en ce qui concerne les espèces exotiques pouvant être introduites au pays *via* des denrées alimentaires, les efforts sont soutenus et les points d'entrées équipés par des contrôleurs, des laboratoires d'analyses, etc.; cependant, avec la mondialisation, le libre échange, l'adhésion au GAT, etc., les problèmes évoluent et il faut davantage de moyens et de compétences pour pouvoir effectuer ces contrôles, dans les normes internationales et, surtout, dans les plus brefs délais.

Ce sont donc des méthodes curatives pour le premier cas, préventives dans le second et, dans tous les cas, il y a un manque cruel en moyens humains, matériels et en savoir faire pour mener des études d'impacts des risques pouvant être causés par des espèces envahissantes et exotiques.

56. Votre pays a-t-il mis au point des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures, politiques et outils en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures et outils compréhensifs (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités.	
Nombreuses mesures ont été mises en place pour les espèces envahissantes tel que le criquet, mais pas pour les exotiques envahissantes.	

Encadrement XLVI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet articles et des décisions connexes, notamment en termes de:	
<ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. 	
a) résultats et impacts des actions entreprises ;	La majorité des espèces introduites volontairement ou accidentellement ont été identifiées, mais pour nombreuses d'entre elles les risques n'ont pas été évalués. Des lois pour réduire les introductions existent et sont actualisées régulièrement et les plans de gestion ne concernent que les plus spectaculaires et les envahissantes d'entre elles, en particulier les criquets.
b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;	
c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;	On ne peut parler de progrès dans le cadre de l'objectif 2010, puisqu'on ne connaît pas avec précision l'impact à long terme de ces introduction sur les habitats, sur la diversité spécifique, la diversité génétique et la préservation des capacités des écosystèmes.
d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;	Pas de progrès substantiels
e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;	Pour l'objectif du millénaire, il n'y a pas, non plus, de grands progrès puisque les actions menées dans le cadre de cet article ne concernent ni l'environnement durable ni le partenariat mondial.
f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.	Les contraintes sont essentiellement économiques puisque les espèces introduites le sont pour leurs particularités lucratives.

**Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes
TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES**

57. Votre pays a-t-il créé et élaboré des programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives?	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes très complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives.	
Bien que les méthodes conventionnelles d'amélioration des plantes aient contribué à la révolution verte, elles ne sont pas adaptées pour les zones d'agriculture extensive. La nouvelle stratégie mise en place implique l'utilisation du germplasm local et la contribution des agriculteurs à la mise en place des systèmes de production adaptés à ces régions. Cette approche tient compte à la fois de la destination du matériel génétique mis au point et du système de production qui doit survivre et se reproduire. En outre, en cultivant le matériel génétique local, les agriculteurs assurent sa conservation.	

Etat et évolution

58. Votre pays a-t-il soutenu les études de terrain que les communautés autochtones et locales entreprennent pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent? (décision VII/16)	
a) Non	X
b) Non, mais le soutien des études pertinentes est sous considération	
c) Oui (veuillez fournir des informations sur les études entreprises)	
Autres informations sur les études entreprises pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent.	
Il n'y a pas d'études programmées par les populations locales pour l'évaluation des états des connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles. L'Institut national des Plantes Médicinales et aromatiques a été créé pour mener des actions de valorisation de ces plantes, cependant pas dans le cadre de programmes des populations locales ou encore en utilisant le savoir traditionnel.	

Lignes directrices Akwé:Kon

59. Votre pays a-t-il initié un bilan juridique et institutionnel des questions relatives à l'évaluation de l'impact culturel, environnemental et social, en vue d'incorporer les Lignes directrices Akwé:Kon dans sa législation, ses politiques et procédures nationales?	
a) Non	X
b) Non, mais un bilan est en cours	
c) Oui, un bilan a été entrepris (veuillez fournir des informations sur cet examen)	
Autres informations sur ce bilan.	
Il n'y a pas encore de Bilan de fait dans le cadre des lignes directrices Akwé:Kon	

60. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices Akwé:Kon dans le cadre de projets proposés et susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales? (décision VII/16)	
a) Non	X
b) Non, mais un examen des Lignes directrices Akwé:Kon est en cours	
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans une grande mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les projets dans le cadre desquels les Lignes directrices Akwé:Kon ont été utilisées.	
La quasi-totalité des études d'impacts et d'aménagements tiennent effectivement compte des biens traditionnels des populations locales. Cependant, pour les grands travaux de développement (barrages, réseau routier, etc.), il est possible que les autorités compétentes négocient avec ces populations des options alternatives et incitatives permettant la réalisation des travaux sans trop nuire à ces populations.	

Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales

61. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de participer efficacement à la prise de décision concernant l'utilisation de leur savoir, de leurs innovations et de leurs pratiques traditionnelles intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/16)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes ont été élaborés	
c) Oui, certaines mesures ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures très complètes ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les mesures prises pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales.	

La plus grande majorité des projets de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité fait contribuer les populations locales et leur savoir local. Parfois, quand ces populations sont organisées, en associations ou en coopératives, les projets peuvent être entièrement réalisés par leurs soins. Les projets de l'huile d'argan, de fromage de chèvre, d'apiculture, de tissage, etc. en sont certains exemples.

Les recherches entreprises reposent sur la participation et le partenariat entre les acteurs divers, instituts de recherche, services de développement, agriculteurs, ONG et agences de développement rural. Les principaux objectifs visés sont le soutien des agriculteurs dans un cadre de savoir et de connaissances sur la prise de décision qui influence le maintien de la diversité génétique des cultures, construire les capacités nationales pour renforcer les communautés des agriculteurs dans la gestion de leur ressources génétique, élargir l'utilisation de la biodiversité agricole et la participation d'autres concernés dans sa conservation.

62. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes, des directives, une législation et d'autres initiatives appropriées pour encourager et promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales à la prise de décisions, à la planification des politiques et à l'élaboration et à l'application des mesures de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques à l'échelon local, national, sous-régional, régional et international? (décision V/16)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes, des directives et une législation sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes, de directives et de lois sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les mécanismes, les directives et la législation élaborée.

De nombreuses initiatives sont prises pour inciter les populations locales (quand elles sont organisées) à développer des actions locales visant l'amélioration de leurs conditions de vie et le développement des ressources naturelles dans leurs régions respectives. Certaines de ces actions correspondent à l'octroi, via des appels d'offres du département de l'environnement, ou sur présentation de projets, de dons pour la réalisation de projets de développements locaux. Le PNUD a également financé pas moins de 31 actions entre 2000 et 2005 au profit d'ONG's locales pour la réalisation de projets de développement. L'HCEFLCD finance actuellement, dans le cadre du projet GEF des PDD (Petits Dons de Développement) dans certaines aires protégées pour soutenir les populations locales dans le montage d'actions visant l'amélioration de leurs qualités de vie.

63. Votre pays a-t-il mis au point des mécanismes visant à faciliter la participation pleine et entière et effective des communautés autochtones et locales comportant un dispositif propre à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail? (décision V/16, annexe)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les mécanismes propres à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail.

Le principal mécanisme mis en place correspond à l'organisation des femmes rurales en associations pouvant elles mêmes initier et réaliser des projets socio-économiques (tissage, fromage, huile d'argan, PDD, micro-crédits, etc.) visant l'amélioration de leur qualité de vie et,

par la même occasion, conserver et utiliser de façon durable les ressources naturelles locales.

Appui à la mise en œuvre

64. Votre pays a-t-il créé des comités consultatifs sur la diversité biologique aux niveaux national, sous-régional et/ou régional et des communautés locales?

a) Non	
b) Non, mais les travaux pertinents sont en cours	
c) Oui	X

65. Votre pays a-t-il aidé les organisations des communautés autochtones et locales à tenir des réunions pour examiner les résultats des décisions de la Conférence des Parties et se préparer pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention?

a) Non	X
b) Oui (Veuillez donner des précisions sur les conclusions de ces réunions)	X

Autres informations sur les conclusions des réunions régionales.

Des ateliers de sensibilisation, au profit de tous les acteurs régionaux et locaux, ont jusqu'à présent été tenus à Marrakech, Oujda, Tétouan et El Jadida. Ces ateliers permettaient d'une part, de présenter aux concernés locaux la stratégie et le plan d'action nationaux sur la biodiversité et le CHM-Maroc, d'autre part, de les informer quant aux opportunités que représente la CDB et, enfin, de les sensibiliser sur l'importance vitale de la conservation et l'utilisation durable de la Biodiversité.

66. Votre pays a-t-il fourni un appui, financier et autre, aux communautés autochtones et locales, dans la formulation de leurs propres plans de développement communautaire et de conservation de la diversité biologique qui permettra à ces communautés d'adopter une approche stratégique, intégrée et progressive en ce qui concerne leurs besoins de développement correspondant à leurs but et objectifs communautaires?

a) Non	
b) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur l'appui fourni.

De nombreux encouragements sont initiés par les départements concernés par la biodiversité (Agriculture, Eaux et Forêts, Pêches maritimes, Environnement, etc.) au profit des populations locales et de leurs représentants pour qu'ils puissent participer pleinement dans l'approche de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité tout en y intégrant leur besoins de développement.

Encadrement XLVII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux ;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
Les populations locales jouissent actuellement d'un grand intérêt de la part des gestionnaires des ressources biologiques. Aussi, ils sont constamment consultés dans les projets de conservation et de gestion de la biodiversité locale.
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
D'importants progrès ont été réalisés dans le cadre de l'objectif 2010 dans la mesure où les populations locales, centre d'intérêt des conventions de Rio, sont considérées dans pratiquement toutes les prises de décisions. Ceci a eu des répercussions positives sur certains habitats, des espèces, des ressources génétiques, etc.
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité.
Certaines des principales actions de la stratégie nationale se rapportant aux populations locales sont actuellement prises en considération dans les approches de la conservation.
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
Ces progrès concernent le premier but de l'objectif du millénaire sur la pauvreté puisque de nombreux projets offrent aux populations locales (dont les femmes: objectif 3) des opportunités pour l'amélioration de la qualité de leurs vies; mais aussi les objectifs 7 et 8 relatifs à l'environnement et à la coopération.
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
Les contraintes sont principalement organisationnelles et financières pour l'organisation des populations, pour le montage et le financement de projets alternatifs viables, etc.

Article 9 - Conservation *ex-situ*

67. ? Sur l'article 9 (a) et (b): Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures adoptées pour la conservation *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays.

De nombreux projets sont mis en place pour la conservation ex situ de la biodiversité nationale, parmi lesquels:

- le parc zoologique national;
- certains parcs zoologiques régionaux;
- de nombreux jardins botaniques;
- des jardins d'essai;
- des pépinières publiques et privées;
- des banques de gènes dans des institutions de recherche;
- des banques de graines, etc.
- certains SIBE's où des espèces ayant disparu du Maroc ont été réintroduites.

68.? Sur l'article 9 (c): Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mesures pour la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions.

De nombreuses études visant l'introduction d'espèces menacées (surtout les grands mammifères et les oiseaux) dans leurs milieux naturels ont été menées sur le terrain. Le Cerf de berberie, l'Addax, la gazelle dama, l'autruche et, en programme, le lion, etc; sont certains des exemples.

69.? Sur l'article 9 (d): Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*.

Réglementer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* est une priorité nationale qui n'est pas encore été réalisée; mais des réflexions sont menées dans ce sens.

En ce qui concerne la gestion des ressources biologiques aux fins de la conservation *ex situ*, il n'y a pas de stratégie nationale adoptée dans ce sens et, si des institutions nationales (et étrangères) sont pleinement impliquées dans des collectes d'espèces ou variétés terrestres, d'autres, par contre (surtout aquatiques), sont presque complètement négligés.

Encadrement XLVIII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux ;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) résultats et impacts des actions entreprises ;

Les jardins botaniques, les parcs zoologiques, les banques de gènes, etc. sont certaines des mesures entreprises dans le cadre de cet article. Des espèces menacées ou ayant disparu du pays ont également été introduites ou réintroduites dans certaines zones du pays. La réglementation reste cependant défailante.

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;

c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;

Les progrès réalisés dans le pays dans le cadre de cet article contribuent à la réalisation des buts 2, 3, 7 et 8 de l'objectif mondial 2010.

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;

De nombreuses actions menées à l'échelle nationale (alinéa a) constituent des progrès accomplis dans le cadre de la stratégie nationale.

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

Ce sont principalement les objectifs 7 et 8 de l'objectif du millénaire sur l'environnement et le partenariat qui sont concernés par cet article.

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Les contraintes sont essentiellement d'ordres technologique, matériel et financier.

Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

70.? Sur l'article 10 (a): Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national?

a) Non

b) Non, mais des mesures à l'étude

c) Oui, dans certains secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)

x

d) Oui, dans la plupart de secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)

x

Autres informations sur l'intégration des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.

les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques figurent dans toutes les stratégies sectorielles (agriculture, forêts, zones humides, pêche maritime, etc.) et nationales dont celle sur la biodiversité, les aires protégées, la désertification, etc.

71.? Sur l'article 10 (b): Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.

De nombreuses mesures ont été prises concernant l'utilisation rationnelle de la biodiversité. parmi celles-ci :

- Programme Forestier National, Ministère chargé des Eaux et Forêts (Maroc), 1998;
- Plan Directeur des Aires Protégées, Administration des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols (Maroc), 1995;
- Etude Nationale sur la Biodiversité, Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement (Maroc), 1998;
- Rapport National sur la mise en œuvre de la conservation de la lutte contre la désertification (Maroc), COP3, Brésil, 1999;
- Test Marocain des Indicateurs de Développement Durable, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (Maroc);
- La stratégie du Plan d'Action National sur l'Environnement ;
- Stratégie de Développement Agricole;
- Stratégie de Développement Rural intégré;
- Plan National de Reboisement;
- Plan Directeur de Reboisement ;
- Programmes d'amélioration pastorale;
- Plan National d'Aménagement des bassins versants;
- Loi sur les études d'impact;
- Loi sur la protection et la mise en valeur de l'environnement.

72.? Sur l'article 10(c): Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.

Il s'agit principalement de mesures prises dans le cadre de la sensibilisation et l'organisation des usagers autour de projets d'utilisation durable de la biodiversité. De nombreux exemples pourraient être puisés dans le projet de conservation de la diversité biologique

par la transhumance dans le Haut Atlas.

73.? Sur l'article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie.

Certaines mesures correctives se font via des programmes de sensibilisation et aussi de transfert de technologies en particulier dans le domaine agricole et pastoral (fiches techniques). De nombreux exemples pourraient également être pris dans les projets des parcs nationaux et de la gestion des ressources naturelles.

74. ? Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision V/24)

a) Non

b) Non, mais évaluation d'indicateurs potentiels et de mesures d'incitation en cours

c) Oui, indicateurs et mesures d'incitation identifiés (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres commentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CDB, tout un arsenal d'indicateurs a été élaboré aussi bien pour l'évaluation de l'évolution de la biodiversité que celle des actions menées dans le cadre du plan d'action national sur la biodiversité.

En ce qui concerne les mesures incitatives, la stratégie nationale sur la biodiversité compte parmi ses orientations "*des instruments économiques*" qui comportent de nombreuses actions incitatives pour l'utilisation durable de la biodiversité.

Différents plans de gestion en agriculture, foresterie, aires protégées ou pêches maritimes proposent également des actions incitatives visant, d'une part, la conservation des ressources et, d'autre part, munir les populations de moyens décents pour subvenir à leurs besoins.

75. ? Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques, des programmes et des politiques de développement durable, en particulier pour lutter contre la pauvreté? (décision V/24)

a) Non

b) Non, mais des pratiques, programmes et politiques sont à l'étude

c) Oui, un certain nombre de politiques et programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et programmes exhaustifs en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les programmes et politiques d'utilisation durable.	
<p>Certains programmes étaient destinés spécialement pour lutter contre la pauvreté. Il s'agit entre autre de la stratégie de développement social, la stratégie de développement rural, etc. Le Maroc a entamé également un grand chantier visant l'élaboration d'une stratégie nationale basée sur l'expérience des 50 dernières années (depuis l'indépendance); un projet intitulé "50 ans de développement humain – Bilan et Perspectives" sur le développement humain et la lutte contre la pauvreté.</p> <p>Cependant, hormis ce projet, le Maroc a réalisé dans le cadre de sa coopération avec des organismes internationaux de nombreux projets locaux, régionaux ou nationaux visant le désenclavement, l'électrification, l'adduction de l'eau potable, de l'organisation des populations, de l'élaboration et la réalisation de projets de développement au profit de ces populations, etc.</p> <p>D'importants chantiers sont également en phase de réalisation tels que les projets de développement des établissements humains par le lancement de programmes de restructuration et de réhabilitation des quartiers sous-équipés.</p> <p>Parallèlement à ces opérations, le Maroc a engagé durant la période 1998-2001, une expérience pilote de lutte contre la pauvreté en milieu urbain et «préurbain» dans trois grandes villes; expérience est appelée à être élargie à d'autres villes du pays.</p> <p>L'intérêt que porte le Maroc à la question de la pauvreté est clairement exprimée dans le dernier Discours Royal de mai 2005, où Sa Majesté le Roi a insisté sur le développement humain, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.</p>	

76.? Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/24)	
a) Non	X
b) Non, mais mécanismes à l'étude	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<p>Le Maroc, dans ses stratégies sectorielles, en rapport avec l'utilisation de la biodiversité, incite le secteur privé à participer au développement et à l'utilisation durable des ressources naturelles. Les projets d'agriculture relatifs à certaines espèces aromatiques et médicinales, la création de chambres de pêches, de commerce et d'agriculture, en tant qu'interlocuteurs vis-à-vis des gestionnaires et des décideurs, le développement de projets écotouristiques dans différentes régions du pays, etc. sont certaines des initiatives visant à faire intégrer le secteur privé dans des stratégies globales de gestion et d'utilisation durable des ressources.</p>	

77. Votre pays a-t-il initié un processus visant à appliquer les Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	X
b) Non, mais les Principes et directives sont en cours d'examen	
c) Oui, un processus est en cours de planification	
d) Oui, un processus a été initié (veuillez fournir des informations détaillées)	
Autres information sur le processus d'application des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<p>Malgré qu'il n'y ait pas de processus initié dans le cadre de la mise en œuvre des principes et directives d'Addis Abeba, la lecture de ces derniers rappellent de nombreux instruments adoptés dans le cadre aussi bien de la Stratégie nationale sur la Biodiversité que celles d'autres thèmes sectoriels. En effet, apprendre aux populations leurs droits et leurs obligations quant à l'utilisation de la biodiversité, approfondir les connaissances sur la biodiversité et sur les utilisations traditionnelles, l'actualisation de la législation, la surveillance, etc. sont tous des mots clés développés dans la stratégie relative à la biodiversité et dans d'autres stratégies thématiques.</p>	

78. Votre pays a-t-il pris des initiatives ou des mesures visant à mettre au point et transférer des technologies et à procurer le soutien financier voulu pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines technologies mises au point et transférées et soutien financier limité procuré (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, un grand nombre de technologies mises au point et transférées et soutien financier significatif procuré (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la mise au point et le transfert de technologies et la procuration d'un appui financier pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<p>Les directives d'addis-abeba insistent principalement sur la les populations locales et, dans ce sens, il est important de signaler que dans certains domaines, en particulier l'agriculture, les forêts, l'élevage, les autorités compétentes ont beaucoup investi dans la sensibilisation, la vulgarisation des approches de travail, mais surtout le transfert des technologies et des connaissances vers les populations (arboriculture, élevage, etc.).</p> <p>Quant au volet financier, ces administrations, de par leurs spécificités, ont obtenu d'importants soutiens financiers pour la réalisation de projets (reboisement, conservation <i>ex situ</i>, mise en place d'aires protégées, etc.); financement dont une bonne partie a été investi dans le transfert de technologies vers les populations locales et, parfois, vers d'autres pays voisins.</p>	

Diversité biologique et tourisme

79. ? Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, les mécanismes existants sont en cours de révision	
Autres commentaires sur la mise en oeuvre des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique.	
<p>Deux principaux mécanismes pourraient être mentionnés dans ce cadre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le premier est situé à l'amont de ces activités, puisque le pays s'est doté, en plus des anciennes lois (chasse, aires protégées, etc.), d'une loi spécifique sur les études d'impact exigeant, de chaque projet de développement, une étude d'impact sur l'environnement dudit projet. Des inspections régionales de l'environnement pourraient dans le cadre de la décentralisation, aider à l'application de cette loi; - le second est situé à l'aval, puisque dans le cadre de la stratégie sur la biodiversité, tout un arsenal d'indicateurs a été élaboré et adopté. 	

80. ? Votre pays a-t-il établi des programmes de formation et d' pour les opérateurs de tourisme afin d'augmenter leur sensibilisation aux impacts du tourisme sur la diversité biologique et rehausser la capacité technique au niveau local pour minimiser ces impacts? (décision V/25)	
a) Non	
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	X
c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme.	
Des formations environnementales spécifiques pour les opérateurs de tourisme ont été réalisées par les autorités locales.	

81. Votre pays a-t-il mis à la disposition des communautés autochtones et locales les capacités et les ressources financières nécessaires à leur participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion ? (décision VII/14)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont sous considération	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur le renforcement des capacités et des ressources financières mis à la disposition des communauté autochtones pour soutenir participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion.

De nombreux projets visent, en effet, le renforcement des capacités des populations locales pour des activités écotouristiques. Un exemple peut être pris du sud du Maroc (lagune de Khnifiss) où les PPD (Petits Programmes de Développement) ont permis aux pêcheurs locaux de bénéficier de subventions leur permettant de réorienter leurs activités vers des randonnées, des traversées de la lagune, etc.) et, par conséquent, profiter du tourisme local pour améliorer leurs conditions de vie.

Il est important de signaler qu'au Maroc, les populations locales, sont souvent représentées, en plus d'ONG's, par les autorités locales élues

82. Votre pays a-t-il intégré les Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme dans l'élaboration ou la révision de ses stratégies et plans de développement du tourisme, de ses stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et autres stratégies sectorielles connexes? (décision VII/14)

a) Non, mais les lignes directrices sont en cours d'examen	
b) Non, mais un plan d'intégration de certain principes des lignes directrices est sous considération	
c) Oui, certains principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	X
d) Oui, un grand nombre de principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	

Autres informations sur les secteurs dans lesquels les principes des Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme ont été intégrés.

Certaines lignes directrices seulement sont prises en compte et concernent les études d'impact (ou du moins théoriquement), la sensibilisation, le partage équitable des revenus du tourisme, le développement de l'écotourisme etc.

En effet, la sensibilisation et l'éducation ont toujours été un souci majeur pour les décideurs et les gestionnaires des ressources naturelles et ce souci est, effectivement, pris en compte dans pratiquement toutes les stratégies du pays. Quant aux études d'impact, une loi a été adoptée dans ce sens, mais qui reste dans certains cas inefficace à cause de l'absence de textes d'application.

L'écotourisme est une activité qui attire de plus en plus de promoteurs aussi bien nationaux qu'étrangers et, il suffit de lire les publicités via internet pour se rendre compte de l'importance donnée à ce volet aussi bien par les autorités compétentes que par les organismes étrangers dont l'USAID qui a, par exemple, débloqué près de 3 millions de dollars pour une durée de 3 ans dans ce domaine.

Cet engouement s'est traduit, entre autres, par la mise en place d'un nombre important de circuits écotouristiques tels que : « voyage au cœur de l'arganier d'Agadir à Essaouira », « Exploration en VTT de la tribu berbère Ait Mguild », « De Volubilis à la Vallée des roches », « Découverte du Moyen Atlas Oriental », « Grand Trek dans la cédraie du Moyen Atlas central », « Voyage au pays des Tananis », "ascapade entre deux vallées", etc.

Encadrement XLIX.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux ;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) résultats et les impacts des actions entreprises ;

Tous les projets sectoriels en rapport avec les ressources naturelles et actuellement en cours ont, entre autres objectifs, le développement durable des ressources naturelles par l'adoption d'approches participatives. Des programmes de soutien aux populations, des actions génératrices de ressources financières à ces populations, en particulier éco touristiques, etc. sont certains des mots-clés retrouvés parmi les priorités de ces projets.

- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;

- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;

Les progrès réalisés dans le cadre de cet article concernent plus particulièrement les objectifs 2010 relatifs à la conservation des habitats, des espèces et des ressources génétiques, à l'utilisation durable, les risques d'espèces exotiques, aux changements climatiques et la sécheresse, les capacités des écosystèmes et le partage des bénéfices découlant de la biodiversité.

- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;

Dans la stratégie nationale, les populations sont également un centre d'intérêt capital et de nombreuses orientations et actions vont dans le sens du renforcement des capacités de ces populations et l'amélioration de leur qualité de vie.

- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

La lutte contre la pauvreté, l'égalité entre la femme et l'homme, un environnement viable et un partenariat international efficient, sont les principaux points de l'objectif du millénaire auxquels les progrès réalisés dans l'article 10 pourraient contribuer.

- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Les contraintes pour une mise efficiente de cet article sont en rapport avec l'insuffisance des possibilités pour le renforcement des capacités des populations locales à améliorer leur cadre de vie et, par conséquent, leur permettre de contribuer efficacement aux efforts nationaux de conservation.

Article 11 – Mesures d'incitation

83. ? Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles qui incitent à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser	

ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes pour identifier et adopter des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	
C'est, dans tous les cas, une priorité clairement formulée dans la stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Le programme PDD (Petits Dons de Développement initié dans le cadre du projet GEF (zones protégées) en est un exemple.	
Dans le même sens, une partie des recettes forestières est versée aux communes concernées et, dans le domaine agricole, des primes sont octroyées aux éleveurs contribuant à la conservation des races animales domestiques dans leur berceau.	

84. ? Votre pays a-t-il établi des mécanismes et des démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents? (décisions III/18 et IV/10)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, examen de l'impact des mécanismes disponible (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes et démarches pour incorporer des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes.	
Il n'y a pas de véritables mécanismes pour l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les plans nationaux et sectoriels pour la simple raison que, à l'échelle nationale comme internationale, ces valeurs ne sont pas clairement instituées et leurs statuts ne sont pas unanimement fixés.	
Tout ce qui est fait actuellement, c'est que la loi sur les études d'impact, impose actuellement, pour tout projet de développement, de se munir d'une étude relatant les valeurs environnementales et socio-économiques de la biodiversité dans le site dudit projet.	

85. ? Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé? (décision III/18)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place	X
d) Oui, de nombreux programmes sont en place	

86. Votre pays prend-il en considération les propositions concernant la conception et l'application des mesures d'incitation dans l'annexe I de la décision VI/15 quand il étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VI/15)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les propositions quand votre pays étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Actuellement, dans pratiquement tout projet de conservation et plus particulièrement dans la conception et la mise en place d'aires protégées (parcs nationaux, réserves naturelles, réserves de la biosphère, etc.), il est pris en considération l'avis des populations locales, leurs besoins et leurs savoir faire traditionnel et leur mode de vie. Souvent, des petits projets d'organisation, de développement et d'incitation sont conçus et réalisés dans lesdits sites en étroite collaboration avec ces populations.

87. Votre pays a-t-il avancé dans l'élimination ou l'atténuation des politiques ou pratiques qui génèrent des incitations à effets pervers pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/18)

a) Non

b) Non, mais l'identification de telles politiques et pratiques est en cours

c) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées mais non entièrement éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées et éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les incitations à effets pervers identifiées et/ou éliminées ou atténuées.

-

Encadrement L.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux ;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
Le résultat le plus important est que l'approche participative et les mesures d'incitations sont devenues une composante principale et permanente dans la conception des projets de conservation. Les impacts sont, dans la grande majorité des cas, très positifs et se traduisent principalement par l'adhésion des populations locales et leur contribution aux divers projets de conservation et de développement.
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
Les mesures incitatives mises en place et l'implication des populations locales dans divers projets de développement sont de nature à contribuer à la réalisation de la grande majorité des buts de l'objectif 2010, en particulier la conservation de divers éléments de la biodiversité, réduire la pression sur cette biodiversité, mettre un terme à l'utilisation non durable, etc.
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
De nombreux projets visant l'implication des populations et leur incitation semblent porter leurs fruits quant aux objectifs de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité visés par la stratégie nationale;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
La contribution de la mise en œuvre de cet article dans la réalisation de l'objectif du millénaire concerne principalement la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre les deux sexes, l'environnement durable et la coopération.
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
Il s'agit surtout de contraintes d'ordre socio-économique, d'organisation des usagers, de moyens pour le financement de projets de développement, etc.

Article 12 – Recherche et formation

88.? Sur l'article 12(a): Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?

a) Non	
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	X
c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable.

Dans les programmes primaires ou secondaires, de nombreux cours sont dispensés sur l'environnement, sur les espèces végétales, les espèces animales, les forêts, les bases de la biodiversité, etc.; mais, la biodiversité en tant que telle et avec ses différentes composantes, n'a pas encore trouvé pleinement sa place dans les cursus scolaires.

Pour l'enseignement supérieur, il n'existe pas de cours de formation, structurés, organisés et officialisés spécifiques à la biodiversité. Il s'agit d'initiatives personnelles d'enseignants désirant développer des unités de formation et de recherche (UFR) sur des thèmes environnementaux comportant la composante biodiversité. Cependant, dans un grand nombre de cas, ce qui est enseigné en tant que "Biodiversité", n'est souvent qu'un cours de biologie ne répondant pas à la définition de ce terme tel qu'il a été précisé dans la Convention sur la Diversité Biologique.

En ce qui concerne la recherche, la situation est relativement différente, puisque certains scientifiques (ou groupes de scientifiques) travaillent sur des thèmes inspirés et conçus des directives de certaines conventions internationales (CBD, Ramsar, etc.) et qui, d'une manière ou d'une autre, répondent à certaines normes de ces conventions.

Ceci étant, il faut reconnaître que d'énormes efforts ont été déployés aux niveaux individuels ou administratifs et, actuellement, certaines notions sont dispensées dans les écoles, les lycées et l'université et il faut espérer que les autorités compétentes prennent en considération l'importance de la biodiversité dans le développement socio-économique du pays et en faire une matière à part entière dans les cursus scolaires et universitaires.

Des ONG's contribuent également à la mise en place de programmes éducatifs sur l'environnement en général. Une stratégie nationale, des modules de formations, des actions pilotes et des campagnes de sensibilisation sont certaines de leurs actions.

89.? Sur l'article 12(b): Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable.

De nombreuses initiatives ont été prises par les autorités compétentes pour encourager les projets de recherche ayant un lien avec la diversité biologiques. La création de pôles de compétence, l'appui financier dans le cadre des programmes PARS et PROTARS sont certaines de ces mesures pour encourager ce genre de recherche liée à la biodiversité par le département de l'enseignement supérieur et les universités. D'autres programmes sont également élaborés et réalisés par d'autres organismes aux niveaux de l'INRA, l'INRH, l'IAV, l'ENA, le CNRF, l'ENFI, etc. dans les domaines agricole et forestier.

90.? Sur l'article 12(c): Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.

Des initiatives peuvent être citées comme étant un encouragement des autorités compétentes à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique pour la conservation et l'utilisation durable de la Biodiversité.

En effet, la création d'un Institut National des Plantes Médicinales et Aromatiques et, aussi, un Réseau Marocain des Plantes Aromatiques et Médicinales est une initiative pour "le renforcement, au niveau national et en matière de Recherche/développement, la Protection, la valorisation des Plantes aromatiques et médicinales" .

Le réseau National de Microbiologie du sol et Biotecnologie des plantes a également été créé pour "œuvrer pour l'optimisation des techniques et la valorisation des résultats dans ces domaines par le transfert des acquis aux divers secteurs productifs".

Les fiches techniques dans le domaine agricole et les nombreuses campagnes de sensibilisation dans ce même domaine peuvent également être considérées comme un encouragement à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique pour une meilleure conservation et une meilleure utilisation durable de la biodiversité.

Encadrement LI.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux ;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) résultats et impacts des actions entreprises ;

Certaines initiatives ont effectivement été prises pour encourager la recherche, la formation et l'éducation en matière de biodiversité dans le pays. Leurs impacts peuvent être constatés, en effet, dans le nombre de travaux produits à l'échelle nationale sur divers domaines de la biodiversité, mais aussi le nombre de personnes formées dans ces domaines.

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;

c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;

La grande majorité des études et recherches menées dans le domaine de la biodiversité est utilisée seulement dans les études d'impact ou des analyses diagnostiques.

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;

Le progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux concernent principalement l'amélioration des connaissances et la formation de scientifiques.

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

C'est un article dont la mise en œuvre à l'échelle nationale pourrait faire contribuer le Maroc dans 4 objectifs du millénaire relatifs à la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre les deux sexes, un environnement durable et un partenariat consolidé à l'échelle internationale.

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La principale contrainte est relative à l'insuffisance des financements de projets de recherche sur certains volets de la biodiversité mal ou peu étudiés dans le pays.

Article 13 – Education et sensibilisation du public

91. Votre pays met-il en oeuvre une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention ? (But 4.1 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Non, mais stratégie CESP en cours d'élaboration	
c) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la mise en oeuvre d'une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention.	
<p>Des stratégies sectorielles existent au niveau national; cependant, d'une part, ce ne sont pas des stratégies spécifiques à la biodiversité, mais plutôt environnementales. C'est ainsi que le HCEFLD dispose de parcs zoologiques de sensibilisation et d'éducation, le Département de l'Enseignement possède certains Musées d'Histoire Naturelle, celui de l'Agriculture a créé des jardins botaniques, etc. Toutes ces structures servent de support pour des visites organisées (groupes scolaires, groupes parascolaires, grand public, étudiants, etc.) dans le cadre de programmes de sensibilisation ou d'éducation.</p> <p>Des Organisations non gouvernementales (SPANNA, AESVT, etc.) ont également leurs propres stratégies environnementales, comportant une composante "biodiversité".</p> <p>Au niveau du Département chargé de la mise en oeuvre de la CBD (Département de l'Environnement), celui-ci est doté d'une division chargée de la Communication, l'Education, la Formation et la sensibilisation qui a, parmi ses préoccupations majeures, l'élaboration de programmes de CESP en matière de Biodiversité. Il est doté également d'un CHM où une bonne partie des informations compilées dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention sur la Diversité Biologique y a été mise à la disposition du grand public et, entre autres, d'enseignants pouvant s'en servir pour des programmes éducatifs ou de sensibilisation.</p> <p>Une autre stratégie également développée au sein de ce département, en particulier de l'équipe chargée du programme SPANB, est une série de campagnes de sensibilisation et de communication dans diverses régions du pays pour faire connaître aux responsables, aux autorités et aux scientifiques locaux, le contenu de la stratégie et le plan d'action nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, mais aussi pour les inciter à s'intégrer dans le processus de la mise en oeuvre nationale de la Convention sur la Diversité Biologique.</p>	

92. Votre pays a-t-il entrepris des activités visant à faciliter la mise en oeuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public tel qu'il figure dans l'annexe à la décision VI/19? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les activités visant à faciliter la mise en oeuvre du programme de	

travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.

Dans le programme mondial pour la communication, son élément 1 peut être considéré comme en partie assuré dans le cadre du CHM-Maroc ou toute l'information devrait y être insérée, action pour laquelle il faudrait des moyens humains et matériels. Le CHM - Maroc ambitionne également mettre en place des CHM-régionaux et locaux pour traiter de l'information locale et régionale.

Un appui est fourni aux ONG's environnementales, mais aussi pour les encourager à la réalisation de leurs actions et programmes. C'est ainsi que, par exemple, le Département de l'Environnement a financé un certain nombre de projets au profit de ces ONG's. En effet, entre 2001 et 2003, 19 projets environnementaux ont été financés pour une enveloppe globale de 5.3 millions de Dh pour, notamment, la sensibilisation, l'éducation et la formation en matière de diversité biologique.

De nombreux autres programmes destinés à des populations-cibles (journalistes, femmes, agriculteurs, etc.) ont également été financés par diverses relations de partenariat.

93. Votre pays promeut-il de manière soutenue et efficace les questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national ? (décision VI/19)

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur la promotion des questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national.

Pratiquement chaque jour, les médias (journaux, radio ou télévision) diffusent des articles/reportages sur l'environnement et la biodiversité. Des problèmes de pollution à la surexploitation des ressources, en passant par la dégradation de conditions de vie, la santé, etc., les médias ont actuellement toute une gamme aussi riche que diversifiée de sujets sur les quels elles peuvent débattre librement.

Les autorités compétentes ont parfois même organisé des stages de formations ou produits des documents environnementaux, dont la biodiversité, au profit des journalistes pour les sensibiliser au problème de l'environnement, en général, et la biodiversité en particulier.

94. Votre pays promeut-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local? (décision VI/19)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les activités de promotion de la communication, éducation et sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local.

La sensibilisation à l'échelle locale est en grande partie assurée par les ONG's devenues très actives dans différentes régions du Maroc. Le site du département de l'environnement nous donne une liste de ces associations; cependant, il est évident qu'en fonction des moyens de l'une ou l'autre des associations, le rendement n'est pas du tout le même.

Dans d'autres domaines, en particulier l'agriculture et les forêts, il existe des "sensibilisateurs" et des techniciens spécialisés au niveau de divers offices régionaux pour aider les agriculteurs à optimiser les outils dont ils disposent.

En matière d'éducation, il y a lieu de citer, dans le cadre de la sensibilisation locale, l'AESVT correspondant à une association des enseignants en sciences naturelles et qui, organisée en 26 sections et plusieurs centres régionaux, effectuent un travail important de proximité.

95. Votre pays soutient-il les activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public? (décision VI/19)

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur le soutien d'activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public.

En matière de biodiversité, de nombreuses actions sont soutenues à l'échelle régionale ou nationale en conformité avec l'initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation. En effet, on peut citer au moins deux fenêtres électroniques ouvertes pour l'information et la communication dont la première est le CHM-Maroc comportant une grande partie de l'information disponible sur la biodiversité nationale telles que l'Etude Nationale sur la Biodiversité, Stratégies nationales, etc. pouvant être utilisée pour des programmes de sensibilisation ou d'éducation. La seconde fenêtre est celle du site web du département de l'environnement, en même temps point focal de la Convention, où des propositions de financements de projets au profit des ONG sont constamment diffusées. Il convient de rappeler que dans les autres domaines sectoriels également (Agriculture, Eaux et Forêts, pêches Maritimes, etc.) de nombreuses informations sur les statistiques de prélèvement (statistiques de pêche, nombre de têtes du cheptel, etc.) sont diffusées dans leurs sites Web respectifs.

D'autre part, un recensement général a été fait par le point focal de la convention de diverses ONG travaillant dans le domaine de l'environnement, en général, et de la biodiversité en particulier, ainsi que les experts pouvant mener des actions dans ce secteur. Ces listes, avec leurs références respectives, pourraient également être trouvées dans le site de ce département.

96. Votre pays a-t-il mis en place les capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public?

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la mise en place des capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public .

La base de données sur les partenaires montre qu'il s'agit de plusieurs dizaines d'Associations et d'experts et, il est évident, que chacune de ses associations a son propre programme et, par conséquent, ses propres besoins humains et matériels. Il en découle que, pour un pays en voie de développement comme le Maroc, il est impossible de pouvoir mettre en place toutes les capacités adéquates pour concrétiser l'initiative mondiale; cependant des efforts soutenus sont déployés pour la réalisation de certains projets pertinents soit via les moyens propres de l'établissement ou encore via des bailleurs de fonds internationaux.

Cela, n'empêche qu'actuellement, dans le cadre du projet "Ancre", le département de l'environnement œuvre pour l'identification des besoins en Renforcement de capacités des acteurs nationaux en matière de biodiversité dans le but de financement dans le cadre de la coopération régionale et internationale.

97. Votre pays encourage-t-il, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux? (décisions IV /10 et VI/19)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur l'encouragement, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.

Le Maroc a toujours opté pour la coopération et le partenariat en matière de sensibilisation. A l'échelle nationale, il convient de signaler que le département de l'Education Nationale (chargé de l'élaboration des programmes éducatifs) fait partie de la Commission Nationale sur la Biodiversité qui statue sur toute action relative à la biodiversité à l'échelle du pays. Ce département, ainsi que certaines ONG, ont toujours été présents et ont suivi pas-à-pas, toutes les étapes de l'élaboration de la stratégie nationale et les stratégies thématiques en matière de conservation et d'utilisation durable de la Biodiversité. Ces deux organes-clés ont également été parmi ceux qui ont élaboré le programme EDUC-V sur l'éducation environnementale. Les exemples de l'implication des professionnels en matière d'éducation et de sensibilisation ainsi que les ONG sont nombreux.

Sur le plan régional, les initiatives d'échanges d'informations sont également nombreuses et à titre d'exemple, citons divers ateliers, en Jordanie, en Egypte, au Liban, en Tunisie, au Maroc, etc. qui visent, tous, les échanges d'informations, la sensibilisation, mais aussi la formation de techniciens spécialisés pour la conservation de certains sites d'intérêt biologique et écologique.

Sur le plan International, citons que pratiquement toutes les ONG's actives dans le domaine de l'environnement ont des projets de sensibilisation - éducation financés en partie ou en totalité par des fonds étrangers dans le cadre de la coopération.

98. Votre pays met-il en œuvre certaines activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention ?

a) Non (veuillez donner les raisons ci-dessous)	X
b) Oui, certaines activités entreprises pour quelques questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, beaucoup activités entreprises pour la plupart des questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités complètes entreprises pour toutes les questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention.	
-	

99. ? Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents ? (décision IV/10 et But 4.4 du Plan stratégique)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents.	

De nombreux exemples pourraient être cités sur l'appui des autorités gouvernementales aux grands groupes d'acteurs dans le domaine de la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Le premier exemple concerne l'AESVT qui œuvre dans le domaine de l'éducation et qui est largement appuyée par le département de l'éducation nationale et soutenue dans ses actions par les académies régionales.

Le second exemple est celui des ONG opérant dans le domaine de l'environnement qui ont été recensées par le département de l'environnement et qui sont encouragées, par ce dernier, sous forme de propositions de financements de projets pertinents conçus et élaborés par ces associations. A titre d'exemple, 19 projets ont été financés entre 2001 et 2003.

Un autre exemple est celui du soutien des autorités aux artisans potiers de la ville de Salé par l'achat de fours collectifs dans l'objectif d'aider ces derniers à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique.

Du soutien est également fourni aux industriels ou communes locales qui, s'intégrant dans des actions à caractère environnemental, ont pu profiter de soutiens financiers respectivement du Fonds pour la dépollution (FODEP) et de la Fondation Mohammed VI pour l'Environnement.

100. Votre pays communique-t-il les divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et établit-il des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, en vue de la mise en oeuvre de ses programmes et activités de CESP nationaux ? (décision VII/24)

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	X
c) Oui, certains programmes élaborés et activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, programmes exhaustifs élaborés et nombreuses activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la communication des divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et d'établir des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.

Dans le cadre de la série de réunions tenues avec les représentants locaux pour la sensibilisation à la stratégie et le plan d'action sur la biodiversité, des éléments de ces objectifs sont discutés.

Encadrement LII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux ;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
De nombreuses réalisations ont été faites dans le cadre de cet article dont un CHM-Maroc, des campagnes de sensibilisation, des fiches de transfert de technologies, des documents de vulgarisation etc., ce qui a eu des impacts très positifs sur des populations ciblées; cependant, le Maroc ambitionne disposer de moyens plus performants pour mener ses actions de communication, de sensibilisation et d'information.
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
L'une des plus importantes contributions à la réalisation de l'objectif 2010 est la création d'un CHM-Maroc, son alimentation progressive, mais sûre, en données sur la biodiversité nationale, ce qui pourrait aider considérablement, par les informations qui y sont contenues, à l'élaboration de programmes de sensibilisation et d'éducation du grand public et, par conséquent, la diminution de la pression sur divers éléments de la biodiversité marocaine.
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
L'une des principales initiatives menées dans le cadre de la sensibilisation-éducation en rapport avec la stratégie et le plan d'action nationaux sur la biodiversité est la série d'ateliers organisés dans certaines régions du pays pour faire connaître, aux responsables locaux, divers éléments de cette stratégie et l'importance de sa mise en œuvre sur les plans local, régional et national.
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
La contribution à la réalisation de l'objectif du millénaire concerne plus directement les deux derniers points relatifs à un environnement durable et le partenariat international.
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
Les contraintes concernent plus particulièrement l'insuffisance de moyens techniques et technologiques mais aussi financiers pour monter des projets spécifiques de communication de sensibilisation et un système performant d'information.

Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes

101. ? Sur l'article 14.1 (a): Votre pays a-t-il développé une législation pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, législation encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais législation aux stades avancés de développement	
d) Oui, législation en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, étude de l'application disponible (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur la législation pour exiger EIA des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique.

Il n'existe pas de lois imposant des études d'impacts spécifiques sur la Biodiversité, cependant des textes ont été adoptés assez récemment sur l'obligation de se munir, pour des projets d'investissement, d'études d'impacts sur l'environnement et dont les principaux sont:

- la loi relative **aux études d'impact sur l'environnement** qui définit l'environnement comme étant «l'ensemble des éléments naturels, ... qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu naturel, des organismes vivants...»
- la loi relative à la "protection et la mise en valeur de l'environnement" qui dans sa section relative aux définitions mentionne la «Biodiversité » comme étant « 8 - toutes espèces vivantes animales et végétales vivant dans les différents écosystèmes terrestres, marins et aquatiques. »
- le Décret relatif à la préparation et à la lutte contre les pollutions marines accidentelles.

102. ? Sur l'article 14.1(b): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, mécanismes en place	X

Autres observations sur les mécanismes mis en place pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique.

Deux grands types de mécanismes ont été mis en place pour que soit dûment tenu compte de la composante environnementale dans les projets de développement. Il s'agit de mécanismes répressifs et d'autres incitatifs;

Le principal mécanisme est le Comité national interministériel qui a la charge d'analyser les résultats des études environnementales menées dans le cadre de la mise en place de projets de développement dont le lancement est conditionné par les résultats des délibérations dudit comité.

Le non respect des cahiers des charges après le lancement du projet peut être passible de sanctions suite à des rapports d'agents verbalisateurs appartenant, entre autres, à la brigade de l'environnement de la Gendarmerie Royale, les observateurs scientifiques sur des navires de pêches ou de recherche pétrolière, la marine royale, les gardes forestiers, etc.,

A l'inverse, des mesures d'encouragement peuvent accompagner des actions respectueuses de l'environnement, menées dans le cadre de projets de développement. Ces mesures peuvent être menées dans plusieurs cadres dont le Fonds de dépollution, (FODEP), le DIED (Développement Industriel Ecologiquement Durable), les Fonds d'Encouragement de la Fondation Mohammed VI pour l'Environnement, etc.

103. ? Sur l'article 14.1(c): Votre pays participe-t-il aux accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale?

a) Non	
b) Non, mais évaluation des options à l'étude	
c) Oui, certaines complétées, les autres à l'étude (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale.

Le Maroc a signé et/ou ratifié un grand nombre de conventions et d'accords bilatéraux, régionaux ou multilatéraux visant, dans leur grande majorité, à protéger un patrimoine ou bien international, vivant ou inerte, contribuant de par sa présence ou sa richesse à l'équilibre environnemental global. Certains de ces accords sont:

- la convention relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires;
- la convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique;
- la convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles;
- la convention Internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures;
- l'accord portant création d'une Commission de lutte contre le Criquet Pèlerin en Afrique du Nord-ouest;
- la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine;
- la convention Internationale portant création d'un Fonds international d'indemnisation, pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.(F.I.P.O.L.);
- la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel;
- le protocole de Kyoto;
- la convention de Barcelone;
- etc.

104. ? Sur l'article 14.1(d): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir et minimiser un dommage ou un danger qui trouve l'origine dans son territoire et qui menace la diversité biologique dans le territoire d'autres Parties ou dans des aires situées en dehors des limites de la juridiction nationale?

a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes basés sur les connaissances scientifiques actuelles sont en place	X

Le Maroc est un pays dont les activités ne peuvent générer des nuisances au delà de ses frontières. En effet, on ne dispose pas d'industries trop polluantes de l'air pour nuire aux pays voisins, on ne dispose pas de cours d'eaux canalisant des déchets vers d'autres pays riverains, pas de rejets excessifs et dangereux dans le domaine marin qui pourraient être véhiculés par les courants vers les eaux territoriales d'autres pays, etc.

C'est certainement pour cette raison qu'il n'existe pas d'arsenal ni de mécanismes d'urgence pour réduire les impacts de tels dégâts. Cependant, des phénomènes imprévisibles peuvent survenir, un essaimage de criquets s'étant développé au Maroc pourrait affecter un autre pays, un bloom phytoplanctonique d'eaux colorées au sud du pays pourrait entraîner des mortalités de phoques, par exemple, en Mauritanie, etc. Aussi dans le cadre de ce genre de phénomènes écologiques imprévisibles, le Maroc a élaboré un certain nombre de programmes de coopération avec des pays voisins pour lutter, dans le cadre de stratégies communes, contre ces phénomènes. Parmi ces accords: la Convention concernant l'emploi de la céruse dans la peinture telle qu'elle est modifiée par la convention portant révision des articles finaux de 1946, la convention internationale portant création d'un Office International des Epizooties, la convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine, l'accord relatif à la création d'un Conseil Général des Pêches pour la Méditerranée, la Convention internationale pour la protection des oiseaux, la convention pour l'établissement de l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la protection des plantes, la convention internationale sur la protection des végétaux, la convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, la convention phytosanitaire pour l'Afrique, etc.

105. ? Sur l'article 14.1(e): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes en place	X

Autres observations sur les mécanismes nationaux d'urgence au cas où des activités ou des événements présente un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.

L'un des principaux mécanismes d'urgence mis en place pour lutter contre des évènements présentant un danger pour la biodiversité est le *Plan d'Urgence National* (PUN) constituant un plan d'intervention en cas de pollution marine accidentelle par les hydrocarbures ou les substances nocives, permettant la mobilisation et la coordination des moyens de lutte préalablement identifiés. Ce plan d'urgence a été institué par décret en 1996 et complété par son arrêté d'application en 2003.

Un autre évènement présentant un danger pour la biodiversité est celui de l'invasion acridienne et compte tenu du danger permanent que constitue ce fléau, le Maroc a mis en place depuis 1950 des structures permanentes chargées de la lutte antiacridienne. Il s'agit du Centre National de Lutte Antiacridienne d'Ait Melloul (C.N.L.A.A), de centres régionaux et d'un comité national constitué par les représentant des départements d'Etat concerné par ce fléau.

Par ailleurs, le Maroc a signé de nombreux accords-conventions visant la coopération en matière de protection de l'environnement en cas d'évènement majeur. Il s'agit, entre autres, de:

- Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures.
- Convention Internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures .
- Convention Internationale pour la prévention de la pollution par les navires M.A.R.P.O.L.
- Protocole sur l'intervention en haute mer en cas de pollution par des substances autres que les hydrocarbures .
- Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de production par les hydrocarbures (OPRC).
- Protocole modifiant la Convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.
- Protocole modifiant la Convention Internationale de 1971 portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par hydrocarbures.
- Convention de la protection de la Méditerranée contre la pollution.
- Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la Méditerranée par les hydrocarbures - Protocole relatif à la prévention de la pollution de la Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires aéronefs.
- Accord de coopération pour la protection des côtes et des eaux de l'Atlantique du Nord Est contre la pollution.
- Accord de coopération sous-régionale en matière de lutte contre la pollution marine accidentelle (Maroc, Algérie, Tunisie).

106. Votre pays applique-t-il les Lignes directrices pour l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans la législation ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques qui figurent dans l'annexe à la décision VI/7 dans le contexte de la mise en œuvre du paragraphe 1 de l'article 147 ? (décision VI/7)	
a) Non	
b) Non, mais l'application des directives est sous considération	
c) Oui, mise en œuvre de certains aspects (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mise en œuvre des aspects importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'application des lignes directrices	
Les textes législatifs sur les études d'impacts ou la protection de l'environnement ne mentionnent pas la biodiversité telle qu'elle a été définie par la convention; cependant dans toutes ces lois, il est question de tenir compte des formes vivantes et de leurs milieux respectifs. Actuellement, et dans le cadre de l'initiative IAIA, la réflexion est instaurée au sein du département de l'environnement, pour préparer une approche méthodologique, intégrant la diversité biologique, comme une composante à part entière dans les études d'impact.	

107. Sur l'article 14 (2): votre pays a-t-il mis en vigueur des mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les mesures)	X
Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.	
Dans le but de faire contribuer, aux efforts de dépollution, d'éventuels responsables de dégâts causés à l'environnement par des activités anthropiques, la loi relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement fait recours clairement dans son article 2 à "la mise en application effective des principes de " l'usager-payeur " et " du pollueur-payeur ", surtout en ce qui concerne la réalisation et la gestion des projets économiques et sociaux et la prestation de services". L'arrêté du premier ministre n° 3-3-00 portant application du décret n° 2-95-717 relatif à la préparation et à la lutte contre les pollutions marines accidentelles parle également, dans son article 37, de la possibilité de "mise en demeure du navire pollueur".	

108. Votre pays a-t-il mis en place des mesures de prévention des dommages à la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-	

dessous)	
Autres informations sur les mesures en place pour prévenir les dommages à la diversité biologique.	
<p>De nombreuses mesures prises par le Maroc pourraient être interprétées comme préventives pour minimiser les dégâts suite à un événement de pollution ou de dégradation de l'environnement et de la biodiversité. Parmi ces mesures, le Plan d'urgence National, qui, si il ne prévoit pas l'accident maritime, est conçu pour réduire son impact sur l'environnement et sa biodiversité.</p> <p>La loi relative aux études d'impacts sur l'environnement est une autre mesure qui, avant la mise en place d'un projet de développement, exige un bilan de la situation environnementale dans le site ciblé par le projet et peut, dans le cas d'une zone très fragile, dans un habitat rare ou unique, etc., limiter les dégâts et orienter le projet vers une solution moins destructrice de l'environnement et ses diverses composantes.</p> <p>Toutes les mesures également de conservation <i>in situ</i> (aires protégées) et <i>ex situ</i> (parcs zoologiques, jardins botaniques et banque de gènes, etc.) peuvent être interprétées comme préventives puisqu'elles visent la réduction des impacts des activités humaines sur les composantes de la biodiversité visées par ces mesures.</p> <p>Même les politiques de désenclavements de certaines zones rurales, l'électrification, les énergies douces et renouvelables, l'éducation, la sensibilisation, etc. sont, en fait, des mesures parfois préventives visant la diminution de la pression exercée sur certaines ressources naturelles, en particulier la forêt.</p>	

109. Votre pays coopère-t-il avec les autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national pour la prévention des dommages à la diversité biologique, l'établissement et l'application des régimes législatifs, des mesures politiques et administratives portant sur la responsabilité et la réparation? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Non, mais coopération sous considération	
c) Non, mais des programmes de coopération sont en cours d'élaboration	
d) Oui, certaines activités de coopération existent (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, activités de coopération complètes existent (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération avec les autres Parties pour renforcer les capacités pour la prévention des dommages à la diversité biologique.	
<p>La grande majorité des projets menés à l'échelle nationale sont réalisés en coopération avec un pays ou un organisme international et le but principal est de réduire les nuisances des activités humaines et des projets de développement sur l'environnement et, par conséquent, sur ses ressources vivantes végétales et animales; mais aussi le renforcement des capacités nationales humaines et matériels pour lutter contre ces nuisances.</p> <p>L'Allemagne, la France, la Belgique, les USA, l'Espagne et le Japon sont les principaux partenaires de coopération dans ce domaine; mais, le Maroc coopère également avec de nombreux organismes internationaux dans les domaines de la conservation et l'utilisation durable de la nature.</p>	

Encadrement LIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux ;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) résultats et impacts des actions entreprises;

Le principal résultat est que le Maroc est doté aujourd'hui d'une loi sur les études d'impact imposant la réalisation d'une étude d'impact avant la mise en place de tout projet de développement. Les mécanismes d'urgences mis en place ont également pu, dans le cadre du criquet, par exemple, ou de certains accidents maritimes, montrer l'efficacité des approches adoptées dans ce sens.

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;

c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;

C'est un résultat qui permettrait de contribuer à tous les buts identifiés dans l'objectif 2010.

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;

Des études d'impacts sont également une des priorités de la stratégie et du plan d'action sur la biodiversité et la mise en place de cette loi ainsi que de certains mécanismes d'urgence ne peuvent que contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie nationale.

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;

Pratiquement seuls les objectifs 7 et 8 de l'objectif du millénaire sont concernés par la mise en œuvre de cet article.

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La principale contrainte actuellement c'est l'absence des textes d'application de cette loi.

Article 15 – Accès aux ressources génétiques

110. ? Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15?

a) Non

X

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les efforts pour créer des conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15.

Il n'existe pas jusqu'à présent de cadre national ni de conditions réglementant (autorisant ni interdisant) l'accès aux ressources génétiques. C'est ainsi que de nombreuses ressources phytogénétiques nationales se trouvent plus ou moins gravement menacées et nombreuses sont répertoriées, déposées et exploitées dans de nombreux pays du monde

111. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties, conformément à l'article 15(6)?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties.

Le Maroc, est considéré comme Centre de Diversité génétique pour plusieurs genres d'espèces cultivées et d'espèces sauvages apparentées. Les recherches menées sur l'amélioration génétiques, en particulier phytogénétiques, sont essentiellement limitées à celles se trouvant dans le pays. Par contre, de nombreux pays et laboratoires étrangers "s'approvisionnent" en ressources marocaines pour mener, dans un but de valorisation, des ressources génétiques marocaines.

112. ? Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie prenante qui fournit ces ressources, conformément à l'article 15(7)?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, législation compréhensive en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, mesures politiques et administratives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures prises.

Les prélèvements des ressources génétiques et leur exploitation se fait dans la grande majorité des cas, dans un sens unique Maroc-Etranger. Aucun bénéfice donc tiré par le Maroc et quand on sait qu'il y a absence de textes législatifs et de procédures institutionnelles réglementant cette exploitation, on se rendra compte qu'il est encore plus difficile dans le cas du Maroc de parler de "partage équitable" de ces ressources génétiques.

113. ? Dans son élaboration de mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.	
Il n'existe pas encore de mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques.	

114. Votre pays utilise-t-il les Lignes directrices de Bonn lors de l'élaboration et la formulation de mesures législatives, administratives ou opérationnelles en matière d'accès et de partage des avantages, ainsi que de contrats et autres arrangements conclus à des conditions convenues en commun accord concernant l'accès et le partage des avantages ? (décision VII/19A)	
a) Non	X
b) Non, mais des mesures ont été prises pour ce faire (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Veuillez donner des précisions sur l'utilisation des Lignes directrices de Bonn et sur les réussites et les contraintes de leur mise en œuvre.	
-	

115. Votre pays a-t-il adopté des mesures ou politiques nationales, y compris des mesures législatives, qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages (par ex. la question de la divulgation de l'origine/source/provenance légale des ressources génétiques dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle quand l'objet de la demande concerne ou utilise des ressources génétiques dans son développement) ?	
a) Non	X
b) Non, mais politiques et mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Non, mais politiques et mesures pertinentes en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines mesures et politiques en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, des mesures et politiques complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures ou politiques qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages.

Aucune décision officielle n'a encore été prise

116. Votre pays a-t-il participé à des actions de renforcement des capacités liées à l'accès et au partage des avantages ?

a) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

b) Non

X

Veillez fournir des précisions sur les activités de renforcement des capacités (votre implication en tant que donateur ou receveur, les acteurs clés impliqués, le public ciblé, les échéances, buts et objectifs des activités de renforcement des capacités, les principales zones couvertes, la nature des activités). Veuillez préciser également si ces activités ont pris en compte le Plan d'action relatif au renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages adopté à la septième réunion de la Conférence des Parties et qui figure dans l'annexe à la décision VII/19F.

Pas d'action dans ce sens

Encadrement LIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux ;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire ;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) résultats et impacts des actions entreprises;

Les principales réalisations dans le cadre des ressources génétiques sont la caractérisation d'un certain nombre de races animales et de variétés végétales, la création d'un institut national sur les plantes aromatiques et médicinales, la création d'une banque de gène, etc. Cependant, de lourdes menaces pèsent encore sur les ressources génétiques nationales.

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;

c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;

Les progrès dans la mise en place de cet article est un progrès dans la réalisation des buts 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8 de l'objectif 2010.

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;

La préservation des ressources génétiques est une priorité stratégique dans la stratégie nationale sur la biodiversité et les stratégies sectorielles et les progrès réalisés dans ce cadre renforcent cette orientation. Cependant, il importe de signaler que l'absence de loi sur l'accès aux ressources génétiques nationales handicape considérablement la conservation et l'utilisation durable de ces ressources.

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;

La lutte contre la pauvreté, l'égalité entre les deux sexes en particulier dans la valorisation de ces ressources et le partage équitable des bénéfices tirés de cette composante de la biodiversité nationale, l'instauration d'un environnement durable et d'un partenariat scientifique et technique à l'échelle internationale, seraient les principaux axes de l'objectif du millénaire auxquels la mise en œuvre de cet article pourrait contribuer.

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Les principales contraintes sont relatives à la coordinations entre organismes et département d'état concernés par ce sujet, mais aussi, l'absence de cadre législatif permettant une meilleure conservation et une meilleure valorisation de ces ressources.

Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie

117. ? Sur l'article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages significatifs à l'environnement ?

a) Non	x
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement.

Le transfert de technologie se fait à différents niveaux:

- le premier niveau, le mieux développé est celui du transfert de la technologie aux populations locales. En effet, dans pratiquement tous les départements chargés de la gestion de la biodiversité, en particulier le HCEFLCD et l'agriculture il y a des services de sensibilisation-vulgarisation et de recherche-développement qui ont pris sur eux de transférer aux populations locales les nouvelles technologies d'arboricultures, de traitements des culture, de conduite de troupeau, de transhumance, d'élevage rentable, etc.
- le second niveau est celui fait dans le sens Maroc-pays africains voisins, surtout dans les domaines de l'agriculture, la lutte contre les ravageurs, les pluies artificielles, etc. mais surtout via les nombreux étudiants africains formés dans les hautes écoles nationales.
- Le troisième transfert se fait entre des pays développés vers le Maroc et qui a permis au Maroc, *via* des projets communs, des études, stages, etc., le renforcement des capacités scientifiques et techniques nationales.

118. ? Sur l'article 16(3): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues ?

a) Non	x
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place	
f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place	
g) Non applicable	

119. ? Sur l'article 16(4): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines politiques et mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, politiques et mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	

Autres informations sur les mesures prises.

Dans sa politique d'encouragement des investissements industriels, les autorités compétentes autorisent et encouragent la mise en place d'unités industrielles visant la production d'essences de certaines plantes aromatiques. Ces technologies parfois importées de l'extérieur du pays sont utilisées et pratiquées par des nationaux leur permettant l'acquisition du savoir faire.

Encadrement LV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux ;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) résultats et impacts des actions entreprises;

Le transfert de technologie dans certains domaines en particulier agricole et d'aquaculture a eu des impacts très positifs sur les usagers; cependant, il y a encore d'énormes lacunes dans de nombreux domaines dont celui du génie génétique surtout en rapport avec les OGM; lacunes qui devraient être comblées dans la perspective de l'abolition des frontières douanières et de la protection du patrimoine national des risques éventuels que pourraient avoir ces organismes sur le patrimoine national.

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;

c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;

Il n'y a pas d'énormes progrès dans le cadre de cet article et sa mise en œuvre permettrait certainement de contribuer dans la conservation des habitats, des espèces, de la diversité génétique, la préservation des capacités des écosystèmes et de tous les autres buts de l'objectif 2010.

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;

Le transfert de technologie est l'une des composantes principales en matière de coopération et de partenariat, but qui n'a pas été suffisamment développé pour permettre d'atteindre les objectifs nationaux escomptés de conservation et d'utilisation durable

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

La mise en œuvre de cet article à l'échelle nationale permettrait principalement de contribuer à la réalisation des objectifs 7 et 8 de l'objectif du millénaire.

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La principale contrainte est relative à une insuffisance de coordination entre les institutions concernées, mais, aussi, l'insuffisance d'actions de coopération et de partenariat internationaux.

Programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technique

120. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider la mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique ? (décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la fourniture d'un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique.	
Le département de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique encourage par des financements de projets de recherche relatifs à l'environnement. Pour certains de ces projets, des réseaux de compétence ont été mis en place dont un sur la biotechnologie et un second sur les plantes aromatiques et médicinales; deux programmes où le transfert des technologies et de la coopération sont des préalables aux résultats escomptés.	

121. Votre pays prend-il des mesures pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique? (décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais certaines mesures sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures complètes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique.	
-	

122. Votre pays a-t-il préparé des évaluations technologiques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, des évaluations de base entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X

d) Oui, des évaluations approfondies entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations techniques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités.	
Généralement, chaque secteur, dans ses prévisions budgétaires, énumère ses besoins en matière de renforcement des capacités. Cependant, en terme de biodiversité, le projet encre, en cours, tente d'analyser les priorités en besoins matériels et humains pour des renforcements de capacités.	

123. Votre pays a-t-il effectué des évaluations et des analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations complètes effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations et les analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies.	
-	

124. Votre pays a-t-il identifié et appliqué des mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique, y compris l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes en place et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique.	
-	

125. Votre pays a-t-il pris les mesures précisées au titre de la cible 3.2 du programme de travail comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation ? (annexe à la décision VII/29)	
---	--

a) Non	X
b) Non, mais certaines mesures sous considération	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation.	
-	

Encadrement LVI.

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
Même remarques que pour l'article précédent et l'encadrement LIV

Article 17 - Exchange of information

126. ? Sur l'article 17(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'information provenant de sources disponibles au public en vue d'assister la mise en œuvre de la Convention et de promouvoir la coopération technique et scientifique ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, mesures complètes en place	X

La question suivante (127) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

127. ? Sur l'article 17(1): Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement et incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?	
a) Non	

b) Oui, mais elles n'incluent pas toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	
c) Oui, et elles incluent toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	

Encadrement LVII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La mise en place de cet article se traduit essentiellement par la réalisation d'un site web CHM-Maroc (www.chm.ma) dédié à la biodiversité marocaine dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique. Ce site comporte toutes les études ayant été effectuées jusqu'à présent sur la biodiversité marocaine (Etude Nationale sur la Biodiversité, Stratégies et plans d'actions thématiques, Stratégie et plan d'action nationaux, rapports nationaux, etc.), en plus d'autres informations liées à des études sectorielles, aux experts marocains, aux liaisons internet en rapport avec la biodiversité, etc.

- a) résultats et impacts des actions entreprises;

Le principal résultat de la création du CHM-Maroc correspond à une compilation, et pour la première fois, des principales données relatives à la biodiversité marocaine, aussi bien sur les plans génétique, spécifique ou écosystémique. La diffusion *Via* Internet de cette compilation, effectuée, rappelons le, dans le cadre de la mise en œuvre de la CBD à l'échelle nationale, a pris une autre dimension et un autre impact sur d'éventuels utilisateurs, puisque, actuellement, toute personne à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, peut accéder à l'utilisation de ces informations dans d'éventuels recherches, projets socio-économiques, etc.

- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;

L'un des principaux outils recommandés par la convention pour la diffusion de l'information était la création, par chacune des parties, d'un Clearing House Mechanism (CHM) pour « centraliser » l'information et la mettre à la disposition des autres parties de la convention et à d'éventuels autres utilisateurs. Sur ce plan, le Maroc a honoré ses engagements; cependant, c'est une base de données que le Maroc ambitionne, d'une part, alimenter par toutes les informations nécessaires et utiles pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité nationale et, d'autre part, créer et renforcer des CHM régionaux répondant à des besoins spécifiques locaux pouvant, à long terme, contribuer au développement durable de chacune de ces régions et de sa biodiversité.

- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;

La mise en œuvre de cet article faciliterait la contribution à tous les buts de l'objectif 2010 en particulier par la mise à la disposition des décideurs de toute l'information utile et

indispensable pour l'atteinte de cet objectif.

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;

En rapport avec l'article 17 de la Convention relatif aux échanges de l'information et en matière d'accès à l'information utile pour la mise en œuvre de la stratégie et le plan d'action nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ou du moins celle ayant été fournie dans le cadre de l'étude nationale sur la biodiversité, tout est déjà mis à la disposition des autorités compétentes (espèces et espaces à protéger, ressources à valoriser, compétences à acquérir etc.) dans le CHM-Maroc. Ce centre d'information espère pouvoir fournir encore plus d'informations ainsi que des actions concrètes pour la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité; et ce avec l'amélioration des moyens matériels et humains de cet outil d'information.

Une autre action menée actuellement dans le cadre des échanges de l'information, un certain nombre d'ateliers régionaux (réalisés ou programmés) sont organisés pour l'information et la sensibilisation des responsables régionaux quant à l'importance de la stratégie et le plan d'action nationaux ainsi que le CHM-Maroc, pour la conservation du patrimoine biologique marocain. Ces ateliers sont également une occasion pour encourager et inciter les autorités régionales de créer des bases de données (CHM-régionaux) en vue d'une meilleure gestion de l'information et une meilleure utilisation de la biodiversité locale.

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

La contribution du CHM-Maroc aux objectifs pour le millénaire se limite principalement à ses objectifs 1, 3, 7 et 8.

Pour l'objectif 1 : en mettant à la disposition des décideurs les données utiles pour conserver les ressources naturelles (éléments indispensables dans l'alimentation des populations), des projets alternatifs et incitatifs, etc.;

Pour l'objectif 3 : en insistant sur des programmes de sensibilisation en faveur des femmes du monde rural pour qu'elles puissent profiter et contribuer, au même titre que l'homme, aux programmes de conservation et de développement des ressources naturelles ;

Pour l'objectif 7 : en informant tous les utilisateurs de l'environnement, en général, et les ressources naturelles en particulier, sur les approches à suivre pour contribuer à réduire la déperdition des ressources naturelles, leur valorisation et, par conséquent, l'amélioration de leur qualité de vie et celle de leurs générations;

Pour l'objectif 8 : en particulier ses cibles 16 et 18 où il est question, dans le premier cas, de création d'emplois aux jeunes dans les domaines de développement de ressources naturelles et leur valorisation et, dans le second, la mise en place de CHM-régionaux accessibles offrant des informations tenant compte des avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication.

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Les principales contraintes sont d'ordre organisationnel et matériel. En effet, disposer d'un CHM efficient nécessite une structure renforcée sur les plans humain et matériel, une structure connue et reconnue par toutes les autorités compétentes et qui peut, selon ses besoins, puiser en toute liberté, l'information là où elle est pour pouvoir renforcer ses propres capacités informationnelles ainsi que celles de ce CHM.

Article 18 – Coopération technique et scientifique

128. ? Sur l'article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale.	
<p>Dans toutes les stratégies se rapportant à la diversité biologique du pays aussi bien sectorielles que celles élaborées dans le cadre de la convention sur la Diversité Biologique, la recherche et la coopération ont toujours été des composantes majeurs.</p> <p>Actuellement, la grande majorité des projets de recherche sur les aires protégées, sur divers écosystèmes ou sur des espèces, sont menées dans le cadre de coopération avec des scientifiques étrangers ou co-financés par des organismes internationaux.</p>	

129. ? Sur l'article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération pour le développement et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention?	
a) No	
b) Non, mais méthodes en cours d'élaboration	X
c) Oui, méthodes en place	

130. ? Sur l'article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez donner quelques exemples ci-dessous)	X
Exemples d'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.	
<p>Certains projets ont effectivement été mis en place à l'échelle régionale tels que MedWetcoast qui, regroupant les potentialités de 5 pays méditerranéens, tente de concentrer ses efforts sur l'utilisation d'approches communes en relation avec la conservation de la biodiversité (SIBE's);</p> <p>Le programme PASBIO avec RAC/SPA est un programme similaire sur la biodiversité marine méditerranéenne. Cependant, il importe de préciser que ce sont des approches communes et non des technologies communes.</p> <p>Le réseau et projet "Nafrinet" sur la taxonomie est un autre exemple dans le sens de coopération régionale en matière de biodiversité.</p>	

131. Votre pays a-t-il établi des liens avec des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et autres institutions qui ont d'importantes bases de données ou qui ont entrepris des travaux importants sur la diversité biologique par l'intermédiaire du Centre d'échange? (décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais coordination avec les ONG, secteur privé et autres institutions à l'étude	
c) Oui, connections établies avec les ONG, secteur privé et institutions	X

La question suivante (132) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

132. Votre pays a-t-il augmenté la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique? (décision V/14)	
a) Non	
b) Oui, en fournissant les moyens de financement	
c) Oui, en offrant l'accès et le transfert de technologie	
d) Oui, en utilisant les moyens de la coopération sur la recherche	
e) Oui, en utilisant le rapatriement de l'information	
f) Oui, en utilisant les moyens de formation	
g) Oui, en favorisant les contacts avec les institutions, organisations et le secteur privé pertinents	
h) Oui, en utilisant d'autres moyens (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement de la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique.	

133. Votre pays a-t-il utilisé le Centre d'échange pour rendre les informations disponibles plus utiles aux chercheurs et aux décideurs ?(décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais des initiatives pertinentes sont à l'étude	
c) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur le développement d'initiatives pertinentes.	
Malgré la jouvence du CHM-Maroc, tout a été fait pour que les informations disponibles dans cet outil soit classées et hiérarchisées pour y faciliter aussi bien l'accès que l'utilisation.	

134. Vôte pays a-t-il développé, fourni et partagé les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi améliorer davantage les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique ? (décision V/14)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les services et moyens ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi étendre les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique.	
Toutes les informations ont été "partagées" via le site web du CHM-Maroc. Cependant, la cellule Biodiversité chargée de cette structure souffre encore d'une insuffisance cruelle de moyens matériels et humains pour développer au mieux le CHM-Maroc, pour l'étoffer par d'autres informations et d'autres services pouvant mieux valoriser ce site et lui permettre d'améliorer davantage les synergies des conventions relatives à la diversité biologique.	

Encadrement LVIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) résultats et impacts des actions entreprises;

La majorité des réalisations en matière de projets de conservation le sont grâce à la coopération scientifique et technique. Des aires protégées, des programmes d'appui à la recherche scientifique, etc. sont dans la grande majorité des cas financés via la coopération internationale.

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;

c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;

La coopération technique et scientifique est un outil clé dans la contribution aux progrès vers l'objectif 2010. D'importantes avancées ont effectivement été réalisées vers pratiquement tous les buts de l'objectif 2010 grâce à la coopération technique et scientifique.

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;

La stratégie nationale elle-même n'a pu être réalisée que grâce à la coopération internationale.

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

la coopération scientifique et technique dans divers domaines de la biodiversité ont intensément aidé dans la réalisation de projets ayant les mêmes buts que certains objectifs du millénaire dont la lutte contre la pauvreté, la promotion du rôle de la femme, la protection de l'environnement et le renforcement de la coopération mondiale.

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Pas de contraintes particulières

Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

135. ? Sur l'article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties prenantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statuaire et législation complètes en place	
f) Oui, politique et mesures administratives complètes en place	

136. ? Sur l'article 19(2): Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, mesures complètes en place	

Encadrement LIX.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) résultats et impacts des actions entreprises;

Il n'y pas encore, dans ce cadre, de résultats majeurs sinon l'institution d'un comité national sur la biosécurité, un projet de loi sur la biosécurité et, en matière de recherche, la création, à l'échelle de l'Université, d'un pôle d'excellence sur la biotechnologie.

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;

c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;

Il n'y a pas encore de progrès notables vers l'objectif 2010.

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;

La stratégie nationale insiste sur des cadres législatifs et institutionnels en matière de ressources génétiques et biosécurité. Des efforts sont actuellement consentis mais pas de résultats notables.

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

Pas de progrès majeurs dans ce cadre.

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Les contraintes majeures pour atteindre les objectifs escomptés dans ce cadre correspondent principalement à l'insuffisance de coordination entre les institutions concernés par les thèmes de la biosécurité et des ressources génétiques, mais aussi par l'insuffisance des moyens techniques pour mener des recherches performantes en matière d'OGM.

Article 20 – Ressources financières

Encadrement LX.

Veuillez décrire pour chacun des points suivants le montant de ressources financières, internes et externes, qui ont été utilisées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique, sur une base annuelle, depuis la participation de votre pays comme une Partie à la Convention.	
a) Allocations budgétaires par les gouvernements national et locaux ainsi que différents ministères sectoriels	Cf. Encadrement LXI
b) Ressources extra-budgétaires (identifiées par les donateurs)	Cf. Encadrement LXI
c) Dons de sources bilatérales	Cf. Encadrement LXI
d) Dons de sources régionales	Cf. Encadrement LXI
e) Dons de sources multilatérales	Cf. Encadrement LXI
f) Dons de sources privées	Cf. Encadrement LXI
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels que frais d'utilisation de la diversité biologique	Cf. Encadrement LXI

Encadrement LXI.

Veuillez décrire en détail ci-dessous les programmes de financement importants, tels que des fonds d'affectation spéciale pour la diversité biologique ou des programmes spécifiques qui ont été établis dans votre pays.
<p>Il est très difficile de pouvoir donner une liste complète de tous les programmes réalisés au Maroc et qui ont un lien avec la biodiversité nationale dans la mesure où:</p> <ul style="list-style-type: none">- ces programmes sont dispersés dans diverses administrations nationales (agriculture, pêche maritime, eaux et Forêts et Lutte contre la désertification, etc.) ainsi que dans diverses régions du pays, réalisés ou en cours de réalisation par de nombreuses ONG's s'intéressant à ce domaine;- le temps imparti à la réalisation de ce troisième rapport ne permet pas de mener les investigations nécessaires pour avoir toutes ces informations sur les détails des financements alloués à ces programmes; <p>Cependant, les plus importants de ces programmes restent l'Etude nationale sur les Aires Protégées, l'Etude nationale sur la Biodiversité, la Stratégie et le Plan d'Action Nationaux sur la Biodiversité, MedWetCoast qui est un projet développé autour de 5 sites méditerranéens, le projet GEF développé sur 5 SIBE's marocains, projet sur la conservation de la biodiversité par transhumance dans le versant sud du Haut Atlas, les 31 projets au profits des ONG's travaillant dans le domaine de la biodiversité et qui ont été financés entre 2000 et 2005, etc.</p> <p>Quelques indications sur ces financements:</p> <ul style="list-style-type: none">- Stratégie Nationale sur la Biodiversité, Plan d'Action sur la Biodiversité et rapports

- nationaux: UNEP: 211 mille US \$
- Aires Protégées, IBRD: 10, 350 Millions US \$
- CHM- maroc sur la Biodiversité : UNEP: 14 mille US \$
- Conservation de la biodiversité par transhumance dans le versant sud du Haut Atlas, UNDP: 4.369 Millions US \$
- 31 projets au profit des ONG's: UNDP: 14, 945 Millions US \$
- recherche scientifique, 25,9 millions de Dirhams.

137. ? Sur l'article 20(1): Votre pays a-t-il fourni des appuis financiers et des incitations en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention ?

a) Non	
b) Oui, incitations seulement (veuillez fournir une liste de ces incitations ci-dessous)	
c) Oui, appuis financiers seulement	
d) Oui, incitations et appuis financiers (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur les appuis financiers et les incitations fournis

De nombreuses actions financières et incitatives ont été mises en place pour soutenir ou encourager la réalisation de projets en rapport avec les objectifs de la Convention. Des subventions ont ainsi été allouées aux populations locales, des avantages fiscaux, des aides à la dépollution, des micro-crédits, des Fonds pour le développement durable, etc. sont certaines de ces initiatives.

La question suivante (138) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

138. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou additionnelles pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention ?

a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles et additionnelles que votre pays a fournies)	

Autres commentaires sur les ressources financières nouvelles ou additionnelles fournies.

La question suivante (139) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

139. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention ?

a) Non	
b) Oui	X

140. ? Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé ? (décision V/11)	
a) Non	X
b) Non, mais procédures en cours d'établissement	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé.	

141. ? Votre pays a-t-il envisagé des mesures telles que l'exonération fiscale dans son régime fiscal national, afin d'encourager les dons destinés à la diversité biologique ? (décision V/11)	
a) Non	X
b) Non, mais des exonérations sont en cours de développement (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, exonérations en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'exonération fiscale des dons destinés à la diversité biologique.	
Certaines exonérations fiscales sont effectivement mises en place telle que l'importation de matériel scientifique et informatique dans certains secteurs (la recherche entre autres: cadre de l'UNESCO).	

142. Votre pays a-t-il revu les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, en prêtant une attention particulière aux incitations positives et à leur efficacité ainsi qu'aux incitations perverses et aux moyens de les éliminer ou d'en atténuer les effets? (décision VI/16)	
a) Non	X
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui (veuillez donner les résultats de la révision)	
Autres commentaires sur la révision des budgets nationaux et des politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.	

143. Vôtre pays prend-il des mesures concrètes pour prendre davantage en considération la diversité biologique lors de la mise au point et de la mise en oeuvre d'initiatives internationales majeures en matière de développement, ainsi que lors de l'élaboration des plans nationaux de développement durable et des politiques et plans sectoriels pertinents? (décisions VI/16 et VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui, dans quelques initiatives et plans (veuillez préciser ci-	X

dessous)	
d) Oui, dans initiatives et plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la révision et intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les initiatives, politiques et plans.	
<p>Implicitement, le Maroc tient compte de la diversité biologique dans les programmes de développement aussi bien nationaux qu'internationaux. Cependant, la loi qui régit ces études d'impact ne mentionne pas explicitement "la diversité biologique" telle que définie par la convention et parle seulement d' "organismes vivants". Il en découle que, souvent, ils ne sont pris dans les études d'impact que les espèces médiatisées, connues comme plus ou moins gravement menacées tels que l'ibis chauve, le phoque moine, etc.</p>	

144. Votre pays renforce-t-il l'intégration de la diversité biologique dans ses programmes d'aide et de développement sectoriels? (décision VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, dans certains programmes d'aide et de développement sectoriel (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans les programmes d'aide et de développement sectoriels importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide et de développement sectoriels.	
<p>Dans certains secteurs, le Maroc encourage l'intégration de la diversité biologique dans les programmes sectoriels de développement, ce qui est, entre autres, le cas du secteur du tourisme où les autorités compétentes encouragent le tourisme écologique ou écotourisme, basé sur les valeurs naturelles des sites. Les facilités octroyées, dans le cadre du FODEP, aux industriels désirant investir dans des approches écologiques de la production peut être également considéré comme un encouragement des autorités compétentes pour la protection de l'environnement en générale, et de la biodiversité de façon implicite.</p>	

La question suivante (145) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

145. Veuillez marquer avec un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs dans lesquels votre pays a fourni un soutien financier aux pays en développement et/ou pays à économie en transition. Si nécessaire, veuillez donner des précisions dans l'espace ci-dessous.	
Secteurs	Soutien fourni
a) Évaluations nationales et régionales menées dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (décision VI/8)	
b) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	
c) Renforcement de la capacité nationale afin d'établir et maintenir les mécanismes de protection des connaissances traditionnelles (décision VI/10)	

d) Conservation <i>ex-situ</i> (décision V/26)	
e) Application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VI/9)	
f) Application des Lignes directrices de Bonn (décision VI/24)	
g) Mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5)	
h) Elaboration du premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde (décision VI/17)	
i) Soutenir les travaux des mécanismes régionaux de coordination existants et la mise en place de réseaux ou processus régionaux et sous-régionaux (décision VI/27)	
j) Mise sur pied de partenariats et d'autres moyens pour apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (décision VII/2)	
k) Soutien financier aux opérations du mécanisme de coordination de l'initiative taxonomique mondiale (décision VII/9)	
l) Soutien de la mise en œuvre du Plan d'action sur le renforcement des capacités, tel qu'il figure dans la décision VII/19 (décision VII/19)	
m) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (décision VII/27)	
n) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées (décision VII/28)	
o) Soutien de l'élaboration d'indicateurs nationaux (décision VII/30)	
p) Autres (veuillez préciser)	
Autres informations sur le soutien financier fourni aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition	
-	

La question suivante (146) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

146. Veuillez indiquer par un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs pour lesquels votre pays a demandé un support financier au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à des pays développés et/ou autres institutions. Un même secteur pourrait avoir plus d'une source de support financier. Si nécessaire, veuillez préciser dans l'espace ci-dessous.

Secteurs	Soutien financier demandé à		
	FEM	Bilatéral	Autre
a) Elaboration de stratégies ou plans d'actions nationaux sur la diversité biologique	X		

b) Évaluation de la capacité nationale pour l'application des décisions de la Convention (décision VI/27)	X	X	
c) Actions prioritaires pour l'application de l'Initiative taxonomique mondiale (décision V/9)			X
d) Conservation in-situ (décision V/16)	X	X	X
e) Elaboration de stratégies et plans d'action concernant les espèces exotiques envahissantes (décision VI/23)			X
f) Conservation ex-situ, établissement et maintien des installations de conservation ex situ (décision V/26)		X	X
g) Projets qui encouragent les mesures d'application de l'article 13 (Éducation et sensibilisation du public) (décision VI/19)	X	X	X
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)	X		
i) Projets pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)		X	X
j) Activités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)	X	X	X
k) Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision VI/26)	X		
l) Application de l'Initiative taxonomique mondiale			X
m) Application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique	X	X	X
n) Autres (veuillez préciser)			
Autres informations sur la demande de soutien financier.			
Dans le cadre de la mise en œuvre de ses nombreux programmes se rapportant directement ou indirectement à la diversité biologique, le Maroc finance ses projets en utilisant divers canaux de coopérations bilatérales et multilatérales.			

Encadrement LXII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) résultats et impacts des actions entreprises;

Les financements obtenus dans le cadre de la coopération internationale ont permis au Maroc de réaliser un grand nombre de projets se rapportant à la biodiversité. Certaines de ses grandes réalisations correspondent certainement à l'Etude Nationale sur les Aires Protégées, l'Etude Nationale sur la Biodiversité, des stratégies thématiques, sur la biodiversité (marine, terrestre et des zones humides), sa stratégie et son plan d'action nationaux ainsi que ses trois rapports nationaux,

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;

c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;

En rapport avec l'objectif 2010, les financements obtenus et les réalisations produites, ont essentiellement permis de faire des analyses diagnostiques de diverses situations compromettant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Certains de ces financements ont également été investis dans la réalisation de nombreux objectifs en relation avec celui de 2010 dont la conservation des habitats, de la diversité spécifique et génétique, la lutte contre des espèces envahissantes, etc.

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;

les financements obtenus dans le cadre de la Convention sur la biodiversité ont essentiellement servi à mettre en place le cadre global (mise en place, évaluation, stratégie, plan d'action et rapports), permettant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Certains financements ont été investis dans certaines actions de l'étude nationale sur les aires protégées, l'étude nationale sur la biodiversité, des programmes d'ONG's, etc.

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

Les financements obtenus dans le cadre de la convention sur la biodiversité ont aussi aidé à contribuer aux objectifs 1, 2, 7 et 8 du millénaire correspondant à la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre les deux sexes, un environnement durable et une coopération internationale renforcée.

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Pas de contraintes particulières

D. DOMAINES THEMATIQUES

147. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau de difficulté rencontré par votre pays dans la mise en œuvre des programmes de travail thématiques de la Convention (diversité biologique marine et côtière, diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique des terres arides et sub-humides et diversité biologique des montagnes).

3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Programme de travail					
	Agriculture	Forêts	Marine et côtière	Ecosystèmes des eaux intérieures	Terres arides et sub-humides	Montagnes
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	0	0	0	0	0
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	1	1	2	2	1	1
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	1	1	1	1	1	1
d) Absence de mesures préventives et proactives	1	0	0	1	0	1
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	0	0	1	1	0	0
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	1	1	2	2	1	1
g) Perte des connaissances traditionnelles	2	2	3	3	2	1

h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	1	2	3	2	2	2
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	1	1	3	2	2	1
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	1	1	2	2	2	1
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	1	2	3	2	1	1
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	2	2	2	3	2	2
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	2	2	2	2	2	2
n) Absence de mesures incitatives économiques	1	1	2	2	1	1
o) Absence de partage des avantages	1	0	2	2	1	1
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	2	1	1	1	1	1
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	1	1	1	1	1	1
r) Absence de partenariats effectifs	1	1	1	1	1	1

s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	0	0	0	0	0	0
t) Absence de politiques et de lois appropriées	1	1	1	1	1	1
u) Pauvreté	3	3	3	3	3	3
v) Pression démographique	3	3	3	3	3	3
w) Habitudes de consommation et de production non viables	2	1	1	2	1	2
x) Manque de capacité des communautés locales	2	1	2	2	2	2
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	1	0	2	2	1	1
z) Faible capacité d'application effective	1	1	2	2	1	1
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	3	2	1	3	3	2
bb) Autres (veuillez préciser)	-	-	-	-	-	-

Ecosystèmes des eaux intérieures

148. Votre pays a-t-il incorporé les objectifs et les activités pertinentes du programme de travail dans les stratégies, politiques, plans et activités suivants? (décision VII/4)				
Stratégies, politiques, plans et activités	Non	Oui, partiellement intégrés mais non mis en œuvre	Oui, pleinement intégrés et mis en œuvre	N/A
a) Vos stratégies et plans d'action sur la diversité biologique			x	
b) Les politiques et stratégies concernant les zones humides			x	
c) La gestion intégrée des ressources hydriques et les plans de gestion efficace des eaux en cours d'élaboration conformément au paragraphe 25 du Plan d'application			x	

du Sommet mondial pour le développement durable				
d) Coordination et coopération accrues entre les acteurs nationaux responsables des écosystèmes et de la diversité biologique des eaux intérieures			x	

Autres observations sur l'incorporation des objectifs et activités du programme de travail.

Les écosystèmes des eaux intérieures font partie des priorités nationales. En effet, le Maroc dispose actuellement d'une loi sur l'eau, un secrétariat d'Etat à l'eau, un Conseil National de l'Eau et du Climat, un Office National de l'Eau Potable, un Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales, Programme National d'Irrigation, une stratégie sur la biodiversité des zones humides, une stratégie nationale des zones humides, etc; qui sont certains des outils développés pour la conservation de cette ressource, son utilisation durable ainsi que celle de sa biodiversité.

149. Votre pays a-t-il identifié des priorités pour chaque activité du programme de travail, y compris des échéanciers, par rapport à des objectifs axés sur les résultats ? (décision VII/4)

a) Non	x
b) Objectifs axés sur les résultats développés, mais activités prioritaires non développées	
c) Activités prioritaires développées mais objectifs axés sur les résultats non développés	
d) Oui, objectifs axés sur les résultats et activités prioritaires développés	

Autres observations sur l'adoption d'objectifs axés sur les résultats et des priorités pour chaque activité, y compris une liste des objectifs (le cas échéant)

150. Votre pays favorise-t-il les synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national ? (décision VII/4)

a) Non applicable (non Partie à la Convention de Ramsar)	
b) Non	
c) Non, mais mesures potentielles identifiées pour synergie et mise en œuvre conjointe	
d) Oui, certaines mesures prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	x
e) Oui, mesures complètes prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observation sur la promotion de synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que de la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national.

Le Point Focal de la Convention Ramsar, en l'occurrence le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification a toujours été un partenaire permanent dans l'élaboration de toutes les stratégies et tous les plans d'action en rapport avec la Biodiversité. D'ailleurs ce département fait partie du Comité National sur la Biodiversité non seulement en tant que Département d'Etat mais représenté également par certains membres du Comité National des Zones Humides.

151. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer les données nationales sur: (décision VII/4)

Questions	Oui	Non	Non, mais élaboration en cours
a) Les biens et services dispensés par les écosystèmes des eaux intérieures ?	X		
b) Les utilisations et variables socio-économiques de ces biens et services ?	X		
c) Aspects hydrologiques de base de l'approvisionnement en eau associés au maintien de la fonction des écosystèmes ?	X		
d) Les espèces et tous les niveaux taxonomiques ?	X	X	De nombreuses études, mais pas tous les niveaux systématiques
e) Les dangers qui menacent les écosystèmes des eaux intérieures ?	X		

Autres observations sur le développement de données nationales, notamment une liste des données développées si vous avez répondu "**OUI**" aux questions ci-dessus.

Dans le cadre de la stratégie nationale sur la biodiversité des zones humides, dans la stratégie nationale sur les zones humides et nombreuses études et programmes réalisés par les autorités compétentes, en particulier le département d'Etat chargé de l'eau.

152. Votre pays a-t-il promu l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures ? (décision VII/4)

a) Non, les directives n'ont pas été examinées	X
b) Non, directives examinées mais considérées inappropriées	
c) Oui, directives examinées et application/promotion en instance	
d) Yes, directives promues et appliquées	

Autres observations sur la promotion et l'application des directives pour l'évaluation rapide

de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.

Les directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique n'ont pas été suffisamment analysées.

Encadrement LXIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
Les eaux intérieures, de par leur intérêt vital, jouissent d'une importance capitale de la part des autorités au plus haut niveau politique; un département d'Etat leur est d'ailleurs dédié. De nombreuses études y ont également été consacrées aussi bien sur le plan qualité, faune, flore, utilisation, préservation, etc.
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
Tous les buts de l'objectif 2010 sont concernés par les progrès des actions menées dans le cadre de ce programme de travail. Ainsi, si de nombreuses réalisations ont été atteintes sur le plan de la qualité et la gestion des eaux intérieures, on ne peut dire autant sur la biodiversité de ces eaux. De nombreux habitats ont effectivement été perdus, ce qui, par voie de conséquence, a entraîné la disparition de leurs espèces et leurs ressources génétiques.
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
Des stratégies thématiques sur la biodiversité des zones humides dont celles intérieures ont été élaborées.
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
Les efforts réalisés pour la conservation des écosystèmes des eaux intérieures et plus particulièrement de la qualité des eaux a grandement contribué à l'amélioration de la qualité de vie des ruraux, un environnement sain et de nombreuses actions dans le cadre du renforcement de la coopération internationale qui sont certains des objectifs du millénaire.
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
La principale contrainte est d'ordre "naturelle" correspondant à la sécheresse.

Diversité biologique marine et côtière

Généralités

153. Les stratégies et plans d'action de votre pays contiennent-ils les points suivants? Veuillez cocher la case correspondante par un "X" (décisions II/10 et IV/15)	
a) Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées	X
b) Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes	X
c) Renforcement de la capacité intérieure pour la gestion des ressources marines et côtières, notamment par des programmes éducatifs et des initiatives de recherche ciblées (dans l'affirmative, veuillez préciser les types d'initiatives dans la case ci-dessous)	X
d) Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (y compris la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et les dépôts de matières nutritives dans l'environnement marin	X
e) Protection des aires qui sont importantes pour la reproduction, notamment les aires de ponte et de croissance	X
f) Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets	?
g) Contrôle de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives	X
h) Elaboration d'une politique exhaustive sur les océans (dans l'affirmative, veuillez indiquer le stade actuel d'élaborations dans la case ci-dessous)	X
i) Incorporation des connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des ressources marines et côtières (dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des dispositions de gestion dans la case ci-dessous)	-
j) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	-
k) Non applicable	-
Veuillez fournir des précisions sur les activités ci-dessus ainsi qu'une liste de toute autre action prioritaire relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.	
La stratégie thématique sur la diversité biologique marine et côtière comporte une orientation stratégique consacrée à la sensibilisation et l'éducation des utilisateurs du domaine marin et de ses ressources, notamment les pêcheurs, les ramasseurs, etc. qui, sans en être conscients, causent des dégâts considérables pour certaines espèces cibles.	

Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières

154. Votre pays a-t-il mis en place et/ou renforcé les dispositions institutionnelles, administratives et législatives pour le développement de la gestion intégrée des aires marines et côtières?

a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	X
d) Dispositions en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.

L' Etude Nationale sur les Aires Protégées a été réalisée pour la protection et le gestion intégrée des certains sites d'Intérêt Biologique et écologique dont certains sont littoraux. Un Haut Commissariat a également été institué pour développer un certain nombre de secteurs dont celui des forêts, des zones humides, de la désertification et des aires protégées. Cependant, seules certaines études diagnostiques ont pu être effectuées sur certains de ces SIBE's, mais, à l'état actuel des connaissances, il n'existe pas de plans de gestions intégrés pour les SIBE's littoraux proposés.

155. Votre pays a-t-il mis en œuvre une gestion des ressources marines et côtière basée l'approche par écosystème, par exemple par l'intégration de la gestion des côtes et des bassins versants, ou par la gestion intégrée multidisciplinaire des côtes et des océans?

a) Non	
b) Premier stade de développement	X
c) Stade de développement avancé	
d) Mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de l'application de l'approche par écosystème à la gestion des ressources marines et côtières.

Certains plans de gestion ont effectivement été élaborés, en particulier pour des ressources marines surexploitées ou dont les stocks sont au bord de l'extinction (poulpe, corail, algues, etc.). Cependant, il n'existe pas encore dans le pays des plans de gestion intégrant, avec la ressource considérée, la gestion des côtes, des bassins versants etc.

Ressources vivantes marines et côtières

156. Votre pays a-t-il identifié les éléments constitutifs de ses écosystèmes marins et côtiers qui sont essentiels à leur fonctionnement, ainsi que les principaux dangers qui menacent ces écosystèmes?

a) No	
b) Plans d'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Evaluation exhaustive en cours	X
d) Eléments constitutifs critiques identifiés et plans de gestion en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Plans de gestion des éléments constitutifs essentiels des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de l'évaluation, de la surveillance et de la recherche relatives aux écosystèmes marins et côtiers et aux principaux dangers les menaçant.

Pour la première fois, le Maroc a réalisé, dans le cadre de la première étape de la mise en œuvre de la convention, son Etude Nationale sur la Biodiversité où il relate une grande partie de ses richesses biologiques; marines, entre autres. Cette étude a été complétée par une autre, plus localisée, sur la Méditerranée dans le cadre du projet PASBIO. Ces deux études, en plus de celle sur les aires protégées, donnent une idée globale sur la biodiversité côtière du Maroc (très peu d'études ont concerné le large). Cependant, il reste encore de nombreuses régions non encore étudiées et même pas explorées où de nombreuses espèces sont encore à découvrir.

Pour les menaces et les dysfonctionnements, la grande majorité a été identifiée, mais en fonction des régions, certaines spécificités sont à mettre en évidence. Ces menaces sont énumérées dans divers travaux ayant trait à la biodiversité dans le pays en particulier l'étude nationale sur la biodiversité, l'étude nationale sur les aires protégées, l'état de l'environnement au Maroc, la stratégie nationale sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, etc.

157. Votre pays entreprend-il les activités suivantes pour appliquer le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens? Veuillez cocher d'un "X" toutes les cases qui s'appliquent.

A c t i v i t é s	Ni appliqué ni une priorité	Non appliqué mais une priorité	Actuellement appliqué	Non applicable
a) Évaluation et surveillance écologiques des récifs coralliens		X		
b) Évaluation et surveillance socio-économiques des communautés et parties prenantes			X	

c) Gestion, particulièrement grâce à l'intégration de la gestion côtière et celle des aires marines et côtières protégées de l'environnement corallien		X		
d) Identification et application de mesures additionnelles et d'autres solutions afin de garantir les moyens de subsistance des populations tributaires des services dispensés par les récifs coralliens				X
e) Programmes de participation des parties prenantes, associations, communautés et campagnes d'éducation du public				X
f) Mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de carrière des taxonomistes et écologistes du milieu marin		X		
g) Développement de systèmes d'alerte en cas de blanchissement corallien				X
h) Développement d'une capacité d'intervention rapide afin de recueillir des données sur le blanchissement et la mortalité des coraux				X
i) Restauration et réhabilitation des habitats dégradés des récifs coralliens		X		
j) Autres activités (veuillez préciser ci-dessous)				
Veuillez fournir des précisions sur les activités en cours.				
Nombreuses de ces questions ne sont pas applicables et les réponses données ne concernent que le corail rouge <i>Corallium rubrum</i> qui se présente sur une partie des côtes marocaines sous forme de gisements plus ou moins importants.				

Aires marines et côtières protégées

158. Dans la liste ci-dessous, quels fait correspondent le plus exactement à l'état actuel des aires marines et côtières protégées de votre pays ? Veuillez indiquer votre réponse par un "X".	
a) Aires marines et côtières protégées déclarées officiellement (veuillez indiquer ci-dessous leur nombre)	X
b) Plans de gestion de ces aires établis avec la participation de toutes les parties prenantes	X
c) Gestion efficace avec des mesures d'application effective et de	-

surveillance en place	
d) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en cours de développement	-
e) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en place	-
f) Le système national d'aires marines et côtières protégées comprend des zones aménagées pour l'utilisation durable, qui permettent des activités extractives	-
g) Le système national d'aires marines et côtières protégées est composé d'aires qui excluent les activités extractives	-
h) Le système national d'aires marines et côtières protégées est entouré de pratiques de gestion durable recouvrant l'environnement marin et côtier plus large.	-
i) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	-
j) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.	
Il n'y a pas d'aires marines protégées dans le vrai sens du terme, à l'exception du Parc d'Al Hoceima, mais plutôt des zones protégées côtières, 4 zones côtières déclarées officiellement dont un Parc National. D'autres SIBE's sont en cours d'analyse pour en faire des Parcs nationaux dont celui de Jbel Moussa, Moulouya et Khnifiss.	

Mariculture

159. Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.	
a) Application d'évaluations de l'impact environnemental à tous les projets de mariculture	-
b) Elaboration et application de méthodes efficaces de sélection des sites dans le cadre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	-
c) Mise au point de méthodes efficaces de contrôle des effluents et des déchets	-
d) Elaboration de plans adéquats de gestion des ressources génétiques au niveau des écloséries	-
e) Elaboration de méthodes de l'écloserie contrôlée et de méthodes de reproduction solides afin d'éviter la récolte de frai naturel	-
f) Dans les cas où la récolte de frai naturel est inévitable, développement de bonnes pratiques de récolte de frai, y compris l'emploi de matériel de pêche sélectif afin d'éviter les prises fortuites	-
g) Utilisation d'espèces et de sous-espèces indigènes en mariculture	-

h)	Mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter la libération involontaire d'espèces et de polypoides fertiles provenant de la mariculture	-
i)	Utilisation de bonnes méthodes d'élevage et de sites adéquats de libération afin de protéger la diversité génétique	-
j)	Minimiser l'emploi d'antibiotiques au moyen de meilleures techniques d'élevage	-
k)	Application de méthodes sélectives dans la pêche commerciale pour éviter ou minimiser les prises involontaires	-
l)	Considérer les connaissances traditionnelles, dans la mesure du possible, comme source de développement de techniques de mariculture durable	-
m)	Non applicable	-
Autres observations sur les techniques visant à minimiser les effets néfastes de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière.		
L'aquaculture ou essais aquacoles sont pratiqués dans cinq régions principales que sont la lagune de Nador, la baie de dakhla, la baie de Mdiq, la Baie d'Agadir et le complexe lagunaire de Oualidia-Sidi Moussa.		

Espèces exotiques et génotypes

160. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour contrôler les voies d'introduction d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier? Pas dans le marin		
a)	Non	-
b)	Mécanismes de contrôle possible des envahissements possibles causés par les eaux de ballast mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	-
c)	Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par l'encrassement des coques de navires mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	-
d)	Mécanismes de contrôle envahissements possibles causés par l'aquaculture mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	-
e)	Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par les libérations accidentelles, telles que les libérations d'aquariums, mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	-
f)	Non applicable	-
Autres activités sur l'état actuel des activités liées à la prévention des introductions d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier et de toute activité d'élimination.		
Pas de données sur des programmes de contrôle d'éventuels envahissements des espèces exotiques introduites délibérément pour des fins aquacoles ou accidentellement dans les eaux marines marocaines		

Encadrement LXIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
Pas d'initiative dans ce cadre.
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
Pas de progrès concernant cet article.
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
Pas de progrès dans ce cadre.
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
pas de progrès.
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
Peu d'intérêt donné à ce sujet.

Diversité biologique agricole

161. ? Votre pays a-t-il développé des stratégies, des programmes et des plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficaces de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique agricole ? (décisions III/11 et IV/6)	
a) Non	
b) Non, mais stratégies, programmes et plans en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, programmes et plans en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, stratégies, programmes et plans complets en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les stratégies, des programmes et des plans nationaux relatifs aux éléments constitutifs de la diversité biologique agricole.	
<p>De nombreux programmes ont été réalisés ou en cours de réalisation dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de développement rural; - Programme national de transfert de Technologie en agriculture; - Programme d'élaboration des cartes de vocation agricole des terres mis en œuvre par l'INRA; - Plan national d'aménagement des bassins versants en cours de réalisation par le HCEFLCD; - Programme de développement rural intégré des périmètres de mise en valeur en bour (PMVB) piloté par le MADRPM; - Programme de cartographie des sols autour des agglomérations en vue de l'orientation de l'urbanisation; - Programme d'Action National pour la lutte contre la désertification; - Plan National d'Aménagement des bassins versants; - Programmes National d'irrigation. <p>Toutes ces stratégies, et il y en d'autres, visent la conservation du sol, la conservation de la biodiversité, le développement humain, etc.</p>	

162. ? Votre pays a-t-il identifié les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation <i>in situ</i> et <i>ex_situ</i> et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole? (décision V/5)	
a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation <i>in situ</i> et <i>ex_situ</i> et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole	

Aucun moyen pour le moment n'est disponible pour traiter les impacts potentiels des technologies de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation de la biodiversité.

Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole

Elément 1 du programme – Evaluation	
163. Votre pays a-t-il effectué des évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole tels que ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours (veuillez préciser les composants ci-dessous)	X
c) Oui, évaluations complétées (veuillez préciser les composants et les résultats des évaluations ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole.	
De nombreuses études ont porté sur les ressources phytogénétiques du pays et certaines listes publiées montrent l'importance qualitative et quantitative des ressources génétiques nationales en plantes cultivées, en espèces sauvages apparentées, en espèces sylvo-pastorales, en races animales autochtones, etc. Cependant, il y a encore beaucoup à faire pour dresser une liste exhaustive de tout ce patrimoine ainsi que la liste des pollinisateurs, de la gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives.	

164. Votre pays effectue-t-il des évaluations sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en référence à l'Annexe I de la Convention (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique) ?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	
c) Oui, certaines évaluations complétées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, évaluations exhaustives complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations des composants de la biodiversité (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique).	
Des évaluations sont effectuées pour de nombreux écosystèmes, en particulier ceux constituant un patrimoine national (arganeraie, palmeraie, etc.); mais, aussi, dans des aires protégées où des études pluridisciplinaires, y compris socio-économiques, ont été menées.	

165. Votre pays a-t-il effectué une évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales en matière de préservation de la biodiversité agricole et des services reliés aux écosystèmes agricoles en faveur et à l'appui de la production et de la sécurité alimentaires ?

a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	X
c) Oui, évaluations complétées (veuillez indiquer ci-dessous où se trouve l'information)	

Autres commentaires sur l'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.

Quelques travaux seulement ont été effectués sur les utilisations traditionnelles de certaines ressources végétales, en particulier les plantes médicinales et aromatiques. Un Institut sur les plantes médicinales et aromatiques ainsi qu'un pôle d'excellence, a même été érigé pour approfondir les connaissances sur ces plantes.

166. Votre pays a-t-il surveillé une dégradation globale, un statu quo ou une restauration/réhabilitation de la biodiversité depuis 1993, date de la rentrée en vigueur de la Convention?

a) Non	
b) Oui, aucun changement relevé (statu quo)	
c) Oui, dégradation globale relevée (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les observations.

On ne peut parler, pour le cas du Maroc, d'une dégradation globale uniquement ou d'une restauration globale, dans la mesure où les interactions entre les activités humaines très intenses et les phénomènes naturels rendent la situation très complexe et difficile à analyser. En effet, le constat général est tel que, jusqu'à présent, on continue toujours de perdre les 31000 ha de forêts, 50 millions de m3 de capacités des barrages par envasement dû à l'érosion, près de 4000 ha par an de terres arables pour l'urbanisation, on ne dispose toujours pas de liste rouge nationale, etc....autant de signes de dégradation générale; cependant, il faut reconnaître que d'importants efforts ont été déployés dans le sens de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dont:

- Une stratégie nationale sur les zones humides;
- l'inscription récente de 20 zones humides sur la liste Ramsar;
- le plan d'aménagement des oasis;
- la création de réserves MAB (arganeraie);
- un Programme Forestier National, en cours de réalisation;
- un Plan Directeur des Aires Protégées;
- une Etude Nationale sur la Biodiversité;
- un Rapport National sur la mise en œuvre de la conservation de la lutte contre la désertification (Maroc), COP3, Brésil, 1999.
- des Test Marocain des Indicateurs de Développement Durable, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (Maroc) , 2003.
- une stratégie nationale sur la biodiversité
- l'adoption de la loi sur les études d'impact sur l'environnement.
- l'adoption de la loi sur la protection et la mise en valeur de l'environnement.
- l'adoption de la loi relative à la lutte contre la pollution de l'air.
- l'élaboration d'un projet de loi portant actualisation et adaptation des textes législatifs en matière d'aires protégées;
- des opérations réussies de reproductions assistées, en particulier de grands mammifères et d'oiseaux;
- des opération réussies de réintroductions; et
- il y en a beaucoup d'autres.

Elément 2 du Programme – Gestion adaptative

167. Votre pays a-t-il identifié les pratiques de gestion, technologies et politiques qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole, et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance ?

a) Non	
b) Non, mais pratiques, technologies et politiques potentielles en cours d'identification	
c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, pratiques, technologies et politiques complètes identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les pratiques de gestion, technologies et politiques identifiées.

De nombreuses pratiques, technologies et politiques ont été mises en place et qui se sont par la suite avérées comme ayant un impact positif aussi bien sur les populations que sur la production. Parmi les techniques et technologies adoptées, on peut citer les améliorations génétiques, en particulier dans les domaines agricole et sylvopastoral, les approches de conservation des semences à moyen et long termes dans des banques de gènes, ce qui permet d'une part de protéger les espèces menacées et d'autre part y pratiquer des expériences d'amélioration en vue d'une augmentation de la productivité. Et ce qui est valable pour ces ressources végétales l'est aussi pour la faune domestiquée avec la caractérisation et le développement de plusieurs races nationales ovines et bovines.

Les pratiques et politiques de reboisements qui ont apporté leurs fruits dans de nombreuses zones souffrant de la sécheresse ou de l'appauvrissement du couvert végétale. A ce titre, la pépinière municipale de la ville de Marrakech est un exemple à citer, puisque qu'elle produit des plants de palmier qu'elle distribue gratuitement aux agriculteurs et populations pour parer à la dégradation de la palmeraie des oasis du sud.

Dans le domaine marin, la politique du repos biologique est devenue une pratique annuelle ayant permis à certains stocks halieutiques de "respirer" et de se reconstituer.

Élément 3 du programme – Renforcement des capacités

168. Votre pays a-t-il augmenté les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes, afin de gérer durablement la biodiversité agricole et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation *in situ*, l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser les aires/composants et groupes ciblés avec capacités améliorées)

X

Autres commentaires sur les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes.

Des avantages importants sont offerts aux agriculteurs, pour qu'ils puissent, d'une part, améliorer leurs conditions de vie et d'autre part, augmenter la production dont dépend la sécurité alimentaire du pays. Cependant, de nombreux programmes ont été élaborés pour tenir compte de la composante "biodiversité" comme le plan moutonnier qui encourage l'élevage des races locales dans différentes régions, le plan de reboisement qui permet la conservation du sol, etc.

L'état octroie également des subventions aux agriculteurs pour l'achat des semences, du cheptel, d'arbres fruitiers, etc.; il octroie également des crédits avec des taux d'intérêt préférentiels, des avantages fiscaux, etc.

169. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels qui favorisent une large participation des parties prenantes afin de former des partenariats véritables pour contribuer à l'application du programme de travail sur la biodiversité agricole	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes possibles identifiés	
c) Non, mais des mécanismes en cours d'élaboration	
d) Oui, des mécanismes en place	X

170. Votre pays a-t-il amélioré le cadre politique, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'incitation en vue de soutenir la gestion locale de la biodiversité agricole ?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'identification	
c) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'élaboration	
d) Oui, des mesures et des arrangements ont été mis en œuvre	X

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer le cadre politique.

Dans le dernier remaniement ministériel, un département d'état, "Secrétariat d'Etat sur le développement rural" a été créé justement pour favoriser une politique de proximité vis-à-vis des populations rurales et locales et les soutenir, entre autres, pour mieux gérer leurs ressources naturelles.

Élément 4 du programme – Intégration

171. Votre pays intègre-t-il les plans nationaux ou les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels?	
a) Non	X
b) Non, mais révision en cours	
c) Non, mais cadres et mécanismes potentiels en cours d'identification	
d) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans quelques plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans d'importants plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'intégration des plans nationaux et les stratégies dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.

-

172. Votre pays soutient-il le réseau institutionnel et les mécanismes de politique et de planification afin d'intégrer la diversité biologique agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, et son intégration dans des stratégies et plans d'action plus larges pour la biodiversité?

a) Non	
b) Oui, en soutenant les institutions dans leurs évaluations pertinentes	X
c) Oui, en élaborant des lignes directrices de politique et de planification	X
d) Oui, en développant les moyens de formation	X
e) Oui, en soutenant le renforcement des capacités aux niveaux politique, technique et local	X
f) Oui, en encourageant la synergie dans l'application des plans d'action convenus et entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux	X

Autres observations sur le soutien du réseau institutionnel et des mécanismes de politique et de planification.

L'état soutient pleinement les institutions oeuvrant dans le sens d'intégration de l'agro-biodiversité dans les programmes agricoles. L'INRA, l'IAV Hassan II, l'ENA, etc. sont certaines de ces institutions qui par leurs travaux expérimentales, intègrent, effectivement, les données en biodiversité agricole, dans des programmes d'agriculture, de valorisation, etc. et ce sont des institutions qui ont le soutien des autorités gouvernementales pour des actions de formation, de recherche, d'expériences, etc.

173. Dans les cas des centres d'origine intérieurs, votre pays encourage-t-il les activités de conservation *in situ* et *ex situ* au niveau des exploitations, de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole, y compris celle des espèces sauvages apparentées?

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur la conservation de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole dans leurs centres d'origines.

De nombreuses institutions se distinguent par cette orientation, en particulier celles faisant partie des départements de l'agriculture et les eaux et forêts. C'est ainsi que arboreta, banque de gènes, jardins botaniques, jardins d'essais, aires protégées, etc. sont certaines des approches utilisées.

Encadrement LXV.

Veuillez fournir des informations sur les actions entreprises par votre pays pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.

Pas d'actions majeures dans ce cadre.

Encadrement LXVI.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) résultats et impacts des actions entreprises;

Le domaine agricole est l'un des domaines les mieux étudiés à l'échelle du Maroc. De nombreuses études et expertises nationales et internationales ont mis en évidence les différentes caractéristiques de la biodiversité agricole nationale, ses diverses composantes, les menaces qui pèsent sur certains de ses éléments, ses atouts, ses potentialités, etc. Il en est découlé un certain nombre de programmes et de plans visant l'optimisation de son utilisation.

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;

c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;

Les 9 buts de l'objectif mondial 2010 rentrent dans les préoccupations de la politique nationale en matière d'agriculture. Aussi, la réalisation de ce programme contribuerait largement à progresser dans le sens de l'objectif mondial 2010.

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;

La stratégie nationale sur la biodiversité et les stratégies sectorielles dans le domaine agricole sont fortement imprégnées par les programmes d'évaluation, de renforcement de capacité, de gestion adaptative, de gestion rationnelle du sol et de l'eau, ayant pour objectif d'améliorer la qualité de vie des ruraux, la gestion des ressources agricoles (sol, races animales, variétés locales), etc. La réalisation de ces programmes serait une importante contribution à la réalisation de ses stratégies nationales en la matière.

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

Réduire la pauvreté, promouvoir le rôle de la femme, avoir un environnement durable et le renforcement du partenariat mondial sont tous des objectifs clairement visés par les programmes nationaux en rapport avec la biodiversité agricole.

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Il s'agit toujours des mêmes problèmes de renforcement des capacités locales en matière d'organisation, de sensibilisation, de conception et de réalisation de projets de développement.

Diversité biologique des forêts
Généralités

174. Votre pays a-t-il incorporé les éléments pertinents du programme de travail dans ses stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et dans ses programmes forestiers nationaux?	
a) Non	
b) Oui, veuillez décrire le processus utilisé	x
c) Oui, veuillez décrire les contraintes/obstacles rencontrés dans le processus	x
d) Oui, veuillez décrire les enseignements dégagés	x
e) Oui, veuillez décrire des cibles pour les actions prioritaires du programme de travail	x
Autres observations sur l'incorporation des éléments pertinents du programme de travail dans vos stratégies et plans d'action nationaux et vos programmes forestiers.	
<p>Le programme de travail sur la diversité biologique des forêts comporte 4 points essentiels dont l'intersectorialité des actions et l'approche écosystémique, l'impact des activités humaines, les indicateurs et leur utilisation, et la recherche et technologie. L'ensemble de ces recommandations est développé dans les programmes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme Forestier National; • Plan Directeur des Aires Protégées; • Etude Nationale sur la Biodiversité; • Rapport National sur la mise en œuvre de la conservation de la lutte contre la désertification; • Test Marocain des Indicateurs de Développement Durable; • Stratégie et plan d'action nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité; • Et dans d'autres programmes- actions. <p>Ce programme de travail est incorporé également dans les programmes nationaux de la manière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> · Pour <i>l'inter-sectorialité et l'approche in situ</i>, d'une part, par la création de comités nationaux dont le Conseil National des Forêts, le Conseil Supérieur de la Chasse, le Comité consultatif des Parcs Nationaux, le Comité de Distraction du Régime Forestier, etc. et, d'autre part, par la création d'un réseau de SIBE's, de parcelles d'essais, etc. · pour <i>l'impact des activités humaines</i>, par des analyses diagnostiques des sites forestiers et des surveillances et contrôles permanents; · pour les <i>indicateurs</i> par l'élaboration d'un arsenal d'indicateurs sur la biodiversité, le test d'indicateurs sur la forêt et des indicateurs de développement durable; · et pour <i>la recherche et technologie</i> par le développement dans des centres, des instituts et des universités de recherches forestières d'axes prioritaires visant une meilleure connaissance pour une meilleure valorisation des ressources forestières et humaines. <p>Les contraintes sont essentiellement relatives au renforcement des capacités du HCEFLCD à mener ses tâches dans les meilleures conditions;</p> <p>Les enseignements peuvent être considérés comme positifs avec des résultats encourageant (conception et réalisation un grand nombre de projets visant la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières) ; mais qui demeurent insuffisants</p> <p>Quant aux actions prioritaires elles visent essentiellement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la protection et la conservation des qualités bio-écologiques des milieux ; • La mise en place d'un dispositif d'aménagement et de gestion fondé sur le système de la 	

zonation par objectif ;

- La création de rapport de partenariat avec les usagers et exploitants traduisant la démarche participative.

Encadrement LXVII.

Veillez indiquer les outils appliqués (politique, planification, gestion, évaluation et mesure) et les mesures, le cas échéant, que votre pays utilise pour mettre en œuvre et évaluer le programme de travail. Veuillez indiquer quels outils et mesures aideraient la mise en œuvre.

De nombreux outils ont été élaborés et utilisés et qui ont les mêmes priorités que le programme de travail susmentionné, dont:

- La stratégie nationale pour la protection de l'environnement et du développement durable : cette stratégie renferme les plans et les programmes pour la conservation et l'utilisation durable des composantes de la biodiversité dans les écosystèmes.
- La stratégie et le plan national sur la biodiversité : elle œuvre pour la conservation, entre autres, de la diversité biologique des écosystèmes forestiers.
- Plan National de la Lutte contre la Désertification : les secteurs du pastoralisme et d'approvisionnement en combustibles ligneux, à impact direct sur la forêt, ont été privilégiés par les actions proposées dans ce plan.
- Plan d'Aménagement des Bassins Versants : finalisé en 1996, il propose l'adoption d'un concept de développement des zones de montagne basées sur des programmes conçus selon une approche participative.
- Plan Directeur de Reboisement, finalisé en 1997, propose une stratégie pour le reboisement capable de fournir une réponse durable aux divers besoins en produit forestiers selon une approche participative.
- Plan Directeur des Aires Protégées : élaboré en 1995, a défini la stratégie nationale pour les aires protégées. La mise en œuvre de cette stratégie est traduite par le lancement de plusieurs projets visant le renforcement des efforts du pays en matière de la conservation de la biodiversité et de la promotion du développement durable local et participatif.
- Programme Forestier National : achevé en 1999 ; ce programme a arrêté un programme prioritaire, sur une échéance de 20 ans, axé sur la protection de la biodiversité et le développement socio-économique des populations rurales.
- Programme d'Electrification Rural Globale : Ce plan qui prévoit l'électrification de près de 1.500.000, il a pour but de limiter les prélèvements du bois pour l'approvisionnement en énergie.
- Plan national Energétique (bois de feu) : une étude, menée en 1994, a permis d'évaluer le besoin et l'offre en bois et d'analyser l'équilibre entre offre et demande et recommande des actions à mettre en œuvre.
- Plan Stratégique pour le Développement d'Energie Renouvelable : Il a parmi ses objectifs la protection du couvert forestier par la promotion de l'utilisation des ressources d'énergie renouvelable (production du gaz par la technique de biométhanisation, utilisation de four spéciale, etc.).

Encadrement LXVIII.

Veillez indiquer à quel point et comment votre pays a impliqué les communautés autochtones et locales et respecté leurs droits et intérêts, dans la mise en œuvre du programme de travail.

De nombreux programmes ont été élaborés au profit des populations locales dont:

- Projets de développement participatifs avec la population locale pour diminuer la pression sur les ressources forestières.
- Renforcement de l'encadrement et répression des exploitations illicites.
- Organisation de la population usagère de la forêt.
- Education et sensibilisation du public.

Plusieurs autres projets de conservation des ressources naturelles qui impliquent et responsabilisent les populations locales à la protection durable et à la conservation et à la valorisation économique et sociale des espaces forestiers ont été mis en place dont:

- Projet GEF des aires protégées prévoit la promotion en concertation avec les populations locales, dans 13 SIBE, des modes participatifs dans la gestion des ressources naturelles.
- Projet de gestion participative des écosystèmes forestiers du Rif.
- Projet de développement intégré et gestion des ressources naturelles au Nord du Maroc.
- Projet de développement participatif des zones forestières et péri-forestières dans les Provinces de Chefchaouen et Khénifra.
- Projet du Parc National d'Ifrane.
- Projet AGRN relatif à l'assistance à la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la coopération bilatérale Maroc-Allemande a pour but le développement et la mise en œuvre, commun accord avec la population locale, de mesures de protection et de réhabilitation des milieux naturels dans et autour de trois parcs nationaux (Souss-Massa, Toubkal et Tazekka).
- Projet de conservation de la diversité biologique par la transhumance dans le versant sud du Haut Atlas.

Encadrement LXIX.

Veillez indiquer les actions entreprises par votre pays pour renforcer les capacités en ressources humaines et financières pour la mise en œuvre du programme de travail.

Le renforcement des capacités des ressources humaines se fait essentiellement *via* les Ecoles et Instituts forestiers telle que l'ENFI. Ce Renforcement de capacités a également été fait dans le cadre de nombreux projets tels que celui de MedWetCoast où des forestiers ont participé à des formations sur les approches d'évaluations, de gestion, de métier de forestier, de base de données, etc.

Encadrement LXX.

Veillez indiquer de quelle manière votre pays a collaboré et coopéré (par ex. sud-sud, nord-sud, sud-nord, nord-nord) avec d'autres gouvernements et organisations régionales ou internationales pour la mise en œuvre du programme de travail. Veillez indiquer en outre les contraintes et/ou les besoins identifiés.

La coopération dans le cadre de ce programme se fait essentiellement dans le cadre sud-nord pour le renforcement des capacités nationales en matière de techniques, de technologies et des moyens humains et financiers.

Le Maroc a également contribué dans le cadre de la coopération Sud-Sud à la formation de compétences nationales de nombreux pays arabes et africains.

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Elément 1 du programme – Conservation, utilisation durable et partage des avantages

175. Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème à la gestion de tous les types de forêts?

a) Non, veuillez expliquer ci-dessous

b) Non, mais mesures possibles identifiées (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'application de l'approche par écosystème à la gestion des forêts.	
La quasi-totalité des forêts marocaines est soumise à l'approche écosystémique de conservation et ce via le réseau des aires protégées; cela n'empêche que des jardins botaniques, des jardins d'essais et des banques de semences sont également utilisés pour la conservation ex situ des ressources sylvo pastorales les plus menacées.	

176. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent?

Options	Précisions
a) Oui	<p>Veuillez préciser les principales menaces identifiées par rapport à chaque objectif du but 2 et les mesures prises pour entreprendre des actions prioritaires</p> <p><u>BUT 1 Réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent</u></p> <p><u>Objectif 1: Empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes qui menacent des écosystèmes et atténuer leurs incidences négatives sur la diversité biologique des forêts conformément au droit international</u></p> <p>Le Maroc ne dispose pas de réglementation particulière relatives aux espèces exotiques. Néanmoins, et en application des dispositions des conventions internationales, l'importation des espèces exotiques est soumise à une autorisation, notamment lorsqu'il s'agit d'espèce destinée à l'élevage, délivrée sur la base d'une étude des risques écologiques afin de prévenir tout effet négatif sur les écosystèmes et les espèces indigènes.</p> <p>Le droit marocain comprend, également, outre des textes relatifs au contrôle sanitaire des animaux et plantes importées, des textes spécifiques à l'importation de certaines espèces dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décret du 25.10.1963 réglementant l'importation des plantes appartenant au genre d'eucalyptus. • Arrêté du 01.03.1928 relatif à l'importation des insectes présentant un intérêt économique. • Dahir de 1927 relatif à la réglementation de police sanitaire des végétaux <p>Aussi, est-il à signaler que la loi relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement récemment adoptée (12 mai 2003) fixe, dans l'article 22, les conditions d'introduction de toute espèce animale et végétale pouvant porter atteinte aux espèces protégées ou à leurs milieux naturels.</p> <p>Actuellement, il y a une réflexion à ce sujet entre gestionnaires et scientifiques pour instaurer un comité national des espèces envahissantes.</p> <p><u>Objectif 2: Atténuer les incidences de la pollution telles que l'acidification et l'eutrophisation sur la diversité biologique des forêts:</u></p> <p><u>Objectif 3: Atténuer les incidences négatives des changements climatiques sur la diversité biologique des forêts</u></p> <p>De nombreuses actions sont menées dans ce sens dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reboisement à l'aide des essences mieux adaptées au climat (sélection et amélioration génétique des essences destinées pour le reboisement et modernisation des pépinières). • Installation d'un réseau de surveillance et de suivi des dépérissements de la Cédraie du Moyen Atlas. • Conduite d'opérations de nettoyage et d'assainissement phytosanitaire dans les

	<p>forêts touchées par les maladies, les ravageurs, les dépérissements, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un projet est en cours d'exécution dans le cadre de la coopération Franco– Marocaine en vue de la mise en place à l'échelle nationale d'un réseau de santé des forêts. • Les mesures entreprises pour la lutte contre les incendies sont développées dans la question qui suit le point (9). • Promotion d'actions de conservation des sols sur près de 500.000 ha de terrains soumis au risque d'érosion hydrique. • Adoption d'un programme de lutte contre les effets de la sécheresse : ce programme avait parmi ces objectifs la protection de la forêt par limitation de la pression des populations rurales avoisinantes et de son bétail sur les ressources forestières à travers la création de l'emploi d'une part, et l'approvisionnement en aliments de bétail et à des prix abordables d'autre part. • Elaboration du plan national de lutte contre les inondations. • Mise en œuvre du plan national d'aménagement des bassins versants. <p><u>Objectif 4 : Prévenir et atténuer les effets négatifs des incendies de forêts et de la lutte contre ceux-ci</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration, 2000, d'un Plan Directeur pour la prévention et la lutte contre les incendies des forêts au Maroc : ce plan a pour but de mettre en place un système de prévention efficace, un réseau d'alerte rapide, des moyens d'intervention suffisants et opérationnels, et des infrastructures adéquates, il repose sur les quatre grandes orientations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une meilleure adaptation de la législation relative aux feux de forêts : révision des textes actuels et création de nouveaux textes. ✓ Mise en place d'une procédure opérationnelle. ✓ Une base cartographique adaptée et précise et fichier normalisé sur la gestion des feux par massif forestier. <p><u>Objectif 5: Atténuer les effets de la réduction des perturbations naturelles nécessaires au maintien de la diversité biologique dans les régions qui ne connaissent plus de telles perturbations</u></p> <p>Mêmes actions que celles adoptées pour les changements climatiques (inondations, sécheresse, érosion, etc.)</p> <p><u>Objectif 6: Empêcher et atténuer les pertes dues au morcellement des terres et à leur conversion à d'autres utilisations.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Délimitation de plus de 4.7 millions de forêts. • Création des parcs nationaux, parcs naturels, réserves biologiques, réserves de chasse et réserves de biosphère. • Promotion d'activités réduisant les tendances négatives dues à la fragmentation des forêts sur leur diversité biologique, y compris, le reboisement, la restauration des forêts, gestion des bassins versants et des forêts secondaires.
b) Non	Veuillez fournir des explications ci-dessous
<p>Autres observation sur les mesures prises pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>	
<p>La majorité des programmes ont pour principal objectif la conservation du patrimoine forestier (délimitations, boisements, reboisements, etc.) et sa valorisation.</p>	

177. Votre pays prend-t-il des mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts?	
Options	Précisions
a) Oui	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p><u>BUT 3 Protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts</u></p> <p><u>Objectif 1: Restaurer la diversité biologique dans les forêts secondaires dégradées et les forêts établies sur d'anciennes terres forestières et d'autres paysages, y compris dans les plantations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'un réseau d'aires protégées (Voir question 14) ; elle a pour but la conservation de la diversité des habitats naturels de la région et la richesse spécifique de leurs communautés animales et végétales, la restauration des milieux altérés par l'exploitation ou l'occupation humaine et la réintroduction des espèces animales ayant disparues. • Programme de réintroduction des espèces disparues au niveau des parcs nationaux (Oryx, Addax, Autruche, Gazelle cuvier et Gazelle dama au niveau du parc de Sous-Massa et le Cerf de berbérie dans le Parc National de Tazekka). • Programme de réhabilitation de l'arganeraie marocaine. • Mise en défens réalisé par l'installation des clôtures. • Régénération naturelle. • Encouragement des pratiques de la transhumance pour la reconstitution du couvert pastoral. • Réserves de chasse pour la reconstitution de la faune cynégétique. • Programmes de régénération naturelle tel que celui de la Maamora; <p><u>Objectif 2: Promouvoir des pratiques de gestion forestière qui favorisent la conservation des espèces endémiques et menacées</u></p> <p>L'évaluation de l'état de la biodiversité, qui a été faite dans le cadre l'étude nationale sur la diversité biologique et l'étude nationale sur les aires protégées, a montré que la biodiversité marocaine est très riche en espèces endémiques ainsi le taux d'endémisme pour les mammifères est 8,6%, pour les amphibiens et reptiles, il est de l'ordre de 22,1% et plus de 930 espèces endémiques de la flore.</p> <p>Parmi ces espèces certaines font actuellement l'objet d'exploitation, On cite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'arganier : espèce soumise à une réglementation d'exploitation spécifique. Cette espèce a bénéficié de plusieurs études et projets ayant pour but la conservation et l'utilisation durable : Projet de création de nouvelles coopératives et structuration de la production de l'huile d'argan. Ce projet a pour objectif d'organiser le secteur arganier (prévu). • Le Cèdre : espèce endémique et menacée, fait l'objet d'une exploitation rationnelle basée sur l'aménagement et l'inventaire. • Plus de 50% des forêts disposent de plans d'aménagement. <p><u>Objectif 3: Instituer des réseaux adéquats et efficaces de zones forestières protégées</u></p> <p>En 1995, le Maroc a élaboré l'Etude Nationale sur les Aires Protégées. Cette étude a mis en place un réseau national d'aires protégées en identifiant 168 sites d'intérêts biologiques et écologiques (SIBE) à travers tout le Maroc, d'une superficie de 2,5 millions d'hectares et dont presque la moitié sont des écosystèmes forestiers. L'identification de l'ensemble des sites s'est basée sur leur richesse aussi bien faunistique que floristique ainsi que la diversité de leurs habitats. Ce réseau est constitué de trois grands types d'unité : les Parcs Nationaux ; les Parcs Naturels ; et les Réserves Naturelle.</p> <p>Ces SIBE sont classés selon trois niveaux de priorité d'intervention, définis par le degré de</p>

X

	<p>nécessité et l'urgence de la protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : Le SIBE doit être rapidement placé sous un statut de protection au plus avant une échéance de 5 ans. • Priorité 2 : Le SIBE devra bénéficier d'un statut de protection au plus avant une échéance de huit ans. • Priorité 3 : Le SIBE devra bénéficier d'un statut de protection à terme, qui peut intervenir après une échéance de dix ans, si la conjoncture ne permet pas de procéder plutôt à sa classification. <p>Actuellement, plusieurs projets ont vu le jour et contribuent activement à la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les aires protégées.</p>
b) No	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p> <p>-</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>	

178. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts?	
Options	Précisions
a) Oui	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 4 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p><u>BUT 4 Favoriser l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts</u></p> <p><u>Objectif 1: Favoriser l'utilisation durable des ressources forestières en vue d'améliorer la conservation de la diversité biologique des forêts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de plans d'aménagement de gestion durable pour plus de 2,5 millions d'hectares de forêts naturelles. • Plan Directeur de Reboisement : parmi ces objectifs l'intensification de la production en mesure de répondre aux divers besoins dans un cadre participatif et partenariat. • Exploitation et favorisant des plantes aromatiques et médicinales. • Institution d'un réseau d'aires protégées. • Gestion rationnelle de la faune cynégétique. • Développement de la chasse touristique. <p><u>Objectif 2: Prévenir les pertes dues à une exploitation non durable des ressources forestières ligneuses et non ligneuses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'encadrement et répression des exploitations illicites. • Projets de développement participatifs avec la population locale pour diminuer la pression sur les ressources forestières. • Organisation de la population usagère de la forêt. • Education et sensibilisation du public. <p><u>Objectif 3: Donner aux communautés autochtones et locales la possibilité de mettre au point et d'appliquer des systèmes adaptatifs de gestion communautaire pour conserver et utiliser durablement la diversité biologique des forêts.</u></p> <p>Plusieurs projet de conservation des ressources naturelles qui impliquent et responsabilisent les populations locales à la protection durable et à la conservation et</p>

		<p>à la valorisation économique et sociale des espaces forestiers ont été mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet GEF des aires protégées prévoit la promotion en concertation avec les populations locales, dans 13 SIBE, des modes participatifs dans la gestion des ressources naturelles. • Projet de gestion participative des écosystèmes forestiers du Rif. • Projet de développement intégré et gestion des ressources naturelles au Nord du Maroc. • Projet de développement participatif des zones forestières et péri-forestières dans les Provinces de Chefchaouen et Khénifra. • Projet du Parc National d'Ifrane. • Projet AGRN relatif à l'assistance à la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la coopération bilatérale Maroc-Allemande a pour but le développement et la mise en œuvre, commun accord avec la population locale, de mesures de protection et de réhabilitation des milieux naturels dans et autour de trois parcs nationaux (Souss-Massa, Toubkal et Tazekka). • Projet de conservation de la diversité biologique par la transhumance dans le versant sud du Haut Atlas. • Projet de gestion des ressources naturelles dans la Province de Taza : ce projet vise la mise en place d'une approche participative pour atténuer la pression sur les ressources naturelles. • Amodiation du droit de chasse aux associations de chasseurs : elle a pour but de faire participer les chasseurs aux effets de protection et de développement durable de la faune cynégétique. <p>Objectif 4: <u>Élaborer des systèmes et des stratégies d'information efficaces et équitables et favoriser l'application de ces stratégies pour la conservation in situ et ex situ et l'utilisation durable de la diversité génétique des forêts, et fournir un appui aux pays pour leur application et leur contrôle.</u></p> <p>La stratégie de la conservation des ressources génétiques a été mise en œuvre au Maroc à travers deux méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conservation in-situ, qui est assurée par : la création des aires protégées, la création des parcs nationaux, la création des réserves et la réintroduction d'espèces disparus dans les écosystèmes. • La conservation ex-situ, qui est assuré par : la création de jardins botaniques, l'élevage d'espèces sauvages menacées d'extinction dans les zoo et parcs clôturés, la création de banque de semences, et la création du Muséum d'Histoire Naturelle (au niveau d'e l'Institut Scientifique de Rabat).
b) Non		
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>-</p>		

179. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières?		
Options		Précisions
a) Oui	X	<p>Veuillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 5 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p><i>BUT 5 Accès et partage des avantages en ce qui concerne les ressources génétiques forestières</i></p>

		<p>Objectif 1: Favoriser un partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques forestières et des connaissances traditionnelles connexes</p> <p>L'accès aux ressources génétiques est basé sur des conditions convenues d'un commun accord généralement type de convention ou accord.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p> <p>-</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

<p>Elément 2 du programme – Environnement institutionnel et socio-économique porteur</p>		
<p>180. Votre pays prend-il des mesures pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?</p>		
Options		Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p><i>BUT 1 Rendre l'environnement institutionnel plus porteur</i></p> <p>Objectif 1: Améliorer la compréhension des diverses causes des pertes de diversité biologique des forêts. Les pertes en couverture forestières sont dues essentiellement aux actions menées par l'Homme à travers les défrichements, les exploitations abusives et surpâturage combinés au stress hydrique des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes, aux incendies et aux attaques des parasites. En 1995, ces pertes ont été estimées à 31.000 ha par an. Entre 1991 et 1997, les superficies touchées par les incendies sont de l'ordre de 4503 ha/an, celles défrichées sont de l'ordre de 4500 ha/an et la surface perdue par l'urbanisation est de l'ordre de 1000 ha/an. L'analyse des données sur les incendies qui ont touché les forêts marocaines au cours des trois dernières années relève une perte de l'ordre de 2200 ha/an.</p> <p>Objectif 2: Intégration par les Parties, les gouvernements et les organismes de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique dans les politiques et les programmes relatifs au secteur forestier et à d'autres secteurs. La conservation et l'utilisation de la diversité biologique ont été prises en compte dans la plupart des programmes liés à la protection de l'environnement et au développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La stratégie nationale pour la protection de l'environnement et du développement durable : cette stratégie renferme les plans et les programmes pour la conservation et l'utilisation durable des composantes de la biodiversité dans les écosystèmes. • La stratégie et le plan national sur la biodiversité : elle œuvre la diversité biologique des écosystèmes forestiers. • Plan National de la Lutte contre la Désertification : les secteurs du pastoralisme et

	<p>d'approvisionnement en combustibles ligneux, à impact direct sur la forêt, ont été privilégiés par les actions proposées dans ce plan.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'Aménagement des Bassins Versants : finalisé en 1996, il propose l'adoption d'un concept de développement des zones de montagne basé sur des programmes conçus selon une approche participative. • Plan Directeur de Reboisement, finalisé en 1997, propose une stratégie pour le reboisement capable de fournir une réponse durable aux divers besoins en produit forestiers selon une approche participative. • Plan Directeur des Aires Protégées : élaboré en 1995, a défini la stratégie nationale pour les aires protégées. La mise en œuvre de cette stratégie est traduite par le lancement de plusieurs projets visant le renforcement des efforts du pays en matière de la conservation de la biodiversité et de la promotion du développement durable local et participatif. • Programme Forestier National : achevé en 1999 ; ce programme a arrêté un programme prioritaire, sur une échéance de 20 ans, axé sur la protection de la biodiversité et le développement socio-économique des populations rurales. • Programme d'Electrification Rural Globale : Ce plan qui prévoit l'électrification de près de 1.500.000, il a pour but de limiter les prélèvements du bois pour l'approvisionnement en énergie. • Plan national Energétique (bois de feu) : une étude, menée en 1994, a permis d'évaluer le besoin et l'offre en bois et d'analyser l'équilibre entre offre et demande et recommande des actions à mettre en œuvre. • Plan Stratégique pour le Développement d'Energie Renouvelable : Il a parmi ses objectifs la protection du couvert forestier par la promotion de l'utilisation des ressources d'énergie renouvelable (production du gaz par la technique de biométhanisation, utilisation de four spéciale, etc.). <p><u>Objectif 3:</u> Mise au point par les Parties et les gouvernements de pratiques de bonne gouvernance, et examen, révision et application par eux des lois relatives aux forêts et des lois connexes ainsi que des régimes fonciers et des systèmes de planification afin d'assurer des fondements solides pour la conservation la diversité biologique des forêts</p> <p>Le droit marocain comprend un grand nombre de texte juridique s'appliquant directement ou indirectement à la conservation de la diversité biologique. Néanmoins, vu l'ancienneté de leur adoption, ils présentent des lacunes qui limitent leur aptitude à fournir des solutions adéquates aux problèmes de la forêt en général. Pour remédier à ce problème, la législation, ancienne, a été complétée par des dispositions plus récentes, notamment les lois citées au paragraphe 7.</p> <p>Par ailleurs, le Maroc a ratifié un grand nombre de conventions et accords internationaux ayant pour objectifs la protection de l'environnement et dont la mise en œuvre a donné lieu au lancement de plusieurs projets notamment ceux cités aux paragraphes 17 et 21.</p> <p><u>Objectif 4:</u> Encourager l'application du droit de la forêt et examiner le commerce y afférent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de la législation forestière (évaluation du besoin en législation). • Renforcement des capacités aux fins de l'application efficace de la législation. • Limitation des prélèvements de la faune et de la flore sauvage (arrêté annuelle de la chasse, autorisations délivrées sur la base d'une évaluation de l'état du produit). • Contrôle et suivi permanent de la circulation et du commerce des produits forestiers.
b) Non	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>	
-	

181. Votre pays prend-il des mesures pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?		
Options		Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p><i>BUT 2 Remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts</i></p> <p><u>Objectif 1: Atténuer les carences et les distorsions économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts</u> D'énormes efforts sont entrepris pour concilier les impératifs liés aux carences et aux distorsions économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de la diversité biologique des forêts.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>-</p>		

182. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts?		
Options		Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p><i>BUT 3 Améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public</i></p> <p><u>Objectif 1: Accroître le soutien et la compréhension du public en ce qui concerne la valeur de la diversité biologique des forêts et de ses biens et services à tous les échelons</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création du service de la Communication et de l'Approche Participative : chargé des activités de sensibilisation de la population rurale sur le rôle vital de la forêt, des ressources à protéger et des répercussions négatives de la dégradation de ces ressources aussi bien sur le plan écologique que socio-économique, à travers la presse écrite, les chaînes radio et télévision nationales et par des entretiens menés avec la population. • Organisation de plusieurs manifestations : journées (journée mondiale de l'arbre, journée nationale du Forestier, célébration de l'année internationale de Montagne), séminaires sur le développement durable, sur la protection de l'environnement. • Programme de sensibilisation adressé au grand public à travers la télévision, radio

		<p>et presse et aux écoliers à travers les programmes scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le volet de la sensibilisation figure dans les actions menées dans plusieurs projet : GEF, MedWet Coast, gestion des bassins versants, AGRN, zones humides en collaboration avec les ONGs.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p> <p>-</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>-</p>		

Élément 3 du programme – Connaissances, évaluation et surveillance		
<p>183. Votre pays prend-il des mesures pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?</p>		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p><i>BUT 1 Établir des caractérisations et des analyses allant de l'écosystème forestier à l'échelle mondiale et établir une classification générale des forêts à diverses échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts</i></p> <p><u>Objectif 1: Examiner et adopter un système harmonisé de classification des forêts allant du niveau mondial au niveau régional, fondé sur des définitions harmonisées et acceptées des forêts et portant sur les principaux éléments de la diversité biologique des forêts</u></p> <p>Une classification des forêts marocaines a été faite en fonction de leur physionomie et des essences prédominantes.</p> <p>Pour connaître avec précision la distribution et les surfaces occupées par les différentes essences forestières, le Maroc dispose d'un service de l'inventaire forestier qui procède à des évaluations périodiques du patrimoine forestier national.</p> <p><u>Objectif 2: Établir des systèmes de classification des forêts et des cartes de celles-ci au niveau national (en utilisant les normes et les protocoles convenus au niveau international en vue de permettre d'établir une synthèse régionale et mondiale)</u></p> <p>En se basant sur les étages végétaux (peuplement et communautés végétales), une carte de subdivisions biogéographique a été dressée depuis 1952 et comporte 22 zones. Lors de l'étude nationale sur les aires protégées en 1995, et suite à l'actualisation des critères biogéographiques, ces zones ont été regroupées seulement en 14 zones.</p> <p>Le Service de l'Inventaire Forestier National utilise les normes internationales en matière de classification des forêts et de cartographie.</p>

		<p>Objectif 3: <u>Établir, si il y a lieu, des relevés pour des écosystèmes forestiers déterminés dans les zones prioritaires aux fins de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts</u></p> <p>L'étude nationale sur la diversité biologique et l'étude sur les aires protégées présentent les résultats détaillés de l'évaluation de tous les écosystèmes du Royaume y compris les écosystèmes forestiers.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p> <p>-</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>-</p>		

<p>184. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?</p>		
Options	X	Précisions
a) Oui		<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p><i>BUT 2 Améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts, sur la base des informations disponibles</i></p> <p>Objectif 1: <u>Faire progresser l'élaboration et l'application de critères et d'indicateurs internationaux, régionaux et nationaux reposant sur des mesures fondamentales effectuées aux niveaux régional, sous-régional et national dans le cadre d'une gestion durable des forêts Programme de recensements forestier continue ou statique</u></p> <p>Le projet de Test Marocain des Indicateurs du Développement Durable, qui a pris comme référence les IDD adoptés par la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD), a identifié une liste d'indicateurs de développement durable pour le Maroc. Les indicateurs concernant le secteur de la forêt sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Superficie totale des forêts perdues annuellement. • Surface forestière et taux de reboisement. • Taux des superficies reboisées dans la superficie déboisée. • Superficies incendiées par an. • Superficie des aires protégées. • Superficie des sols affectés par l'érosion, la salinité et la désertification. • Espèces menacées de disparition
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

185. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?		
Options	X	Précisions
a) Oui		<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p><i>BUT 3 Améliorer la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes</i></p> <p><u>Objectif 1:</u> Exécuter des programmes de recherche fondamentaux sur le rôle de la diversité biologique des forêts et le fonctionnement des écosystèmes</p> <p>La recherche forestière exécute des programmes de recherche sur le rôle de la diversité biologique des forêts et le fonctionnement des écosystèmes et principalement ceux liés aux Sites d'Intérêt Biologique et écologique, aux Parcs Nationaux et aux principaux écosystèmes forestiers. Parmi ces programmes, on cite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la biodiversité dans les Sites d'Intérêt Biologique et écologique. • Etude de la diversité écologique, floristique et phytosociologique dans les Parcs Nationaux. • Suivi des écosystèmes forestiers : Cédraie, Subéraie, Iliçaie, Arganeraie, Tétracinaie, et Thuriféraie. • Inventaire et suivi de la biodiversité faunistique : espèces protégées et espèces gibiers. • Suivi des programmes de réintroduction et de réhabilitation de la faune sauvage.
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p> <p>-</p>
<p>Autres observations sur l'amélioration de la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

186. Votre pays prend-il des mesures au niveau national pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au plan mondial?		
Options	X	Précisions
a) Oui		<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p><i>BUT 4 Améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au niveau mondial.</i></p> <p><u>Objectif 1:</u> Renforcer et améliorer les capacités techniques au niveau national pour surveiller la diversité biologique des forêts, en tirant parti des possibilités offertes par l'intermédiaire du centre d'échange, et établir des bases de données connexes selon les besoins au niveau mondial</p>

		<p>Le Maroc a entrepris plusieurs actions visant le renforcement des capacités nationales en matière de surveillance de son patrimoine naturel parmi lesquelles on cite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des éléments constitutifs de la diversité biologique, y compris la diversité de la forêt, à travers plusieurs études notamment l'Etude Nationale sur les Aires Protégées et l'Etude Nationale sur la Diversité Biologique. • Définition d'indicateurs qui devraient, à travers un suivi, renseigner sur l'état des écosystèmes, sur les tendances des espèces et sur l'efficacité des approches et des politiques suivies dans les processus de conservation. • Mise en place d'un Centre d'Information sur la Biodiversité (CHM) ayant pour objectifs de réunir, compiler, diffuser toutes informations relatives à la diversité biologique et de favoriser un accès rapide aux connaissances existantes. • Poursuite de la réflexion sur la mise en place des groupes d'experts, d'observateurs, de techniciens régionaux travaillant sous l'égide d'un réseau national, pour assurer la surveillance des changements de divers éléments de la diversité biologique. <p>Par ailleurs, il est à signaler que le projet de gestion des aires protégées au Maroc prévoit un programme d'études et de suivi scientifique et la mise en place d'un système de suivi-évaluation des aires protégées au Maroc.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>-</p>		

Encadrement LXXI.

<p>Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ol style="list-style-type: none"> résultats et impacts des actions entreprises; contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
<ol style="list-style-type: none"> résultats et impacts des actions entreprises; Les forêts constituent un centre d'intérêt national majeur, ce qui se traduit par les nombreuses études écosystémique, spécifiques et sur les ressources génétiques qui lui ont été consacrées. Les résultats de ces travaux ont largement été capitalisés dans des analyses diagnostiques, dans l'élaboration de plans de gestion, la mise en place d'aires protégées, l'organisation des usagers, de valorisation etc. contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; Tous les buts de l'objectif 2010 font, en principe partie des préoccupations du département concerné par la gestion des forêts. La réalisation des programmes de ce département et ceux du programme proposé pourrait contribuer largement à la réalisation des objectifs 2010 si les moyens le permettent. progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; De nombreux objectifs de la stratégie nationale sont réalisés par les programmes menés par le département des eaux et forêts; cependant, des suppléments d'efforts sont à consentir pour une meilleure protection et une meilleure valorisation de la biodiversité forestière nationale. contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire Les principaux objectifs dépendant du programme forestier ci-dessous sont la lutte contre la

pauvreté, la promotion du rôle de la femme sur les plans socio-économique, l'environnement et le développement de la coopération.

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
Les contraintes sont nombreuses, mais se rapportent essentiellement tous à l'insuffisance des moyens pour mener des actions de terrain.

Diversité biologique des terres arides et sub-humides

187. Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail? (décisions V/23 et VII/2)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, des activités identifiées dans le programme de travail.

De nombreuses activités du programme de travail sur les zones arides et subhumides sont effectivement prises en considération dans des stratégies nationales ou sectorielles (agriculture, forêts). Les évaluations de la biodiversité, les indicateurs, les zones intéressantes pour la biodiversité, les menaces et les causes de ces menaces, la sensibilisation pour de meilleures pratiques, etc. sont des mots clés d'un certain nombre de programmes spécifiques dont:

- Programme d'Action National de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse;
- Périmètre d'Amélioration Pastorale;
- Programme d'Action Régional;
- Programme d'Action Sous Régional;
- Plan Directeur des Aires Protégées;
- Projets de Développement Intégré;
- Plan Directeur de Reboisement;
- Projet de Développement Rural Intégré;
- Plan Directeur de la Vulgarisation;
- Périmètre de Mise en Valeur en Bour;
- Plan National d'Aménagement des Bassins Versants;
- Programme National d'Irrigation;
- Plan National Oléicole;
- Plan National de Reboisement;
- Plan National de Restructuration et de Développement de la Palmeraie.

188. Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou au Programme d'action national de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD)? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur l'intégration des actions dans le cadre du programme de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'actions nationaux ou au Programme d'action national de la CNULCD.

Une grande partie des actions figurant dans le programme de travail sur les terres arides et subhumides font partie des priorités de la stratégie nationale sur la biodiversité et du PAN sur la désertification (Cf. question 187).

189. Votre pays a-t-il pris des mesures pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)	
a) Non	
b) Oui, certains liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, de nombreux liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales	
Les actions figurant dans le programme de travail sur les zones arides et subhumides concernent nombreuses des conventions environnementales signées par le Maroc et plus particulièrement les trois conventions de Rio, en l'occurrence celles sur la Biodiversité, les changements climatiques et la désertification. Aussi, dans le cadre des stratégies de chacune des ces conventions, des actions similaires du programme de travail sur les zones arides et subhumides (mais adaptées au contexte national) ont été intégrées. Actuellement, le projet ANCRE visant l'élaboration d'un cadre synergique entre les trois conventions de Rio adapte ces actions sectorielles pour en élaborer d'autres plus ajustées aux trois Conventions.	

Partie A du programme: Evaluation	
190. Votre pays a-t-il évalué et analysé des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et sur les pressions qui s'y exercent, diffusé les connaissances existantes et les meilleures pratiques en vigueur, et comblé les lacunes en matière de connaissances, afin de définir les activités qu'il convient d'entreprendre? (Décision V/23, Part A: Evaluation, Objectif opérationnel, activité 1 à 6)	
a) Non	
b) No, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des évaluations exhaustives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les informations pertinentes sur l'état et l'évolution et les diffusions des connaissances existantes et des meilleures pratiques en vigueur.	

L'évaluation de la biodiversité des zones arides et subhumides nationale a été faite dans plusieurs cadres: étude nationale sur la biodiversité, étude sur les aires protégées, évaluation des ressources phytogénétiques, travaux de recherche universitaires, etc.. Les données malgré leur richesse restent lacunaires, en particulier à cause de l'étendue de ces zones arides à l'échelle nationale et l'insuffisance des moyens dont dispose le pays.

La diffusion des informations et des meilleures pratiques se fait à plusieurs niveaux dont: des fenêtres internet des départements concernés (eaux et forêts, agriculture, pêches maritimes, enseignement supérieur, environnement, etc.) où toutes les données disponibles sont mises à la disposition des usagers potentiels. Des programmes nationaux tels que le Projet de Développement Intégré, le Plan Directeur de Reboisement, le Projet de Développement Rural Intégré, le Plan Directeur de la Vulgarisation, etc. ou certains projets ponctuels comportent également une quantité importante d'informations sur les pressions qui s'exercent sur ces milieux ainsi que sur les actions entreprises dans le cadre d'une préservation, conservation et utilisation durable de ces milieux.

Partie B du programme: Mesures ciblées

191. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques? (partie B de l'annexe I de la décision V/23, activités 7 to 9)

a) Non	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	x

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques.

Un certain nombre de programmes a été élaboré pour la conservation de la biodiversité, pour l'utilisation durable de cette biodiversité, l'atténuation des effets de la sécheresse sur les populations locales et la réduction de la pauvreté. Ces programmes, dont certains détails sont donnés dans la question 187, concernent les domaines de la lutte contre la désertification, la conservation, le développement et la réhabilitation du domaine sylvo-pastoral, l'amélioration des ressources génétiques pour les adapter aux conditions locales, la mobilisation des ressources en eau, la conservation du sol et la valorisation des terres, la lutte contre la pauvreté, etc.

192. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail?

a) No	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, mesures exhaustives prises (veuillez préciser ci-dessous)	X

d) Oui, tous les besoins de capacité satisfaits (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les mesures prises pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail.

Un grand nombre de projets et de programmes ont été initiés et réalisés dans les zones rurales dans le but d'améliorer les conditions des populations et, par conséquent, améliorer l'application du programme de travail. Parmi ces programmes:

- Projet GEF des aires protégées qui prévoit la promotion, en concertation avec les populations locales, dans 13 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique, ainsi que des modes participatifs dans la gestion des ressources naturelles.
- Programmes d'adduction de l'eau potable;
- Projet de gestion participative des écosystèmes forestiers du Rif.
- Projet de développement intégré et gestion des ressources naturelles au Nord du Maroc.
- Projet de développement participatif des zones forestières et péri-forestières dans les Provinces de Chefchaouen et Khénifra.
- Projet AGRN relatif à l'assistance à la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la coopération bilatérale Maroc-allemande a pour but le développement et la mise en œuvre, commun accord avec la population locale, de mesures de protection et de réhabilitation des milieux naturels dans et autour de trois parcs nationaux (Souss-Massa, Toubkal et Tazekka).
- Petits programmes de développement
- Projet de conservation de la diversité biologique par la transhumance dans le versant sud du Haut Atlas.
- Projet de gestion des ressources naturelles dans la Province de Taza et qui vise la mise en place d'une approche participative pour atténuer la pression sur les ressources naturelles;
- Plan National de la Lutte contre la Désertification : les secteurs du pastoralisme et d'approvisionnement en combustibles ligneux, à impact direct sur la forêt, ont été privilégiés par les actions proposées dans ce plan.
- Programme d'Electrification Rural Globale : Ce plan qui prévoit l'électrification de près de 1.500.000, il a pour but de limiter les prélèvements du bois pour l'approvisionnement en énergie.
- Plan national Energétique (bois de feu) : une étude, menée en 1994, a permis d'évaluer le besoin et l'offre en bois et d'analyser l'équilibre entre offre et demande et recommande des actions à mettre en œuvre.
- Plan Stratégique pour le Développement d'Energie Renouvelable : Il a parmi ses objectifs la protection du couvert forestier par la promotion de l'utilisation des ressources d'énergie renouvelable (production du gaz par la technique de biométhanisation, utilisation de four spéciale, etc.);
- Amodiation du droit de chasse aux associations de chasseurs : elle a pour but de faire participer les chasseurs aux effets de protection et de développement durable de la faune cynégétique;
- etc.

Encadrement LXXII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; .
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
Sur les zones arides, le Maroc a également initié et réalisé un grand nombre d'études et de travaux aussi bien sur la faune, flore, caractérisation, valorisation, désertification, lutte contre la sécheresse, etc.; et les résultats ont été en partie capitalisés dans des projets de développement.
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
Le programme de travail, si il est entièrement réalisé à l'échelle nationale, permettrait de contribuer efficacement à la réalisation des 9 buts de l'objectif mondial.
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; .
De nombreuses orientations stratégiques et actions de la stratégie nationale sur la biodiversité trouvent leurs champs d'application dans les nombreux travaux effectués sur ces milieux.
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
Comme pour les montagnes, la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre les deux sexes, un environnement durable et le renforcement de la coopération internationale sont les principaux points de l'objectif du millénaire qui pourraient être concernés par la réalisation effective et complète de ce programme.
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
Des contraintes d'organisation des usagers et de moyens humains, matériels et financiers pour la réalisation de projets de développement et de valorisation.

Diversité biologique des montagnes

Élément 1 du programme. Actions directes en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages	
193. Votre pays a-t-il pris des mesures pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les mesures prises pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes.	
La montagnes de par ses richesses en forêts et en biodiversité végétale et animales	

particulière, a toujours été un centre d'intérêt pour les décideurs. C'est ainsi que pour conserver cette biodiversité et contribuer à son utilisation durable, un certain nombre d'études, de textes, de programmes et de projets lui ont été consacrés et dont:

- le projet de loi sur la protection et la mise en valeur de l'environnement adopté par les deux chambres traitant spécialement la protection et la gestion de la montagne et ses écosystèmes. Les articles 25 et 26 qui sont consacrées à la montagne prévoient la protection, la conservation et la mise en valeur des écosystèmes de montagne. Des dispositions législatives sont prises pour assurer leur gestion intégrée et durable et prévenir toute dégradation des ressources naturelles et de la qualité de l'environnement durable.
- le projet de loi sur les études d'impact sur l'environnement adopté par la deux chambres soumis toutes infrastructures touristiques situées en montagne à une étude d'impact sur l'environnement.
- le Décret n°2-97-546 du 28 octobre 1997 fixant les modalités d'application de la loi n°0-96 du 25 janvier 1997 portant statut des accompagnateurs de tourisme, des guides de tourisms et des guides de montagne. En vertu de l'article 6 de ce texte, il est institué un comité technique consultatif des accompagnateurs de tourisme, des guides de tourisms et des guides de montagne chargés de donner son avis sur toute demande d'agrément.
- le projet d'une politique nationale de montagne est en cours. Il suggère d'adopter comme stratégie juridique, une démarche progressive qui repose, dans une première phase, sur des mesures de nature réglementaire.
- le projet de loi sur les aires protégées.
- la stratégie de protection et de développement des zones de montagnes.
- la stratégie et le plan d'action nationaux sur la biodiversité.
- la stratégie nationale de protection de l'environnement : dans le domaine de la montagne vise la mise en place d'un programme de développement socio-économique intégré des populations de montagne et la valorisation des produits de montagne. Ainsi, cinq actions ont été retenues :
 - ✓ Activer l'élaboration d'une loi spécifique pour la protection et le développement de la montagne.
 - ✓ Améliorer l'état des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes de montagnes.
 - ✓ Réalisation d'un plan de développement des écosystèmes montagnards du Maroc et création d'un observatoire de montagne.
 - ✓ Etude stratégique pour le développement du Moyen Atlas.
- L'étude stratégique pour le développement du Haut Atlas.
- la charte nationale sur l'aménagement du territoire.
- Le reboisement à l'aide des essences mieux adaptées au climat (sélection et amélioration génétique des essences destinées pour le reboisement et modernisation des pépinières).
- L'installation d'un réseau de surveillance et de suivi des dépérissements de la Cédraie du Moyen Atlas.
- La conduite d'opérations de nettoyage et d'assainissement phytosanitaire dans les forêts touchées par les maladies, les ravageurs, les dépérissements, etc.
- La promotion d'actions de conservation des sols sur près de 500.000 ha de terrains soumis au risque d'érosion hydrique.
- Adoption d'un programme de lutte contre les effets de la sécheresse : ce programme avait parmi ces objectifs la protection de la forêt par limitation de la pression des populations rurales avoisinantes et de son bétail sur les ressources forestières à travers la création de l'emploi d'une part, et l'approvisionnement en aliments de bétail et à des prix abordables d'autre part.
- La mise en œuvre du plan national d'aménagement des bassins versants.
- L'élaboration, en l'an 2000, d'un Plan Directeur pour la prévention et la lutte contre les incendies des forêts au Maroc.

194. Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes?	
a) No	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes.	
Essentiellement des mesures relatives à la création d'aires protégées, à la conservation ex situ de variétés sylvo-pastorales et aux opérations de réintroduction d'espèces, en particulier les grands mammifères.	

195. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne?	
a) No	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne.	
<p>Certaines de ces mesures ont été réalisées via des projets dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le projet GEF de gestion des aires protégées. ➤ le projet MedWetCoast ➤ le projet de développement et de la protection de l'environnement de montagne (région de Haouz du Haut Atlas et du Rif) (Financement du FEM en partie). ➤ le projet de conservation de la biodiversité des parcours du Haut Atlas; ➤ le projet de développement intégré des zones forestières et péristorées d'Ifrane (Financement du FEM en partie). ➤ le projet de la conservation de la Biodiversité par la transhumance dans le versant sud du Haut atlas. ➤ le projet de conservation in situ de la biodiversité biologique agricole dont une partie couvrant une zone montagneuse d'Azilal et le Rich (Projet de partenariat entre l'INRA et IPGRI); ➤ des actions menées par l'INRA relatives à des prospections et des collections dans les zones de montagne sur des espèces fruitières tels que l'abricotier, le figuier, l'amandier et le pêcher pour lesquels des collections ex-situ de clones issus de différentes régions montagneuses sont étudiées et conservées dans les stations de Ain Taoujdate, Menara et Errachidia. Ainsi que des collections d'espèces fourragères et d'orge. ➤ des actions retenues dans le cadre de développement durable de régions de montagnes relatives à <ul style="list-style-type: none"> ○ l'élaboration d'une loi spécifique pour la protection et le développement de la montagne 	

(Budget de réalisation 30 Millions de DH).

- L'amélioration de l'état des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes de montagnes (Budget de réalisation 10 Millions de DH).
- La réalisation d'un plan de développement des écosystèmes montagnards du Maroc et création d'un observatoire de montagne (Budget de réalisation 15 Millions de DH).
- L'étude stratégique pour le développement du Moyen Atlas (Budget de réalisation 2 Millions de DH).
- L'étude stratégique pour le développement du Haut Atlas (Budget de réalisation 3 Millions de DH).

196. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne, notamment par la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	X
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne.

Très peu de choses ont été faites dans le cadre des ressources génétiques et le savoir traditionnel à l'exception de certaines initiatives dans le domaine des plantes médicinales et aromatiques, en particulier la création d'un Institut National pour l'étude et la valorisation de ces plantes.

Elément 2 du programme. Moyens d'application pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages

197. Votre pays a-t-il développé des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre de ce programme de travail?

a) Non	X
b) Non, mais des cadres pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, certains cadres sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des cadres complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et la mise en œuvre du programme de ce programme de travail.

-

198. Votre pays a-t-il établi des accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais certains cadres de coopération sont sous considération	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur le écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes.	
Certains projets communs régionaux ou transfrontières ont effectivement été mis en place ou en cours dont: <ul style="list-style-type: none"> - Aire protégée transfrontière entre le Maroc et la région andalouse en Espagne (en cours); - Le cadre MedWetCoast avec certains SIBE's de Montagne (Gourougou, Beni Snassen et Trois fourches) qui sont étudiés et protégés dans un cadre régional (MedWet). 	

Elément 3 du programme. Actions d'appui à la conservation, à l'utilisation durable et au partage des avantages	
199. Votre pays a-t-il entrepris des travaux d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures exhaustives sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les mesures d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes.	
<p>Etudes et travaux mais pas dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique. L'Etude sur les Aires Protégées est l'une des principales qui s'est intéressée aux zones de montagnes ; cependant d'autres études plus limitées dans l'espaces pourraient être citées dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet GEF de gestion des aires protégées. ➤ Projet de développement et de la protection de l'environnement de montagne (région de Haouz du Haut Atlas et du Rif) (Financement du FEM en partie). ➤ Projet de conservation de la biodiversité des parcours du Haut Atlas, étude de faisabilité en cours. ➤ Projet de développement intégré des zones forestières et périforestières d'Ifrane (Financement du FEM en partie). ➤ Projet de la conservation de la Biodiversité par la transhumance dans le versant sud du Haut Atlas. ➤ Projet de conservation in situ de la biodiversité biologique agricole dont une partie couvrant une zone montagnaise d'Azilal et le Rich (Projet de partenariat entre l'INRA et IPGRI). <p>Ces études comptent parmi leurs tâches l'évaluation de la biodiversité de ces sites. Quant à la surveillance, le principal programme est celui du recensement des oiseaux d'eaux dont les zones humides situées dans les montagnes.</p> <p>Il importe de préciser que dans le cadre de l'étude nationale sur la biodiversité, des indicateurs de surveillance ont été élaborés pour la surveillance de la biodiversité forestière (en grande partie se trouvant dans les montagnes).</p>	

200. Votre pays a-t-il pris des mesures pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observation sur les mesures prises pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

De nombreux programmes ont été initiés par le département de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique pour encourager la recherche relative à la biodiversité dont des programmes d'appui à la recherche (PARS, PROTARS, etc.). D'autres cadres ont également été créés et concernent certains pôles de compétences tels que ceux sur la biotechnologie, les plantes médicinales, etc.

De nombreux autres programmes sont également initiés par le CNRST tels que les programmes d'Actions intégrés avec la France, avec l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, etc. et dont certains sont relatifs à l'environnement et la biodiversité.

201. Votre pays a-t-il pris des mesures pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?

C'est principalement dans les domaines agricoles et sylvopastoral ou des expériences d'améliorations génétiques de plantes ou de cheptel ont été transférées aux populations locales. Des Fiches techniques, décrivant les nouvelles technologies de l'arboriculture, par exemple, ou de l'apiculture, sont également préparés à l'intention des agriculteurs et forestiers des régions de montagnes.

Encadrement LXXIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) résultats et impacts des actions entreprises;

de nombreux travaux ont été menés ou sont actuellement menés sur la biodiversité des montagnes, ce qui a eu des impacts non négligeables sur la connaissance de différentes composantes de la biodiversité, l'organisation des usagers, la sensibilisation, la valorisation etc.;

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;

c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;

Les nombreuses études et leurs résultats pourraient contribuer, si ils sont capitalisés, à la réalisation de pratiquement tous les buts de l'objectif 2010.

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie nationale concernent plus particulièrement la connaissance de ces écosystèmes, leurs potentialités, les menaces qui pèsent sur eux et les possibilités de leur développement durable.

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

La lutte contre la pauvreté chez les ruraux, en particulier les femmes, la conservation des écosystèmes pour un environnement durables et les liens de coopérations établis ou pouvant l'être, sont les principaux axes de l'objectif du millénaire pouvant être concernées par la mise en œuvre de ce programme.

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Essentiellement des contraintes de besoins d'usagers, de leur organisation et de moyens pour l'élaboration et la mise en place de plans de gestion.

E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

202. Votre pays a-t-il activement participé aux activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci? (décision V/20)

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les activités régionales et sous-régionales auxquelles participe votre pays

Pas de contribution majeure

203. Est-ce que votre pays renforce la coopération régionale et sous-régionale, améliore l'intégration et encourage les synergies dans les processus régionaux et sous-régionaux pertinents? (décision VI/27 B)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.

Dans certaines mesures, des actions sont menées dans ce sens, tels que les ateliers régionaux sur les ressources génétiques, la constitution du réseau Nafrinet, etc.

La question suivante (204) s'adresse aux PAYS DÉVELOPPÉS

204. Votre pays soutient-il le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux? (décision VI/27 B)

a) Non	
b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, compris dans les cadres de coopération existants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines activités de coopération en cours (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux.

-

205. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants et les initiatives en place pour le renforcement des capacités? (décision VI/27 B)

a) Non	
b) Oui	X

206. Votre pays a-t-il contribué à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la mise en œuvre de la Convention? (décision VI/27 B)

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la contribution à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux.

Le Maroc a contribué à de nombreuses réunions sur des thèmes entrant dans les préoccupations de la convention; mais pas de réunions spécifiques à la convention sur la Diversité Biologique.

Encadrement LXXIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre des décisions ci-dessus, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) résultats et impacts des actions entreprises;

Très peu d'actions dans le cadre de la CDB, mais nombreuses participations à des réunions ayant pour objectif la conservation de l'environnement et du patrimoine naturel.

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;

c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;

Les nombreuses rencontres se rapportent au domaine des habitats, des espèces, de la diversité génétique, des menaces qui pèsent sur les écosystèmes, la taxonomie, etc. sont certains buts de l'objectif 2010 pouvant être concernés par la réalisation de cet article.

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;

Très peu de réalisations dans ce sens.

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;

Ce genre de rencontres pourrait contribuer principalement aux alinéa 7 et 8 de l'objectif du millénaire

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Pas de contraintes particulières

F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT

Encadrement LXXV.

Veillez fournir ci-dessous des recommandations pour améliorer le format de ce rapport.

--

- - - - -

**Liste des personnes consultées ou/et ayant participé aux ateliers sur
le 3^{ième} Rapport National**

Amina Lamzaghi

IRATE/Kénitra
Tel: 037361688
E-mail :

Mohamed IbnTattou

Institut Scientifique
Tel: 037722598
Email: lbntattou@israbat.ac.ma

Mohamed Fennane

Institut Scientifique (Nafrinet)
Tel: 037774549
Email: fennane@israbat.ac.ma

Ahmed Birouk

IAV Hassan II
Tel: 037776788
Email: birouk@iav.ac.ma

Mohamed Maghnojj

CRF
Tel: 037673038
Email: maghnojj@wanadoo.net.ma

Hassania Arsalane

DERD
Tel: 037774796
Email: Arsalanehassania@yahoo.fr

Mohamed Aziz ElAgbani

GREPOM/IS
Tel: 061391909
Email: aahbani@israbat.ac.ma

Abdeaziz Benhoussa

Faculté des Sciences
Tel: 061470044
Email: benhoussa@fsr.ac.ma

Ouminia Himmi

AMAB/IS
Tel: 066316466
Email: himmi@israbat.ac.ma

OdileGrillard

EndaMaqrehb
Tel: 037671061/63
Email: endamaghreb@enda.org

Mohamed Menioui

Institut Scientifique
Tel: 062383852
Email: men_oya@yahoo.com

Nasserddine Zine

Faculté des Sciences, Méknès
Tel: 037845796
Email: nzine@hotmail.com

Brahim Hrimel

MADRPM
Tel: 037630615
Email: b.hrimel@laposte.net

Abdeliebbar Qninba

Institut Scientifique
Tel: 061184823
Email: qninba@israbat.ac.ma

Abdellah Rattal

MATEE
Tel: 064492284
Email: dpp@minenv.qov.ma

Toussef Bennani

MENESFCRS/Département de la Recherche
Tel: 061578714
Email: bennaniyoussef@hotmail.com

Mohamed Alaoui

MADRPM/DE
Tel: 037763861
Email: Dpei1@de.madmm.gov

Abdelhak Chahbar

INRA
Tel: 064065912
Email: chahbar53@yahoo.fr

Hayat Mesbah

HCEFLCD
Tel: 061741953
Email: hmesbah@mailcityv.com

Sbay Hassan

CNF
Tel: 068488446
Email: hsbay@mailcityv.com

Abdelhadi Bennis

Association Ribat AlFath pour le Développement Durable
Tel: 061384848
Email: bennishadi@yahoo.fr

AlHassane Doumi

MATEE/DPCC
Tel: 037772662
Email: doumielhassane@yahoo.fr

Adil Rifki

Ministère du Tourisme DAI
Tel: 037717052
Email: arifki@tourisme.gov.ma

Abdelaziz ElHoujjaji

Secrétariat d'Etat à l'Eau
Tel: 037778727
Email: elhouiiaii@.gov.ma

Larbi Sbaï

MADRPM
Tel: 037688260
Email: sbai@mpm.qov.ma

Abdellatif Khattabi

ENFI
Tel: 061210854

Khalid Alami

INAU
Tel: 063351961
Email: k-lalami@menara.ma

Ahmed El Hattab

MENESFCRS
Tel: 037703276
Email: elhattab@enssup.gov.ma

Jouad Mouabid

DAT
Tel: 062167790
Email: mouabid@yahoo.fr

Mohamed ElHaddrouz

DPVCDRF
Tel: 061449580
E-mail :

Najib Dahbi

Ministère de l'Intérieur/DAR
Tel: 037733614

Ghizlane Leasai

MATEE/DRC
Email: leasaiahizlane@yahoo.fr

Abdessalam Bouchafra

CNEE/SPANAN
Tel: 061405724
Email: Bouchafra.a@menara.ma

Hanane Nabil

IRATE/RSZZ

Mohamed Semlali

Fondation Sigma
Tel: 066300651
Email: Medsemlali@yahoo.fr

Hafid Fassi Fihri

L'Opinion
Tel: 064987628
Email: Fihri293@yahoo.fr

Fouzia Ouenzar

MATEE
Tel: 037681500

Mohamed DAKKI

GREPOM/AMAB
Tel: 061391281
Email: dakki@israbat.ac.ma

Saâdia Chetoui

DAI/Tourisme
037724709

Khadiia Jdidi

MATEE/DPCC
Tel: 072865547
Email: Jdidi-khadiia!@vahoo.fr

Zineb Benrahmoune

ENFI
Tel: 061402345
Email: zinebbff@menara.ma

Hassane Bendahmane

MATEE/ProjetAncre
Tel: 063535956
Email: bendahmane@ancre.ma

Abdellah Ait Ben Ouissaden

DSPR/MATEE
Tel: 037681500
Aitben1@caramail.com

Abdelali Mahmoudi

IRATE/RSZZ
Tel: 061743664
Email: mahmoud@cunet.courrier

Brahim Haddane

ASMAPE
Tel: 061171195
Email: Haddane.pznmenara.ma

Mostafa Madbouhi

MATEE
Tel: 066300451
Email: mostamad@yahoo.fr

Adil Hajii

Association Bouregreg
Tel: 062277565
Email: Medadil-haiiila@yahoo.fr

Mohamed Saghi

Institut Scientifique
Tel: 068433599
direction@israbat.ac.ma

Jaafar Boulejiouch

MATEE
Tel: 037761050
Email: boulejiouch@yahoo.fr

Ismail Boujenane

MATEE
Tel: 066300773
Email: i.boujenane@iav.ac.ma

Amar Tahiri

DPVCTRF
Tel: 066300773
Email: i.amar.tahiri@menara.ma

Mekki Chouibani

DPVCTRF
Tel: 066300773
Email: chouibani@yahoo.fr

Amina Mourni

INRH
Tel: 061101241
Email: amourni@caramail.com

Abdelhakim Mesfioui

INRH
Tel: 063472191
Email: mesfioui@inrh.orq.ma

Touria Nabil

MATEE
Tel: 037761050
Email: tourianabil@yahoo.fr

Rokia Ouaal

Association Tilkahia pour le développement Rural
Zone Arqanier
Tel:068461190

Berraho Abdellatif

INRH
Tel:022 26 69 67
Email: berraho@inrh.org.ma

Abderrahim Ksiri

Président National, AESVT
Tel: 222523854/063662299
Email: aesvt@menara.ma

Ahmed Hamid

Secrétaire Général (AESVT)/ Section-Meknès
Tel: 074361935
Email: aesvtmek@yahoo.fr

Ali Regragui

MATEE
Tel: 064906871
Email: aliregragui@yahoo.fr

Mustapha Bendeheb

MATEE
Tel: 037774788
Email: ucc@mtds.com

Oussihamou Hichamj

Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération
Tel. 037766829
E-mail : Oussi_h@maktoob.com

El haddioui Med

Ministère de l'Agriculture
Tel. 037771085
E-mail : MED_1960@hotmail.com

SEHHAR Mohamed

IAV Hassan II
Tel. 061491923
E-mail : e.sehhar@iav.ac.ma

Bensouiah Riad

ENDA maghreb
Tel. 037611061
E-mail : bensouiah.riad@enda.org.ma

Hicham MASSKI

INRH
E-mail : hmasski@inrh.org.ma

Ettasouli Fatima

MATEE/DRC
E-mail : fatima@yahoo.fr

Benzehra Mohamed

MATEE/DRC
Tel. 037681500
E-mail : benzehra@messengerie.net

Falaki Hassan

MATEE
Tel. 060402812
E-mail : hassanfalaki@yahoo.fr

Abdelaziz Ankouri

Coordinateur national-Environnement (AESVT)
Tel: 066746262
Email: ankouri2000@yahoo.fr

Aziz Dahbi

Secrétaire Général (AESVT)/ Section-Essaouira
Tel: 062105460
Email: aesvt_essaouira@yahoo.fr

Assia Bouzekry

Secrétaire Général (AESVT)/ Section-Tétouan
Tel: 060682061/ 067064350
Email: aesvt_tetouan@yahoo.fr

Abdelali Kaoukabi

MATEE
Tel: 0661377771
Email: abkaoukabi@yahoo.fr

Saidi Sedik

INRA
Tel. INRA
E-mail : Saidisedi1@yahoo.fr

Ajir Abdelkader

MATEE/DSPR
Tel. 065427567
E-mail : ajirabdo@yahoo.fr

Najib Gmira

Université Ibn Toufail
E-mail : Najibgmira@yahoo.fr

El Idrissi Abdelaziz

Parc zoologie national Rabat
Tél. 037717137

Fekhaoui Mohamed

Institut scientifique de Rabat
Tel. 061093150
E-mail : fekhaoui@israbat.ac.ma

RYADI Habiba

IRATE/RSZZ
Tel. 037680776

Slimane MAHDAD

MENESFCRS/Dir des sciences
Tel. 065262051
E-mail : mahdad@enssup.gov.ma

LAKHBIZA fatiha

MATEE/DEPP
Tel. 061374213
E-mail : projes@minenv.gov.ma